

2011

# Rapport annuel



Caisse d'Épargne Rhône Alpes  
42, Boulevard Eugène Deruelle  
69003 LYON





## 1. Rapport de gestion

<b>1.1 Présentation de l'établissement</b>	<b>p. 4</b>
<b>1.2 Capital social de l'établissement</b>	<b>p. 14</b>
<b>1.3 Organes d'administration, de direction et surveillance</b>	<b>p. 18</b>
<b>1.4 Contexte de l'activité</b>	<b>p. 29</b>
<b>1.5 Présentation de la stratégie RSE et profil</b>	<b>p. 34</b>
<b>1.6 Activités et résultats de la CERA</b>	<b>p. 47</b>
<b>1.7 Fonds propres et solvabilité</b>	<b>p. 52</b>
<b>1.8 Organisation et activité du contrôle interne</b>	<b>p. 56</b>
<b>1.9 Gestion des risques</b>	<b>p. 60</b>
<b>1.10 Événements postérieurs à la clôture et perspectives</b>	<b>p. 78</b>
<b>1.11 Eléments complémentaires</b>	<b>p. 80</b>

## 2. Comptes individuels

<b>2.1 Comptes individuels</b>	<b>p. 93</b>
<b>2.2 Notes annexes aux comptes</b>	<b>p. 97</b>
<b>2.3 Rapport des commissaires aux comptes</b>	<b>p. 137</b>
<b>2.4 Conventions réglementées et rapport spécial</b>	<b>p. 141</b>

## 3. Déclaration des personnes responsables

<b>3.1 Personne responsable des informations</b>	<b>p. 146</b>
<b>3.2 Attestation du responsable</b>	<b>p. 146</b>

## 4. Projets de résolutions

<b>Projet de résolutions</b>	<b>p. 147</b>
------------------------------	---------------



# 1 Rapport de gestion

## 1.1 Présentation de l'établissement

### 1.1 Présentation de l'établissement

<b>1.1.1 Dénomination, siège social et administratif</b>	<b>p. 5</b>
<b>1.1.2 Forme juridique</b>	<b>p. 5</b>
<b>1.1.3 Objet social</b>	<b>p. 5</b>
<b>1.1.4 Date de constitution, durée de vie</b>	<b>p. 5</b>
<b>1.1.5 Exercice social</b>	<b>p. 6</b>
<b>1.1.6 Description du groupe BPCE et place de la CERA au sein de ce groupe</b>	<b>p. 6</b>
<b>1.1.7 Information sur les participations et les filiales</b>	<b>p. 6</b>



## **1. RAPPORT DE GESTION**

### **1.1 Présentation de l'établissement**

#### **1.1.1 Dénomination, siège social et administratif**

La société a pour dénomination Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes. Son nom commercial est Caisse d'Épargne Rhône Alpes et son sigle, CERA.

Le siège social est sis 42 boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON.

#### **1.1.2 Forme juridique**

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, au capital de 632 356 720 euros enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 384 006 029 et dont le siège social est situé 42 boulevard Eugène Deruelle à Lyon 3<sup>e</sup> arrondissement, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

#### **1.1.3 Objet social**

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes a pour objet toutes opérations de banque, de services d'investissement, de courtage en matière d'assurance et d'intermédiation d'assurance effectuées avec ses sociétaires, les sociétaires des Sociétés Locales d'Épargne qui lui sont affiliées et avec les tiers. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement, exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, prendre toutes participations et, généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement.

Dans le cadre de l'article L 512-85 du code monétaire et financier, la caisse d'épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Elle a en particulier pour objet la promotion et la collecte de l'épargne ainsi que le développement de la prévoyance, pour satisfaire notamment les besoins collectifs et familiaux. Elle contribue à la protection de l'épargne populaire, au financement du logement social, à l'amélioration du développement économique local et régional et à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale.

#### **1.1.4 Date de constitution, durée de vie**

Immatriculée en date du 16 décembre 1991, la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de sa transformation en banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance le 6 juillet 2000, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La CERA est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 384 006 029 et immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 760.



## 1 Rapport de gestion

### 1.1 Présentation de l'établissement

#### 1.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la CERA (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

#### 1.1.6 Description du Groupe BPCE et place de la CERA au sein de ce Groupe

La CERA est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constitué sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 50% par les Caisses d'Épargne. La CERA en détient 4,10%.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. BPCE détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour mission d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Caisses d'Épargne et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. BPCE offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

#### 1.1.7 Information sur les participations et les filiales

(Article L233.6 du code de commerce).

##### Prises ou cessions de participations significatives intervenues en cours d'exercice. (Par ordre chronologique)

##### - DIDEROT FINANCEMENT 2 / MIRAE

Une négociation menée avec la Caisse d'Épargne Ile de France (CEIDF) pour répondre à un appel d'offre nécessitant 2 SNC - parce que ledit marché comportait 2 lots - a conduit la CERA à préempté, avec la CEIDF, une 2<sup>e</sup> « coquille » SNC préexistante dans le groupe : la SNC DIDEROT FINANCEMENT 2.

Afin de calquer la SNC DIDEROT FINANCEMENT 2 sur la SNC MIRAE, les opérations suivantes ont été réalisées :

- La cession d'une partie des parts de la CERA dans sa filiale, la SNC MIRAE ;
- Une prise de participation dans la SNC DIDEROT FINANCEMENT 2.

Ensuite des opérations, les caractéristiques des 2 SNC sont les suivantes :

Dénomination sociale :	SNC MIRAE	SNC DIDEROT FINANCEMENT 2
Capital social :	1 000 €	1 000 €
Répartition du capital :	50,10% CERA 49,89% CEIDF 0,01% NATIXIS	50,10% CEIDF 49,89% CERA 0,01% NATIXIS



- ALTERAE / PULCHRAE

Afin de répondre à un appel d'offres attendu en 2012, la CERA a créé 2 nouvelles SNC filiales fin 2011. Leur objet social est l'acquisition de matériels roulants de transport, leur détention, leur location par voie d'une opération de crédit-bail ou autre location financière et la cession desdits matériels.

Les caractéristiques des deux SNC filiales créées cette année sont les suivantes :

Dénomination sociale :	ALTERAE	PULCHRAE
Capital social :	1 000 €	1 000 €
Répartition du capital :	99,99 % CERA 0,01 % INGEPAR	99,99 % CERA 0,01 % INGEPAR

- SNC ECUREUIL 5 RUE MASSERAN

Le 16 novembre 2011, le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (FNCE) a approuvé le principe de l'acquisition de l'Hôtel de Boisgelin situé au 5 rue Masseran à Paris, par une SNC à constituer entre les Caisses d'Épargne conformément à la clé de répartition BPCE, qui prend en compte le poids relatif de chaque Caisse d'Épargne dans le Groupe.

La SNC a été créée avec un capital de 10 000 €, soit pour la CERA une prise de participation au capital de 820 €.

- SCI – Saint-Denis de La Réunion.

Dans le cadre d'une défiscalisation, de nouveaux investissements optimisés ont été recherchés et 4 opérations dans les DOM TOM ont pu être réservées en fin d'année.

Il s'agit d'investissements immobiliers dans l'habitat social de l'île de la Réunion via 4 SCI dirigées par 2 grandes sociétés de l'île : la SA d'habitations à loyer modéré de la Réunion (SHLMR) et la société immobilière du département de la Réunion (SIDR).

Les caractéristiques de ces SCI sont les suivantes :

Dénom. sociale :	SCI BMSA	SCI BOURBON POINTU	SCI ISA	SCI LES JONCS
Capital social :	100 €	100 €	100 €	100 €
Répartition :	50,00% CERA 49,99% CELR (*) 0,01% SIDR	59,99% CERA 40,00% CELDA (**) 0,01% SHLMR	99,99% CERA 0,01% SIDR	99,99% CERA 0,01% SHLMR

(\*) CE Languedoc Roussillon    (\*\*) CE Loire Drôme Ardèche



# 1 Rapport de gestion

## 1.1 Présentation de l'établissement

### Liste des filiales de la CERA.

	Objet principal	Capital	Année de prise de participation	% de capital détenu	Valeur nette comptable
SOCIETE D'INTERVENTION ET DE PREVOYANCE (SIP) – EURL 348 081 159 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Marchand de biens	457 347,00 €	1988	100,00%	501 582,00 €
SCI NOUVILLE – SCI 2009 D 982 017 Nouméa 15 rue Guynemer, 98800 Nouméa	Acquisition de droits réels sur une parcelle de terrain, construction des bâtiments à y édifier	29 202 020,64 €	2009	99,99%	26 660 532,00 €
LASSALLEFI – SNC 519 094 114 RCS Paris 16, rue du Hanovre, 75002 Paris	Construction, acquisition, financement et exploitation des équipements constitutifs d'une centrale photovoltaïque en Martinique ; location en crédit-bail des équipements ; cession de la propriété des équipements.	100,00 €	2010	99,99 %	0,00 €
SCI KARUKAZ 3 – SCI 527 550 214 RCS Pointe-à-Pitre C/o BNP Paribas, Place de la Rénovation, 97155 Pointe-à-Pitre	Acquisition, construction, aménagement de tous biens immobiliers à usage d'habitation à La Guadeloupe ; administration et gestion, exploitation	100,00 €	2010	99,99 %	99,99 €
ALTERAE - SNC 538 378 548 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition de matériels roulants ferroviaires, leur détention, leur location par voie d'une opération de crédit-bail et leur cession	1 000,00 €	2011	99,99 %	
PULCHRAE - SNC 538 380 023 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition de matériels roulants ferroviaires, leur détention, leur location par voie d'une opération de crédit-bail et leur cession	1 000,00 €	2011	99,99 %	
SCI ISA – SCI 530 759 760 RCS ST DENIS DE LA REUNION 67 rue Juliette Dodu, 97400 Saint Denis	acquisition, construction et aménagement de tous biens immobiliers à usage d'habitation et accessoirement à usage professionnel ou commercial à La Réunion ; financement par tous moyens et notamment dans le cadre des mesures fiscales en faveur du logement social dans les DOM TOM	100,00 €	2011	99,99%	
SCI LES JONCS – SCI 528 447 220 RCS ST DENIS DE LA REUNION 67 rue Juliette Dodu, 97400 Saint Denis	acquisition, construction et aménagement de tous biens immobiliers à usage d'habitation et accessoirement à usage professionnel ou commercial à La Réunion ; financement par tous moyens et notamment dans le cadre des mesures fiscales en faveur du logement social dans les DOM TOM	100,00 €	2011	99,99%	
Société Alsacienne de Locations Ferroviaires 1 (SALF 1) - SNC 509 356 572 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition de matériels roulants ferroviaires, leur détention, leur location par voie d'une opération de crédit-bail et leur cession	1 000,00 €	2008	99,98%	999,80 €
Société Alsacienne de Locations Ferroviaires 2 (SALF 2) - SNC 509 356 689 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition de matériels roulants ferroviaires, leur détention, leur location par voie d'une opération de crédit-bail et leur cession	1 000,00 €	2008	99,98%	999,80 €
TERRAE - SNC 501 220 123 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition de matériels roulants ferroviaires, leur détention, leur location par voie d'une opération de crédit-bail et leur cession	1 000,00 €	2007	99,98%	999,80 €



	Objet principal	Capital	Année de prise de participation	% de capital détenu	Valeur nette comptable
<b>CEPRAL PARTICIPATIONS - SAS</b> 407 631 605 RCS Lyon 42, boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Transactions sur immeubles et fonds de commerce et plus généralement toutes opérations d'entremise immobilière	762 250,00 €	1996	99,98%	762 092,64 €
<b>SCI SAINT-ANTOINE – SCI</b> 527 880 397 RCS Cayenne 10, lotissement Katoury, 97300 Cayenne	Acquisition en VEFA d'immeubles à usage d'habitation à Cayenne	1 000,00 €	2010	99,90 %	0,00 €
<b>SA Régionale d'habitations à Loyer Modéré de Lyon – SA HLM</b> 957 502 289 RCS Lyon 20 quai Jean MOULIN, 69002 Lyon	Location et construction de logements limitées aux opérations concernant les immeubles implantés sur le territoire de la 5 <sup>ème</sup> région militaire qui comprenait les départements 69, 01, 38, 26, 73, 74, 07, 42 et 12.	1 300 360,00 €		79,67%	1 017 106,91 €
<b>SCI BOURBON POINTU – SCI</b> 528 447 246 RCS ST DENIS DE LA REUNION 67 rue Juliette Dodu, 97400 Saint Denis	acquisition, construction et aménagement de tous biens immobiliers à usage d'habitation et accessoirement à usage professionnel ou commercial à La Réunion ; financement par tous moyens et notamment dans le cadre des mesures fiscales en faveur du logement social dans les DOM TOM	100,00 €	2011	59,99%	
<b>VIVALIS INVESTISSEMENTS – GIE</b> 969 600 303 RCS Lyon Rue Pierre Fallion BP 119, 69152 Rillieux-la-Pape	Acquisition, prise à bail de moyens immobiliers et mobiliers et leur mise à disposition pour les besoins des membres	3 533 040,00 €	1999	53,40%	2 209 388,64 €
<b>MIRAE - SNC</b> 527 661 631 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition de matériels roulants de transport leur détention, leur location par voie d'une opération de crédit-bail ou autre location financière et la cession desdits matériels	1 000,00 €	2010	50,10 %	501,00 €
<b>SCI CDC CERA LES TOURNESOLS – SCI</b> 513 583 567 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition et détention de 3 bâtiments à édifier sur les parcelles de terrain situées à METZ-TESSY (74370) ; administration, gestion par location ou autrement de l'immeuble précité	1 000,00 €	2009	50,10%	501,00 €
<b>SCI LE CANOPEE – SCI</b> 524 413 226 RCS Lyon 42 Boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon	Acquisition aux termes d'une VEFA d'un immeuble dénommé "Le Canopée" de logements répartis sur 4 bâtiments et comprenant des emplacements de stationnement, situé à Viry (Haute-Savoie), route de Frangy. L'administration, la gestion par location ou autrement de l'immeuble. L'emprunt des fonds nécessaires à l'opération.	981,96 €	2010	50,10 %	491,96 €
<b>SCI BMSA – SCI</b> 530 759 505 RCS ST DENIS DE LA REUNION 67 rue Juliette Dodu, 97400 Saint Denis	acquisition, construction et aménagement de tous biens immobiliers à usage d'habitation et accessoirement à usage professionnel ou commercial à La Réunion ; financement par tous moyens et notamment dans le cadre des mesures fiscales en faveur du logement social dans les DOM TOM	100,00 €	2011	50,00%	



# 1 Rapport de gestion

## 1.1 Présentation de l'établissement

### Liste des participations significatives (détention de plus de 10% du capital ou montant du capital détenu supérieur à 1 million d'euros).

(Classement par catégorie et pourcentage de détention.)

	Objet	Capital	% de capital détenu	Valeur nette comptable	Dividende distribué
<b>Activités bancaires et financières</b>					
<b>SACICAP DE L'AIN – SACICAP</b>					
757 201 025 RCS Bourg-en-Bresse 7 Rue de la Grenouillère 01000 Bourg-en-Bresse	Prêts aux personnes physiques et aux personnes morales en matière immobilière	453 000,00 €	18,28%	68 218,41 €	
<b>Activités de soutien aux entreprises</b>					
<b>RHONE ALPES PME GESTION – SA</b>					
421 391 814 RCS Lyon 139, rue Vendôme, 69006 Lyon	Gestion de fonds communs de placement à risques, prise de participation et prestations de conseil en ingénierie financière	146 972,00 €	41,50%	173 168,00 €	30 495,50 €
<b>EMERTEC GESTION – SA</b>					
423 843 267 RCS Grenoble 17 rue de la Frise, 38000 Grenoble	Gestion de fonds communs de placement à risques ; participation par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet	770 500,00 €	19,97%	130 600,00 €	38 475,00 €
<b>RHONE ALPES CREATION – SA</b>					
352 014 559 RCS Lyon 10, chemin du Château d'eau 69410 Champagne au Mont d'Or	Participation financière au renforcement des capitaux propres de toute entreprise en phase de démarrage quelque soit le secteur d'activité mais dont les activités principales s'exerceront sur la région Rhône-Alpes ; la gestion et l'administration des participations acquises	17 061 480,00 €	8,94%	1 480 795,80 €	
<b>SIPAREX ASSOCIES – SA</b>					
354 024 838 RCS Lyon 139, rue Vendôme, 69006 Lyon	Gestion des intérêts et exercice des droits attachés à sa qualité d'associée commanditée des sociétés SIPAREX et SIPAREX DEVELOPPEMENT dès leur transformation en sociétés en commandite par actions et éventuellement leur gérance	28 084 461,00 €	7,29%	2 084 299,99 €	73 841,90 €
<b>SIPAREX CROISSANCE – SCA</b>					
312 056 641 RCS Lyon 139, rue Vendôme, 69006 Lyon	Prise de participations en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés moyennes exerçant une activité en expansion, principalement celles situées dans la région Rhône-Alpes et les régions économiques limitrophes	18 832 425,00 €	3,72%	926 766,90 €	
<b>COMPAGNIE DES ALPES – SA</b>					
349 577 908 RCS Nanterre 89 rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt	Acquisition, gestion et aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toutes entreprises françaises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et notamment celles ayant des activités dans le tourisme de montagne	184 112 850,57 €	1,75%	6 058 311,70 €	422 182,00 €
<b>Activités immobilières</b>					
<b>SCI SAXIM 72 – SCI</b>					
381 805 670 RCS Lyon 42 boulevard E. DERUELLE 69003 Lyon	Acquisition, gestion, administration et disposition de tous immeubles	99 091,86 €	48,98 %	58 123,70 €	



	Objet	Capital	% de capital détenu	Valeur nette comptable	Dividende distribué
<b>SCI 45-47 rue Sully – SCI</b> 393 423 629 RCS Lyon 169 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon	Acquisition du droit au bail d'un terrain à Lyon 6ème (45-47 rue Sully), signature d'un bail avec les HCL, construction d'un ensemble immobilier et vente de lots	1 524,49 €	40,00%	0,00 €	
<b>AMOE – SNC</b> 498 002 252 RCS PARIS 37 place du Marché Saint-Honoré 75001 PARIS	Faire l'acquisition en les finançant par tous moyens dans le cadre d'un schéma de défiscalisation selon les dispositions du Code général des impôts et du code des impôts de la Polynésie Française, d'un ensemble immobilier constitué de logements ; donner l'ensemble immobilier en location	1,00€	40,00%	0,40€	
<b>LE GRAND AXE – SAEM</b> 060 502 218 RCS Grenoble 21 place d'Armes 38160 Saint-Marcellin	Opérations immobilières, exploitation des services publics (tels que parking) et à des activités d'intérêt général (telles que les activités touristiques)	242 820,00 €	30,19%	68 617,23 €	
<b>FONCIERE CARDINAL – SAS</b> 512 084 765 RCS Lyon 94, Quai Charles de Gaulle 69006 Lyon	Acquisition, mise en valeur, administration et exploitation de tout immeuble et droits immobiliers bâtis ou non, vente de tout immeuble, acquisition de biens immobiliers, actions ou parts de sociétés civiles immobilières	5 000 000,00 €	25,01%	1 250 500,00 €	
<b>DAUPHILOGIS - SA HLM</b> 998 437 602 RCS Grenoble 47 avenue Marie REYNOARD 38035 Grenoble	Réaliser tous programmes de construction à titre de prestataire de services pour le compte de sociétés de construction constituées en application du titre III de la loi N071579 du 06/07/71	900 217,93 €	22,22%	162 702,17 €	
<b>SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT – SA</b> 058 502 329 RCS Grenoble 34 avenue de Grugliasco - BP 128 38431Echirolles Cedex	Habitations à loyer modéré	1 389 372,60 €	20,09%	493 847,92 €	
<b>SAFILAF – SA</b> 055 500 730 RCS Grenoble 2 bis, chemin des Prêles 38240 Meylan	Toutes opérations ayant trait à la construction, loueur en meublés professionnels para-hôteliers	654 444,00 €	16,91%	149 040,86 €	
<b>SAIEM DE VAULX EN VELIN - SAEM</b> 404 997 868 RCS Lyon 1 place de la Nation 69120 Vaulx-en-Velin	Construction ou achat de bâtiments	1 596 000,00 €	11,90%	190 561,25 €	
<b>GRENOBLE HABITAT – SAEM</b> 066 500 463 RCS Grenoble 44 avenue Marcellin BERTHELOT 38100 Grenoble	Construction ou aménagement d'immeubles collectifs ou individuels, gestion d'immeubles locatifs sociaux	10 000 000,00 €	10,76%	1 208 928,48 €	
<b>ALLIADE HABITAT - SA HLM</b> 960 506 152 RCS Lyon 173 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon	La location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'assainissement, la réparation et la gestion d'habitations individuelles ou collectives	24 716 608,00 €	4,97%	1 308 735,78 €	39 917,80 €



# 1 Rapport de gestion

## 1.1 Présentation de l'établissement

	Objet	Capital	% de capital détenu	Valeur nette comptable	Dividende distribué
<b>Aménagement - Services</b>					
<b>SERL@ENERGIES – SAS</b> 522 733 716 RCS Lyon 4 boulevard E. DERUELLE 69003 Lyon	Procéder à l'étude et à la réalisation d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables non fossiles, procéder au montage de projets producteurs et / ou distributeurs d'énergie utilisant majoritairement les énergies non fossiles renouvelables	200 000,00 €	20,00 %	40 000,00 €	
<b>ENERGIES RENOUVELABLES DES ALPES – SAS</b> 510 044 266 RCS Annecy 105 avenue de Genève 74000 Annecy	Procéder à l'étude et à la réalisation d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables non fossiles ; de procéder au montage de projets producteurs et/ou distributeurs d'énergie utilisant majoritairement les énergies non fossiles renouvelables	900 000,00 €	15,00%	135 000,00 €	
<b>Société des Trois vallées – SAEM</b> 429 852 668 RCS Chambéry Immeuble La Croisette Station Courchevel 1850 73120 Saint Bon Tarentaise	Aménagement et exploitation de tous équipements et installations publics ou privés liés aux stations de sport d'hiver et d'été et les équipements de loisirs touristiques, sociaux, sportifs et culturels ; exécution des travaux d'entretien et d'amélioration de ces équipements	73 865 940,00 €	13,62%	11 803 261,04 €	603 477,90 €
<b>SEMIDAO – SAEM</b> 309 788 719 RCS Vienne 13 avenue Benoît Frachon 38090 Villefontaine	Gestion des eaux et des ordures ménagères de l'agglomération nouvelle de l'Isle d'Abeau, et des collectivités locales des départements de l'Isère et des départements voisins.	600 000,00 €	11,00%	10 061,63 €	
<b>SEM SERGADI – SAEM</b> 315 869 313 RCS Grenoble 1 rue de Normandie BP 277 38433 Echirolles Cedex	Construction et exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des collectivités de la région grenobloise et toutes opérations s'y rattachant ; entretien des canalisations, travaux de topographie, cartographie	1 205 000,00 €	10,55%	127 081,49 €	
<b>ADELAC – SAS</b> 448 817 676 RCS Thonon-les-Bains 400 Route de Viry, 74160 Beaumont	Réalisation de toutes opérations techniques, financières, juridiques ou commerciales concernant la préparation et la réponse à l'appel d'offres relatif à la concession de la conception, du financement, de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de l'autoroute A41	124 500 000,00 €	2,00%	2 490 000,00 €	
<b>Communications</b>					
<b>RHONE-ALPES CINEMA – SA</b> 380 308 155 RCS Lyon Studio 24 - 24 avenue Emile DECORPS, 69100 Villeurbanne	La production et la distribution de films cinématographiques et de programmes audiovisuels	50 292,00 €	33,45%	28 140,96 €	



### Tableau récapitulatif des filiales et participations.

	Nb de lignes	Valeur nette comptable totale	Dividende total distribué
<b>Filiales</b>	20	31 155 295,54 €	574 011,62 €
<b>Participations significatives</b> hors Groupe BPCE (détection de plus de 10% du capital ou montant du capital détenu supérieur à 1 million d'euros)	25	30 446 763,71 €	1 208 390,10 €
<b>Participations</b> hors Groupe BPCE (détection du capital entre 5 et 10 % et montant du capital détenu inférieur à 1 million d'euros)	24	7 267 464,09 €	256 662,35 €
<b>Autres participations</b> hors Groupe BPCE	52	9 089 521,20 €	86 991,96 €
<b>Participations Groupe BPCE</b>	36	956 462 220,44 €	2 166 427,59 €
Dont BPCE		836 215 516,48 €	12 770,20 €
Dont CE HOLDING PROMOTION		80 481 377,68 €	
Dont GCE SRD 007		4 098 934,00 €	



## 1.2 Capital social de l'établissement

<b>1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement</b>	<b>p. 15</b>
<b>1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales</b>	<b>p.15</b>
<b>1.2.3 Sociétés Locales d'Épargne</b>	<b>p.17</b>



## 1.2 Capital social de l'établissement

### 1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

Le capital social est divisé en parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 20 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital social de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'élève à 632 356 720 euros au 31 décembre 2011 et est composé de 25 294 268 parts sociales de 20 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les Sociétés Locales d'Épargne et de 6 323 568 CCI de 20 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

#### Evolution et détail du capital social de la CEP

<b>Au 31 décembre 2011</b>	Montant en €	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	505 885 360 €	80 %	100 %
CCI détenus par Natixis	126 471 360 €	20 %	0 %
<b>Total</b>	<b>632 356 720 €</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<b>Au 31 décembre 2010</b>	Montant en €	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	505 885 360 €	80 %	100 %
CCI détenus par Natixis	126 471 360 €	20 %	0 %
<b>Total</b>	<b>632 356 720 €</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<b>Au 12 janvier 2010 (comptabilisation 31/12/09)</b>	Montant en €	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	505 885 360 €	80 %	100 %
CCI détenus par Natixis	126 471 360 €	20 %	0 %
<b>Total</b>	<b>632 356 720 €</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

#### S'agissant des parts sociales de la CERA

Les parts sociales de la CERA sont obligatoirement nominatives. Elles ne peuvent être détenues et cédées qu'à des Sociétés Locales d'Épargne affiliées à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance. Leur cession s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire.

Les parts sociales donnent droit à un intérêt annuel fixé par l'assemblée générale annuelle de la CERA dans la limite du plafond fixé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.



Elles donnent également le droit à l'attribution de parts gratuites en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Elles donnent le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

### S'agissant des parts sociales de SLE

Les parts sociales émises par les SLE affiliées à la CERA sont des parts de sociétaires au sens de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la SLE.

Les parts sociales sont émises dans le cadre de la législation française, en euros et sous forme nominative.

La propriété de ces parts est établie par inscription en compte ou sur un registre spécial tenu par la CERA pour le compte des SLE. Les parts sociales des SLE affiliées à la CERA ne peuvent être détenues que sur des comptes ouverts à la CERA.

L'offre au public de parts sociales émises par les SLE affiliées à la CERA s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des SLE et, a fortiori, de la CERA.

Il peut être servi un intérêt aux parts dont le niveau est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à laquelle la Société Locale d'Épargne est affiliée. Le taux ne peut être supérieur au taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), tel que défini à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

L'intérêt est calculé, *pro rata temporis*, par mois civil entier de détention à compter du premier jour du mois suivant l'agrément du sociétaire, ou de la date de réception de la souscription et la libération des parts pour les sociétaires déjà agréés.

Seules les parts détenues au moment de la clôture de l'exercice donnent lieu au paiement effectif de l'intérêt, selon la règle prévue ci-dessus.

### Intérêt des parts sociales des sociétés locales d'épargne, versé au titre des trois exercices antérieurs:

Exercice	Taux versé aux sociétaires	Montant
2010	3,35%	31 364 892 €
2009	3,50%	24 282 497 €
2008	3,75%	15 675 817 €

L'intérêt à verser aux parts sociales des sociétés locales d'épargne, au titre de l'exercice 2011, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 32 377 k€, ce qui aurait comme conséquence de servir une rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des sociétés locales d'épargne à un taux de 3,35%.

### Rémunération des certificats coopératifs d'investissement (CCI) :

Exercice	Taux	Montant
2010	3,35%	11 200 573 €
2009	3,50%	10 092 091 €
2008	3,75%	10 578 579 €



La rémunération au titre de l'exercice 2011 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 11 201 k€, ce qui aurait comme conséquence de servir une rémunération des CCI à un taux de 3,35%.

### 1.2.3 Sociétés Locales d'Épargne

Les sociétés locales d'épargne sont des sociétés coopératives locales sans activité bancaire. Elles ont pour objet de détenir des parts du capital de la Caisse d'Épargne auxquelles elles sont affiliées. Au 31 décembre 2011, le nombre de SLE sociétaires était de 13.

#### Dénomination, Sièges et Capital Social

Les 13 SLE ont leur siège social au 42 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon.

La répartition du capital social détenu par chacune des SLE est fixée comme suit au 31 décembre 2011 :

Dénomination sociale du titulaire	Nb de parts sociales détenues	Montant du capital détenu en euros	Capital détenu en %	Droits de vote en %	Nombre de sociétaires
SLE VOIRON -SAINT MARCELLIN.	1 248 732	24 974 640 €	3,949%	4,937%	31 147
SLE GRENOBLE TROIS VALLEES.	1 193 913	23 878 260 €	3,776%	4,720%	39 492
SLE GRENOBLE CHAMPOLLION.	1 458 138	29 162 760 €	4,612%	5,765%	39 500
SLE SAVOIE.	1 533 226	30 664 520 €	4,849%	6,062%	38 486
SLE ANNECY - MONT BLANC.	1 484 011	29 680 220 €	4,694%	5,867%	43 610
SLE LEMAN.	878 774	17 575 480 €	2,779%	3,474%	29 581
SLE LYON.	3 709 195	74 183 900 €	11,731%	14,664%	88 371
SLE BEAUJOLAIS VAL DE SAONE.	2 763 785	55 275 700 €	8,741%	10,927%	70 994
SLE EST LYONNAIS.	2 803 516	56 070 320 €	8,867%	11,084%	74 567
SLE OUEST LYONNAIS.	2 095 439	41 908 780 €	6,627%	8,284%	49 474
SLE AIN.	2 932 663	58 653 260 €	9,275%	11,594%	55 066
SLE VIENNE, BOURGOIN-JALLIEU et NORD ISERE.	2 302 756	46 055 120 €	7,283%	9,104%	51 042
SLE DEVELOPPEMENT REGIONAL.	890 120	17 802 400 €	2,815%	3,519%	1 428
<b>Total</b>	<b>25 294 268</b>	<b>505 885 360 €</b>	<b>80%</b>	<b>100%</b>	<b>615 728</b>



## 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

<b>1.3.1 Directoire</b>	<b>p. 19</b>
1.3.1.1 Pouvoirs	p.19
1.3.1.2 Composition	p.19
1.3.1.3 Fonctionnement	p.21
1.3.1.4 Gestion des conflits d'intérêts	p.21
<b>1.3.2 Conseil d'Orientation et de Surveillance</b>	<b>p.23</b>
1.3.2.1 Pouvoirs	p.23
1.3.2.2 Composition	p.23
1.3.2.3 Fonctionnement	p.25
1.3.2.4 Comités	p.25
1.3.2.5 Gestion des conflits d'intérêts	p.27
<b>1.3.3 Commissaires aux comptes</b>	<b>p.28</b>



## **1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance**

### **1.3.1 Directoire**

#### **1.3.1.1 Pouvoirs**

Le directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au COS et aux assemblées de sociétaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les membres du directoire peuvent, sur proposition du président du directoire, répartir entre eux les tâches de direction après avoir obtenu l'autorisation de principe du COS. Le directoire informe le COS de la répartition retenue. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Conformément à l'article L. 225-108 alinéa 3, les sociétaires de la CERA, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent, peuvent poser des questions écrites au Directoire auquel ce dernier répond au cours de l'assemblée, quelle que soit sa nature. Ce droit ne peut cependant pas être utilisé dans un but étranger à l'intérêt social.

Les questions écrites sont recevables à partir du jour de la convocation de l'assemblée. Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les questions doivent être envoyées au siège social, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du directoire, soit par voie de communication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité des conditions de Travail (CHST) dispose d'un site accessible depuis l'intranet de l'entreprise et à partir duquel les collaborateurs ont accès aux coordonnées des représentants.

#### **1.3.1.2 Composition**

##### **Composition du Directoire en 2011.**

<b>NOM</b>	<b>Attribution</b>	<b>Début / fin de mandat</b>
Jean-Bernard MATEU	Président du Directoire Membre du Directoire	01/07/2010 – 05/12/2011 01/07/2010 – 22/12/2011
Stéphanie PAIX	Président du Directoire	05/12/2011 -/
Bruno DUCHESNE	Membre du Directoire, pôle Banque de Détail Directeur Général	25/05/2007 -/ 05/12/2011 -/
François CAMPERGUE	Membre du Directoire, pôle Finances	25/05/2007 – 05/12/2011
Jean-Philippe DIEHL	Membre du Directoire, pôle Banque de Développement Régional	01/01/2010 -/
Alain MONTEILS	Membre du Directoire, pôle Ressources	01/02/2011 -/



## 1 Rapport de gestion

### 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

#### Stéphanie PAIX,

**Président du Directoire, depuis le 5 décembre 2011, en remplacement de Jean-Bernard MATEU.**

46 ans, titulaire d'un DESS fiscalité des entreprises.

Stéphanie PAIX a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein du réseau Banque Populaire, à la fois à la Banque Fédérale des Banques Populaires en qualité d'inspecteur et de chef de mission, puis à la Banque Populaire Rives de Paris en tant que directeur régional d'une quinzaine d'agences, puis responsable de la production et de l'organisation.

Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Natixis, elle est devenue Directeur Général de Natixis Factor en 2006. Elle a rejoint, en 2008, la Banque Populaire Atlantique dont elle a été Directeur Général jusqu'en décembre 2011.

Elle intègre la Caisse d'Épargne Rhône Alpes le 5 décembre 2011 en qualité de Président du Directoire.

#### Bruno DUCHESNE,

**Membre du Directoire en charge du pôle Banque de Détail.**

53 ans, diplômé de l'ESSEC, option Finances / Comptabilité (promotion 80) et titulaire d'un DEA de Sciences de Gestion (1985) et d'un MASTERE de Management des Entreprises de Services (1989).

Il occupe tout d'abord des fonctions d'analyste financier, Responsable du contrôle de gestion puis Directeur de département en charge des missions d'organisation et de contrôle de gestion. En 1989, il intègre en tant que Directeur Administratif et Financier puis Directeur Général Adjoint le GIE informatique CT4R des Caisses d'Épargne.

A partir de 1997, il sera successivement Membre du Directoire de la Caisse d'Épargne de Franche Comté en charge des activités bancaires, de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon (devenue Caisse d'Épargne Rhône Alpes en 2007) en charge de l'Exploitation Bancaire, des Ressources puis de la Banque de Détail.

Il est nommé Directeur Général de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes le 5 décembre 2011.

#### Jean-Philippe DIEHL,

**Membre du Directoire en charge du pôle Banque de Développement Régional.**

50 ans, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims.

Il débute sa carrière au sein du Cabinet Arthur Young. Il a occupé différentes fonctions dans le suivi et le développement de portefeuilles de PME et de grandes entreprises. Après avoir occupé les fonctions de Responsable de la banque à distance du Crédit Lyonnais, il intègre la Caisse d'Épargne Ile-de-France Ouest, en 2001, en tant que Membre du Directoire responsable de la Banque Commerciale puis Directeur Exécutif de la Banque de Détail de la Caisse d'Épargne Ile-de-France. Il rejoint la Caisse d'Épargne Rhône Alpes début 2010.

#### Alain MONTEILS,

**Membre du Directoire en charge du pôle Ressources, depuis le 1<sup>er</sup> février 2011.**

52 ans.

Il est entré dans le Groupe Caisse d'Épargne en 1981, où il a occupé des fonctions de direction au sein de plusieurs établissements. Il a notamment été DRH de la Caisse d'Épargne Centre-Val de Loire et



Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut en charge des Ressources Humaines et de la Logistique. Puis Alain MONTEILS a été Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, en charge du pôle Ressources de novembre 2007 à février 2011.

Il a rejoint la Caisse d'Epargne Rhône Alpes en février 2011 en qualité de Membre du Directoire en charge du Pôle Ressources.

#### Jean-Bernard MATEU,

**Président du Directoire, jusqu'au 5 décembre 2011 et Membre du Directoire jusqu'au 22 décembre 2011.**

Jean-Bernard MATEU a été remplacé en qualité de Président du Directoire par Stéphanie PAIX, le 5 décembre 2011. Puis, il a quitté la CERA le 22 décembre 2011. Il avait intégré le Directoire le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

#### François CAMPERGUE,

**Membre du Directoire en charge du pôle Finances, jusqu'au 5 décembre 2011.**

François CAMPERGUE était, depuis 2002, Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon devenue par voie de fusion la Caisse d'Epargne Rhône Alpes en 2007. Il a quitté la CERA le 5 décembre 2011.

### **1.3.1.3 Fonctionnement**

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il s'est réuni 31 fois en 2011.

Les principaux sujets traités ont porté sur :

- la vie institutionnelle de la CERA (préparation de l'assemblée générale, préparation des conseils d'administration des SLE, arrêté des comptes des SLE...);
- la vie événementielle de la CERA (soirées prestige, convention des managers...);
- l'étude des dossiers de crédit;
- les actions marketing;
- acquisitions, cessions immobilières;
- prises de participations financières dans des sociétés, cessions des participations existantes, modifications concernant les mandats détenus dans d'autres sociétés;
- résultats financiers.

### **1.3.1.4 Gestion des conflits d'intérêts**

Conformément aux statuts types des Caisses d'Epargne, toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire ou du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.



## 1 Rapport de gestion

### 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention de la CERA n'a été soumise à ces dispositions pendant l'exercice de l'année 2011 en ce qui concerne plus particulièrement les conventions impliquant l'un des membres du Directoire.



## **1.3.2 Conseil d'Orientation et de Surveillance**

### **1.3.2.1 Pouvoirs**

Le COS exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la CERA et par les dispositions légales et réglementaires. Il exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le directoire.

### **1.3.2.2 Composition**

La composition du COS de la CERA est encadrée par la loi : ainsi, celui-ci doit être composé de membres élus directement par les salariés sociétaires de la CERA, de membres élus directement par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sociétaires des SLE affiliées à la CERA et de membres élus par l'assemblée générale des sociétaires de la CERA.

S'agissant de l'indépendance, la CERA se réfère au rapport « Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprise original », rédigé dans le cadre de l'Institut français des administrateurs en janvier 2006, qui développe les raisons pour lesquelles les administrateurs élus des entreprises coopératives, et donc de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, correspondent pleinement à la notion d'« administrateurs indépendants » :

- « La légitimité et le contrôle d'un dirigeant mutualiste, donc son indépendance, tiennent bien au mandat qu'il exerce par le biais de son élection. Soustraire un administrateur au processus électoral le désolidariserait des intérêts de l'organisation et des sociétaires ;
- les administrateurs de coopératives et de mutuelles s'engagent par conviction et non pas par intérêt financier. Ils mobilisent une part importante de leur temps et de leur énergie dans leur responsabilité d'administrateur. Ils sont largement ouverts sur le monde local, associatif et/ou politique.

*Ces caractéristiques font d'eux des administrateurs véritablement indépendants, une indépendance qui n'a pas à être remise en cause, mais continuellement confortée par un processus démocratique authentique ».*

Le COS est composé de 18 membres, dont un membre élu par les salariés de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, dans les conditions prévues par l'article L.225-79 du code de commerce et par les statuts de la CERA.

La loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle prévoit la mise en place de proportions minimales de personnes de chaque sexe au sein des organes de gouvernance. Les Caisses d'Épargne tiendront compte de l'émergence nécessaire de candidatures féminines dans le but d'atteindre, au plus tard en 2020, un taux de 40%.

La composition du COS, au 31 décembre 2011, figure dans le tableau de la page suivante.

A noter qu'en raison du décès de l'un des membres, courant 2011, le COS de la CERA ne compte, au 31 décembre 2011, que 17 conseillers.

La 1<sup>re</sup> réunion de l'année 2012, permettra de coopter un nouveau membre.

<b>NOM</b>	<b>Collège d'Origine</b>	<b>Activité professionnelle</b>
Yves TOUBLANC (*) Président du COS	SLE Savoie	Dirigeant d'entreprise
Jacques ALTSCHUL Vice-président du COS	SLE Beaujolais Val-de-Saône	Dirigeant d'entreprise retraité
Laurent BIBOUD	SLE Voiron	Directeur administratif et financier
Patrice BOCHETTAZ	Ensemble des salariés	
Georges CONSTANTIN	SLE Léman	Consultant d'entreprise
Michel DÉCLAT	SLE Ouest Lyonnais	Secrétaire général retraité
Philippe DONVITO	Salariés sociétaires	
DECOPREM représentée par Laurence DUMAZER	SLE Développement Régional	Dirigeant d'entreprise
Daniel FAURE	SLE Est Lyonnais	Retraité
Michel MANENT	SLE Lyon	Directeur
Marie-Claude MARTINOD	SLE Ain	Indépendante – Import / Export articles de décoration - retraitée
Danielle MULIN	SLE Vienne Bourgoin-Jallieu et Nord Isère	Agent immobilier retraitée
Mme Dominique NACHURY	Collectivités EPCI	Vice-présidente du Conseil Général du Rhône
Pierre de NOMAZY	SLE Annecy Mont-Blanc	Ingénieur civil retraité
Jean-Claude PEYRIN	SLE Grenoble 3 Vallées	Médecin retraité
Jean POURADIER DUTEIL	SLE Grenoble Champollion	Greffier du TC de Grenoble
Myriam SCAPPATICCI	SLE Ain	Dirigeant d'entreprise

(\*) **Yves TOUBLANC**, 65 ans, est devenu membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse d'Epargne des Alpes en 1993. En avril 2003, il devient président de ce COS. En 2007, il est nommé président du COS de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Le 31 juillet 2009, il est nommé Vice-président du Conseil de Surveillance de BPCE.

Yves TOUBLANC a commencé sa carrière en 1972 dans le groupe Saint-Gobain en exerçant des responsabilités dans les domaines informatique, contrôle de gestion et direction financière. A partir de 1982, il intègre le groupe Poliet au sein duquel, pendant 12 ans, il exercera la présidence de la Société Bollon Point P à Chambéry. En 1994, il a repris et géré des entreprises dans le secteur de la transformation du carton qui ont été cédées en 2001. Il a créé et préside depuis 2002 la société « Châtel Participations », dont la vocation est de prendre des participations dans des sociétés industrielles.

En outre, assistent également aux réunions du COS avec voix consultative, un censeur nommé par BPCE, Monsieur Alain BONNOT, un représentant du Comité d'entreprise et 6 censeurs nommés par l'assemblée générale sur proposition du Directoire :



NOM	Collège d'Origine	Activité professionnelle
Charles-Emmanuel RICCHI	SLE Annecy Mont-Blanc	Avocat
Jean-François LACOURTABLAISE	SLE Beaujolais Val-de-Saône	Dirigeant d'entreprise retraité
Daniel GIRARD	SLE Grenoble 3 Vallées	Directeur Général Adjoint
Marie-Alice GUIDETTI	SLE Grenoble Champollion	Avocat
Claude FERRADOU	SLE Est Lyonnais	Avocat
Gilbert RAULT Censeur jusqu'au 20/06/11	SLE Savoie	Ingénieur retraité
Jean-Louis HOFBAUER Coopté par le COS du 20/06/11	SLE Savoie	Directeur Général Adjoint

### 1.3.2.3 Fonctionnement

Le conseil se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2011, le COS s'est réuni 10 fois.

Les principaux sujets traités ont porté sur :

- Le remplacement de membres du Directoire ;
- l'arrêté des comptes ; rapport annuel de gestion ; rapport d'activité ; préparation de l'assemblée générale de la CERA ;
- l'élaboration du budget ;
- compte-rendu des comités ;
- conventions réglementées ;
- résultats commerciaux et financiers ;
- diverses opérations de BPCE (programme de titrisation...) ;
- évolution du groupe BPCE et information sur le remboursement de la dette de l'État.

### 1.3.2.4 Comités

#### Le comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du conseil d'orientation et de surveillance :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et, le cas échéant consolidés ;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin des actions complémentaires à ce titre ;
- les conclusions des missions d'audit d'interne.

Le Comité est composé de 5 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance, au regard de leurs compétences et de leurs expériences professionnelles. Le président du conseil d'orientation et de surveillance est, en outre, membre de droit du Comité.

Les membres de ce comité sont :

<b>Nom</b>	<b>Attribution</b>
Georges CONSTANTIN	Président du Comité / Voix délibérative
Jacques ALTSCHUL	Vice-président / Voix délibérative
Jean-Louis HOFBAUER <i>Depuis 20/06/11</i>	Voix consultative
Michel MANENT	Voix délibérative
Jean-Claude PEYRIN	Voix délibérative
Gilbert RAULT <i>Jusqu'au 20/06/11</i>	Voix consultative
Yves TOUBLANC	Voix délibérative

En 2011, le comité d'audit s'est réuni 6 fois. Les principaux sujets traités ont porté sur :

- l'arrêté des comptes ;
- les rapports annuels de gestion, sur le contrôle interne, sur la surveillance des risques, sur le contrôle des chèques ;
- le suivi des recommandations de la Commission Bancaire et de l'Inspection Générale et audit interne ;
- l'évolution du groupe BPCE.

#### Le Comité de rémunération et de sélection

Le comité de rémunération et de sélection est chargé de formuler des propositions au conseil d'orientation et de surveillance concernant notamment :

- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire,
- les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil et, le cas échéant, aux membres des comités du conseil, ainsi que le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Caisse d'Epargne.

Le comité de rémunération et de sélection formule également des propositions et des recommandations au conseil d'orientation et de surveillance sur les nominations des membres du directoire de la Caisse d'Epargne. Il émet un avis portant sur l'honorabilité et les incompatibilités éventuelles des candidatures reçues et proposées à l'assemblée générale ou au COS en cas de cooptation du fait de vacance d'un siège au COS.

Le Comité se compose de 5 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance, au regard de leurs compétences et de leurs expériences professionnelles.

<b>Nom</b>	<b>Attribution</b>
Yves TOUBLANC	Président du Comité / Voix délibérative
Jacques ALTSCHUL	Vice-président / Voix délibérative
Laurent BIBOUD	Voix délibérative
Daniel FAURE	Voix délibérative
Jean-François LACOURTABLAISE	Voix consultative
Jean POURADIER DUTEIL	Voix délibérative



En 2011, le comité de rémunération et de sélection s'est réuni 4 fois. Les sujets abordés ont porté sur :

- La fixation des règles pour la rémunération variable 2011 et la fixation du niveau de rémunération variable au titre de 2010 des membres du Directoire ;
- L'établissement de propositions et recommandations au COS sur la nomination de membres du Directoire.

#### **1.3.2.5 Gestion des conflits d'intérêts**

Le membre du COS fait part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Ainsi, les statuts des Caisses d'Épargne prévoient que toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire ou du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Une convention de la CERA a été soumise à ces dispositions pendant l'exercice de l'année 2011. Celle-ci fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi pour l'assemblée générale.

Enfin, s'agissant des comités, le COS nomme des membres indépendants, c'est-à-dire sans lien de subordination avec la Caisse d'Épargne et sans relations d'affaires (hors opérations courantes).

### **1.3.3 Commissaires aux comptes**

Le contrôle des comptes de la société est exercé dans les conditions fixées par la loi, par deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants remplissant les conditions légales d'éligibilités.

Les commissaires aux comptes ont été nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2009. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toute assemblée de sociétaires au plus tard lors de la convocation des sociétaires.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du directoire au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du directoire. Le délai de convocation est de trois jours au moins avant la réunion.

Les commissaires aux comptes peuvent être également convoqués à toute réunion du COS ou leur présence paraît opportune en même temps que les membres du COS.

<b>Catégorie</b>	<b>CAC</b>	<b>Adresse</b>
Titulaire	Cabinet MAZARS Monsieur Michel BARBET-MASSIN	Tour Exaltis - 61 Rue Henri Régnauld 92075 La Défense Cedex
Titulaire	Cabinet ERNST & YOUNG Monsieur Philippe DUCHENE	Tour Oxygène - 10-12 bd Marius Vivier Merle 69393 Lyon Cedex 03
Suppléant	Madame Anne VEAUTE	Tour Exaltis - 61 Rue Henri Régnauld 92400 Courbevoie
Suppléant	PICARLE & Associés Monsieur Luc VALVERDE	Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex



## 1.4 Contexte de l'activité

<b>1.4.1 Environnement économique et financier</b>	<b>p. 30</b>
<b>1.4.2 Faits majeurs de l'exercice</b>	<b>p. 33</b>
1.4.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE	p. 33
1.4.2.2 Faits majeurs de la CERA	p. 33
1.4.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation	p. 33



## **1.4 Contexte de l'activité**

### **1.4.1 Environnement économique et financier**

#### **Conjoncture en 2011 : une année de chocs multiples**

La croissance mondiale avait été dynamique au cours de l'année 2010 avec une progression de 4.5% du PIB. En 2011, le PIB mondial a évolué de +3.8%. Le ralentissement de l'activité est expliqué par plusieurs facteurs : la fin du rattrapage initié après la crise de 2008-2009, le choc inflationniste au premier semestre et la crise des dettes souveraines européennes.

Dans ce cadre, l'activité a été principalement soutenue par les pays émergents qui ont enregistré des taux de croissance encore élevés en 2011 (9.3% en Chine, 4% en Amérique Latine) mais globalement en décélération par rapport à 2010. Ces pays qui ont commencé l'année 2011 sur des rythmes élevés ont vu progressivement leur croissance s'essouffler subissant la hausse du prix des matières premières mais également les effets du durcissement des politiques monétaires. Parmi les pays émergents, le ralentissement a été particulièrement marqué au Brésil (3% de croissance en 2011 après 7.5% en 2010)

En début d'année, les économies développées ont également profité de la poursuite de la reprise technique après la crise financière et économique résultant de la crise des subprimes. Puis deux événements majeurs ont rythmé l'évolution économique et financière de l'année 2011 : d'une part le tsunami et la catastrophe nucléaire de Fukushima et d'autre part, la problématique de l'excès d'endettement des Etats. Les événements tragiques intervenus au Japon en mars ont stoppé l'activité industrielle du pays et ont eu des répercussions non seulement sur l'activité globale mais aussi sur la confiance des intervenants. Par ailleurs, les marchés et les différents acteurs économiques ont pris conscience du problème grandissant quant à la soutenabilité des dettes des Etats, avec la résurgence du cas de la Grèce au printemps. La perspective d'une faillite organisée du pays, ainsi que les dégradations successives des agences de notation ont contribué à créer un contexte de défiance et d'aversion au risque. De même, les scénarios de sortie de la Grèce de la zone euro voire d'éclatement de la zone ont été évoqués. La plupart des pays ont été contraints de mettre en place des plans d'austérité de plus en plus stricts. En parallèle, les dirigeants politiques ont multiplié les réunions pour trouver des solutions mais la mise en place d'une gouvernance de la zone euro est extrêmement délicate avec des positions divergentes entre les différents pays. Outre l'impact sur la confiance des agents économiques et les conséquences en termes de finances publiques, la crise des dettes souveraines a fragilisé le secteur bancaire. Ce choc conjugué à la mise en place des accords de Bâle III a induit notamment un durcissement des conditions d'octroi de crédit. Face à ces chocs pro-cycliques, toutes les économies ont été affectées mais pas nécessairement de la même façon.

Les Etats-Unis ont perdu plus d'un point de croissance en 2011. Après un début d'année positif, la croissance américaine s'est affaiblie, puis s'est reprise dans la deuxième partie de l'année. En dépit de la hausse des prix, la consommation a bien résisté, grâce à une baisse du taux d'épargne des ménages. Le taux de chômage est passé de 9.4% fin 2010 à 8.5% à fin décembre 2011 et environ 1.5 millions d'emplois ont été créés sur l'année. Enfin, le marché immobilier est resté un frein pour l'économie américaine, avec un stock important de maisons à l'offre et des prix qui se sont stabilisés à un niveau très bas.

La zone euro présente de fortes hétérogénéités entre les pays. Comme en 2010, l'Allemagne se distingue avec un PIB de l'ordre de 3% profitant du dynamisme de la croissance mondiale en première partie d'année. La France se situe dans la moyenne avec un PIB de 1.6% sur l'année tandis que la Grèce et le Portugal sont en récession (respectivement -5.4% et -1.5% de croissance en 2011). Dans ce contexte de croissance faible, le marché du travail européen est resté dégradé en 2011 avec un taux de chômage à 10.4% en zone euro, marqué également par d'importantes disparités. Alors que le taux de chômage allemand a baissé pour atteindre 5.7% à la fin d'année, le chômage espagnol s'est dégradé de 2 points pour finir à 22.9%.



Dans ce climat d'incertitudes, les pays considérés comme sans risque, l'Allemagne notamment, ont vu leurs taux longs atteindre des plus bas. Sur le marché des changes, l'affaiblissement de l'euro est resté modéré. En parallèle, les devises refuges que sont traditionnellement le franc suisse et le yen ont bénéficié de la forte aversion au risque, obligeant les banques centrales des deux pays à intervenir. D'ailleurs, la tâche des banques centrales en 2011 s'est révélée délicate avec la lutte contre le risque inflationniste au premier semestre puis la nécessaire adaptation au ralentissement mondial et aux problèmes de liquidités rencontrés par les banques au second semestre. En opposition avec l'attitude accommodante de la Réserve Fédérale américaine, la Banque Centrale Européenne a justifié par la hausse de l'inflation, sa décision de relever son taux de refinancement de 25 bps à deux reprises (en avril et en juillet). Avec l'affaiblissement de la croissance et l'intensification de la crise des dettes souveraines, elle a changé radicalement sa position en annulant ces deux hausses de taux en novembre et décembre, et en amplifiant les mesures non conventionnelles. En effet, la BCE a réactivé le programme d'achats de titres publics pour enrayer le mouvement de forte hausse des taux sur les dettes périphériques. Elle a proposé aux banques de se financer à long terme via notamment deux opérations de prêts spécifiques à 36 mois et un élargissement des conditions d'éligibilité du collatéral. Enfin, la BCE a remis en place les lignes de swap avec la Fed pour assurer la liquidité en dollar. Ces assouplissements de politiques monétaires par les banques centrales ont permis de rétablir une fluidité relative sur le marché interbancaire et ont contribué à restaurer une certaine confiance.

L'environnement économique et financier au cours de l'année 2012 devrait rester volatil et incertain compte tenu des problèmes structurels, notamment pour les pays européens.

### En Rhône-Alpes

*(sources : CCI Rhône-Alpes et Caisse d'Epargne Rhône Alpes)*

En Rhône-Alpes, le mouvement de reprise de l'activité observé depuis 2009 s'est brutalement interrompu au deuxième et troisième trimestre 2011. Le quatrième trimestre devrait également être en repli. On note une baisse des carnets de commandes avec en parallèle une progression des stocks, ce qui n'augure pas d'une tendance positive dans les mois à venir. L'investissement s'est stabilisé. La métallurgie et le secteur de la chimie montrent une inflexion sensible, et le commerce de détail est également en perte de vitesse. Seul le secteur alimentaire voit son chiffre d'affaires progresser sur un an. A l'inverse, les secteurs de l'équipement de la personne et de l'équipement de la maison, traditionnellement les premiers à souffrir en période de récession, sont en net repli. Les enquêtes de confiance dans le secteur des services traduisent une poursuite de la détérioration des perspectives d'activité. Le secteur de l'hôtellerie de son côté s'améliore en 2011 avec des taux de remplissage en hausse. Concernant la construction, les mises en chantier ont progressé en Rhône-Alpes à un rythme supérieur à la moyenne nationale, même s'il existe de fortes disparités sur le territoire. Les prix de vente des logements sont ressortis en hausse de 6% sur un an avec sans doute l'annonce de la diminution des mesures d'aides fiscales qui a contribué à ce mouvement. Le début de l'année 2012 devrait se traduire par une modération de l'activité. La construction de locaux d'activité a également été particulièrement dynamique en 2011. Après deux trimestres de déficit, lié principalement au coût du pétrole, le commerce extérieur est redevenu excédentaire au troisième trimestre. Les exportations progressent de près de 8% depuis 2010 contre +4% au niveau national. L'Union européenne reste le principal débouché des entreprises rhônalpines. Le taux de chômage est en hausse, il demeure toutefois inférieur à celui de la France métropolitaine. La dégradation des conditions d'emploi a en particulier touché les personnes de plus de 50 ans. Dans ce contexte de ralentissement généralisé, le nombre de créations d'entreprises recule significativement. Globalement, tous les secteurs d'activité sont concernés, y compris les auto-entreprises. Par ailleurs, on peut noter que le nombre de défaillances d'entreprises conserve une orientation baissière.

**Tableaux d'évolution des marchés financiers en 2011**

	USA		EUROPE (France)		JAPON	
<b>Taux 3 mois</b>	de 0,30 % à 0,58 %	↗	de 1,01 % à 1,36 %	↗	de 0,19 % à 0,20 %	→
<b>Taux 10 ans</b>	de 3,29 % à 1,88 %	↘	de 3,36 % à 3,15 %	↘	de 1,16 % à 0,99 %	↘
<b>Action</b>	<b>DOW JONES</b> + 5, % à 12 218 (plus bas 10 655 le 03/10/11) (plus haut 12 811 le 01/05/11)	↗	<b>CAC 40</b> - 16,95 % à 3 160 (plus bas 2 782 le 22/09/11) (plus haut 4 157 le 20/02/11)	↘	<b>NIKKEI</b> - 17,34 % à 8 455 (plus bas 8 160 le 27/11/11) (plus haut 10 858 le 21/02/11)	↘
	<b>NASDAQ</b> - 1,8 % à 2 605 (plus bas 2 336 le 03/10/11) (plus haut 2 874 le 01/05/11)	↘	<b>EUROSTOXX</b> - 17,05 % à 2 317 (plus bas 1 995 le 12/09/11) (plus haut 3 068 le 20/02/11)	↘		
	<b>EUR/USD</b>		<b>USD/JPY</b>		<b>EUR/JPY</b>	
	- 3,16 % à 1,30	↘	- 5,19 % à 76,91	↘	- 8,12 % à 99,66	↘
					<b>Pétrole</b>	+ 8,15 % à 98,83 ↗



## **1.4.2 Faits majeurs de l'exercice**

### **1.4.2.1 Faits majeurs du groupe BPCE**

Voir partie 2.2.1.3 Evénements significatifs / Faits majeurs du Groupe BPCE page 100.

### **1.4.2.2 Faits majeurs de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes**

Voir partie 2.2.1.3 Evénements significatifs / Faits majeurs de l'entité page 101.

### **1.4.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation**

Néant.



## 1.5 Présentation de la stratégie RSE et profil

<b>1.5.1 Présentation de la stratégie RSE</b>	<b>p. 36</b>
<b>1.5.2 Périmètre du reporting RSE</b>	<b>p.36</b>
<b>1.5.3 Relations avec les parties prenantes</b>	<b>p.36</b>
<b>1.5.4 Impacts environnementaux</b>	<b>p.37</b>
<b>1.5.5 Impacts sociaux, sociétaux et environnementaux liés à l'activité bancaire</b>	<b>p.40</b>
<b>1.5.6 Politique sociale interne</b>	<b>p.44</b>



La responsabilité sociétale des entreprises peut être définie comme le concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

Ce concept fait partie intégrante des engagements des Caisses d'Epargne qui, depuis près de deux cents ans œuvrent en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions.

A ce titre, de 2001 à 2008, la CERA a financé 1 315 projets de solidarité dans le cadre des projets d'économie locale et sociale « PELS » pour un montant de 32,7 millions d'euros.

Ainsi, en cohérence avec son identité de banque coopérative régionale, la CERA s'est engagée, depuis 2009, dans un programme de responsabilité sociétale et développe ses propres actions adaptées à son territoire.

Cet exercice demande d'avoir une bonne perception de l'environnement de l'entreprise, une connaissance juste des enjeux politiques et réglementaires, des solutions techniques et managériales ainsi que de savoir intégrer les intérêts des parties prenantes afin de pouvoir améliorer son « empreinte ».

La CERA axe ainsi ses actions de façon à améliorer son impact environnemental, sociétal, social et économique en :

- prenant des mesures en faveur de la réduction de ses consommations d'eau et d'énergie.
- plaçant au cœur de ses préoccupations la qualité de service à ses clients et sociétaires en leur proposant notamment des produits en parfaite adéquation avec leur intérêt pour le développement durable.
- renforçant son rôle dans le microcrédit grâce à l'association Parcours Confiance Rhône-Alpes dont la mission est d'accompagner des clients vulnérables afin de les aider à retrouver une situation financière plus stable et plus équilibrée.
- contribuant activement au développement de l'emploi local, notamment à travers le soutien qu'elle apporte aux différentes plateformes d'initiatives locales et au réseau Entreprendre.

Enfin, la stratégie de développement de la CERA devrait prochainement être enrichie grâce à sa participation aux rencontres des correspondants développement durable du groupe BPCE. Les 8 et 9 février 2012, s'est tenue une réunion sur l'élaboration du bilan carbone, cette réunion a également permis de :

- dresser un état des lieux sur les bonnes pratiques développées ;
- confirmer 4 axes de travail :
  - o la communication à travers la réalisation d'une rubrique intranet dédiée ;
  - o la sensibilisation des collaborateurs au développement durable ;
  - o la réduction des charges énergétiques et la performance énergétique des équipements ;
  - o une démarche sociétale partagée avec nos clients.



## 1 Rapport de gestion

### 1.5 Présentation de la stratégie RSE et profil

#### **1.5 Présentation de la stratégie RSE et profil**

##### **1.5.1 Présentation de la stratégie RSE**

Le modèle mutualiste et coopératif de la CERA, banque régionale de proximité, nous confère une responsabilité d'engagement sociétal sur notre territoire afin de considérer le statut coopératif comme un outil de développement et de différenciation au service des sociétaires, des clients, des administrateurs et des collaborateurs.

La CERA, « entreprise citoyenne », mène des actions significatives dans les quatre domaines clefs du développement durable :

- le domaine de l'environnement ;
- le domaine sociétal ;
- le domaine social ;
- le domaine économique.

La CERA s'inscrit dans le projet stratégique du Groupe BPCE affichant une ambition forte dans le domaine du développement durable et décliné à travers 3 missions structurantes :

- Se positionner comme acteur de référence de la croissance verte et responsable ;
- S'engager dans une démarche de réduction de son empreinte carbone ;
- Se positionner comme acteur de référence du microcrédit social et professionnel.

##### **1.5.2 Périmètre du reporting RSE**

Consciente des enjeux sociétaux actuels et considérant la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative, la CERA s'est efforcée de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de développement durable.

En 2011, le Groupe BPCE a défini un référentiel de reporting commun à l'ensemble du groupe et de ses filiales, afin de faciliter la consolidation des données au niveau du Groupe et eu égard à sa stratégie de développement durable.

Ces indicateurs de performance RSE ont été définis/construits dans le respect des exigences de l'article 225 du Grenelle 2 ainsi qu'à la vue des lignes directrices du GRI 3.1 et de son supplément pour le secteur financier (la GRI, Global Reporting Initiative, est une démarche normée de rapport développement durable mise en œuvre par la majorité des grandes entreprises).

Pour la première fois en 2011, la CERA a décidé de communiquer de façon volontaire sur ses données extra - financières et d'anticiper la mise en application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

##### **1.5.3 Relations avec les parties prenantes**

La CERA mène un dialogue et des échanges collaboratifs avec différentes de ses parties prenantes de son territoire ou de son environnement économique et social. Parmi celles-ci, citons les suivantes avec lesquelles l'entité a interagi au cours de l'exercice :



- Parties prenantes internes :
  - Collaborateurs (démarche qualité de vie au travail...);
  - Sociétaires (commission RSE, CA de SLE, missions référents, rencontres administrateurs...);
  - Instances Représentatives du Personnel.
- Parties prenantes externes :
  - Fournisseurs (critères environnementaux dans les contrats, recours aux travailleurs handicapés...);
  - Clients (enquête auto-administrée par agence via les relevés de compte, enquêtes sur les « moments de vérité » via mail, focus groupe ...);
  - Associations agissant en faveur de la solidarité dans le cadre de la Fondation Caisse d'Epargne (autonomie sociale des personnes fragilisées, la création et le développement d'emplois, l'innovation en matière de recherche médicale);
  - Les acteurs du microcrédit dans le cadre de la distribution des microcrédits et de l'accompagnement des bénéficiaires;
  - Les acteurs du logement social.

La CERA est membre du Conseil d'administration de l'association Parcours Confiance Rhône-Alpes, de SEM spécialisées dans les énergies renouvelables (ENR), d'associations du secteur de l'économie sociale et solidaire... Enfin, plusieurs salariés de la CERA ont eu l'honneur d'être choisis pour siéger aux Conseils d'Offices Publics de l'Habitat en qualité de personnes qualifiées.

Afin de communiquer et de dialoguer avec ses parties prenantes sur sa stratégie RSE, la CERA utilise différents canaux de communication : rapport de gestion, newsletter, publications, enquêtes...

Par ailleurs, la CERA organise des rencontres et réunions régulières afin de dialoguer avec ses parties prenantes et prendre en compte leurs attentes.

#### 1.5.4 Impacts environnementaux

##### 1. Actions prises en faveur de la réduction des consommations d'eau

La CERA a engagé une réflexion en vue de réduire sa consommation d'eau et de disposer d'un système de suivi de ses consommations. Les mesures de réduction d'eau prises sont notamment :

- la suppression et le remplacement des climatisations à eau perdue par des climatisations R407 ;
- l'installation de réducteurs de pression et de brises jets ;
- la mise en place de chasses d'eau à double débit ;
- etc.

Indicateur	Année 2011
Consommation totale d'eau (en m3)	52 000
Consommation d'eau récupérée, dont les eaux pluviales (en m3)	0
Volume de récupération des eaux pluviales (en m3)	0



### 2. Actions prises en faveur de la réduction des consommations d'énergie liées aux transports professionnels et domicile/travail

Dans le cadre des déplacements professionnels, l'entreprise encourage ses salariés à moins utiliser les transports ou encore les encourage à faire l'usage de moyens de transports plus propres. Les mesures prises sont notamment les suivantes :

- Les postes téléphoniques individuels sont équipés d'un système d'audio conférence. Par ailleurs, la CERA a souscrit une vingtaine d'abonnements au service ARKADIN mis à disposition des différentes directions ;
- Trois sites du siège sont équipés de matériels pour la visioconférence ;
- Mise en place d'un dispositif de classes virtuelles qui a permis la formation sur la numérisation du DRC (Dossier Réglementaire Client) des 2 100 collaborateurs d'agences sur une période de trois semaines sans aucun déplacement grâce à une solution de web conférence (travail collaboratif, visio, tchat) ;
- Signature d'une convention avec la SEMITAG (SEM des Transports publics de l'Agglomération grenobloise) permettant aux collaborateurs d'obtenir des tarifs préférentiels ;
- Consignes communiquées aux collaborateurs afin de les inciter à prendre le train plutôt que l'avion compte tenu de l'impact environnemental moindre du train (pour les distances le permettant) ;
- Consignes communiquées aux collaborateurs afin de les inciter à utiliser les véhicules de la flotte de l'entreprise plutôt que leur véhicule personnel dans la mesure où la flotte est constituée de véhicules de faible cylindrée, récents, entretenus régulièrement et dont la grande majorité émet moins de 130 g/km de CO<sub>2</sub> ;
- Agrandissement et modernisation du garage à vélo du siège social de Lyon afin d'inciter à l'utilisation des modes de transport « doux ».

Ces actions s'inscrivent dans une réflexion plus globale en vue de mettre au point un PDE (Plan de déplacement Entreprise).

Par ailleurs, la CERA encourage ses collaborateurs à utiliser le covoiturage pour leurs trajets professionnels notamment dans le cadre d'événements organisés en interne (ex : conventions).

Indicateur	Année 2011
Consommation totale de fuel / carburant en K€ (déplacements professionnels)	386
Total des indemnités kilométriques en K€ (déplacements professionnels)	796.5
Totale des émissions de CO <sub>2</sub> issues des déplacements professionnels (en Teq. CO <sub>2</sub> )	Non disponible

### 3. Actions prises en faveur de la réduction des consommations de papier

Soucieuse des enjeux relatifs à la consommation de papier du fait de son activité tertiaire, la CERA s'efforce de mener des actions visant à limiter au maximum les consommations de papier sur les lieux de travail. Parmi les mesures prises, on peut citer :

- le développement du parc d'imprimantes multifonctions au siège (fonction « Scan ») ;
- le déploiement des imprimantes multi fonctions à chaque collaborateur d'agence afin de numériser toutes les pièces du DRC (Dossier Réglementaire Client) ;
- la maîtrise de la production des dépliants PLV autour d'une gamme resserrée (20 modèles au lieu de 35 auparavant) ;



- La généralisation des fiches conseils au format électronique (documentation commerciale au format Pdf) ;
- Le développement de la dématérialisation des relevés de compte et sa promotion auprès des clients (mis en place uniquement si le client le souhaite).

Indicateur	Année 2011
Consommation totale de papier (en tonnes)	299.8
Consommation totale de papier recyclé (en tonnes)	0.02

#### 4. Actions prises en faveur de la réduction des consommations d'énergie de ses sites

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la CERA met en œuvre des actions visant :

- à réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments ;
- à inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergie sur les principaux sites de l'entité.

Parmi les actions définies et mises en place, citons par exemple :

- L'utilisation de matériaux ou de procédés de construction innovants (châssis à rupture de ponts thermiques, vitrage « planitherm » avec lame d'argon, ...) ;
- L'utilisation de stores occultants de type « screen », lames brise soleil ;
- La gestion de l'abaissement de température dans les locaux en période nocturne et en week-end ;
- La mise en place de VMC double flux (avec récupération d'énergie) ;
- Le développement des éclairages « intelligents » (détecteurs de présence, détecteurs de l'intensité lumineuse extérieure, réglage d'intensité...) ;
- L'utilisation d'ampoules basse consommation et de LED ;
- La mise en place de signalétique avec drapeau solaire (enseignes...) ;
- La mise en place d'horloge sur les groupes CVC et VMC ;
- La coupure des enseignes lumineuses de 23 H à 6 H ;
- Le positionnement des bureaux très majoritairement en 1er jour ;
- Le recours aux énergies renouvelables.

Notons que la CERA vient de se voir décerner le label BBC immobilier ancien pour l'une de ses agences, ce qui est une 1<sup>ère</sup> pour une agence bancaire en Rhône-Alpes.

Indicateur	Année 2011
Consommation totale d'énergie (en KWh)	1 876 797
Consommation totale d'électricité (en KWh)	16 485 989 <sup>①</sup>
Consommation totale de fioul (en KWh)	80 000
Consommation totale de gaz (en KWh)	2 201 980
Consommation totale de vapeur (en KWh)	Non disponible
Consommation totale d'eau glacée (en KWh)	Non disponible
Consommation totale d'énergie renouvelable (en KWh)	2 989 570 <sup>②</sup>

<sup>①</sup> Ce chiffre comprend notamment l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable soit 2 989 570 KWh (cf. consommation totale d'énergie renouvelable) - <sup>②</sup> Ce chiffre comprend uniquement de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable. Il ne comprend pas le chauffage par géothermie qui est une énergie renouvelable utilisée sur cinq sites de la CERA.



### 5. Méthodologie de calcul des émissions de CO2

Un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, en utilisant la méthode de calcul du Bilan Carbone® de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a été réalisé en 2005 sur le périmètre de l'ex-Caisse d'Épargne des Alpes (avant la fusion avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon intervenue en 2007). Un nouveau bilan carbone doit être réalisé en 2012 sur la totalité du périmètre de la CERA.

Indicateur	Année 2011
Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre (en Teq. CO2)	Non disponible

### 6. Processus de collecte et de transformation de ses produits, matériaux et composants en matières utiles à de nouveaux processus de production

L'entité respecte la réglementation relative au recyclage et s'assure de son respect par ses sous-traitants en matière :

- de déchets issus de travaux sur ses bâtiments ;
- de déchets électroniques et électriques (DEEE) ;
- de mobilier de bureau ;
- d'ampoules ;
- de fluides frigorigènes ;
- de consommables bureautiques (papier, imprimés, cartouches d'encre...) ;
- de supports aux moyens de paiements (chéquier, carte bleue...).

#### 1.5.5 Impacts sociaux, sociétaux et environnementaux liés à l'activité bancaire de la CERA

##### 1. Offre de produits et services répondant aux enjeux environnementaux et/ou sociaux de ses clients

Activité « banque de détail ».

La CERA propose à ses clients une gamme complète de produits et de services innovants pour répondre à leurs enjeux environnementaux et sociaux et à ceux du territoire. Elle distribue notamment :

- L'Eco-PTZ : l'éco-prêt permet de financer les travaux d'économie d'énergie et les éventuels frais induits par ces travaux afin de rendre le logement plus économe en énergie, plus confortable et moins émetteur de gaz à effet de serre ;
- Le crédit « Ecureuil DD travaux » : il s'agit d'un crédit spécialement conçu pour permettre de financer des travaux d'aménagement respectant l'environnement. Il finance les projets jusqu'à 21 500 € sur 120 mois maximum ;
- Le crédit « Ecureuil DD auto » : il s'agit d'un crédit spécialement conçu pour permettre de financer l'achat d'un véhicule propre ou peu polluant. Il finance les projets jusqu'à 50 000 €, remboursables sur 72 mois maximum sans frais de dossier ;
- Le livret A Kipouss : pour chaque ouverture, la Caisse d'Épargne a décidé de reverser 1 € à Allo Parents Bébé qui est un service de l'association Enfance et Partage – association reconnue pour la protection et la défense des enfants victimes de la maltraitance ;
- Le livret Développement Durable : il s'agit d'un livret d'épargne rémunéré, destiné à favoriser le développement de l'épargne et sa mobilisation au service de l'industrie mais aussi des projets écologiques des particuliers.



Indicateur	Année 2011
Nombre d'ouvertures brutes de Livrets A Kipouss	9 262
Encours des Livrets A Kipouss (en K€)	6 921
Nombre d'ouvertures brutes de Livret Développement Durable	25 566
Encours du Livret Développement Durable (en K€)	716 062
Nombre de contrats de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour travaux d'économie d'énergie	3 736
Montant des encours de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour travaux (en K€)	31 571
Nombre de contrats de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour l'achat de véhicules « propres » ou peu polluants	1 526
Montant des encours de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour l'achat de véhicules « propres » ou peu polluants (en K€)	11 567
Nombre de contrats d'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) (CE et CFF)	25 268
Montant des encours Eco-PTZ (CE et CFF) - (en K€)	380 212

Par ailleurs, la CERA commercialise des produits de placement ISR (Investissement Socialement Responsable) orientés soit vers l'emploi, soit vers le respect des droits humains, soit vers l'environnement. On peut notamment citer les fonds à destination de nos clients particuliers : « Ecureuil Bénéfices Emploi », « Ecureuil Bénéfices Responsable » et « Ecureuil Bénéfices Environnement ».

#### Activité « banque du développement régional ».

Pour notre activité de « Banque du développement régional », parmi les nombreuses opérations réalisées, on peut citer :

- L'accompagnement des bailleurs sociaux pour le montage des dossiers et la vente des **certificats d'économie d'énergie** qui permettent de valoriser financièrement des actions d'économies d'énergie. Ceci est réalisé en lien avec « Habitat en Région Services », filiale du Groupe BPCE
- Le financement de la ZAC DE VIRY : **1<sup>er</sup> Eco quartier du département** de Haute-Savoie prévu pour 670 logements et 4 000 m<sup>2</sup> de commerces sur 16 ha (réseau de chauffage collectif mis en place par CHALEUR DES ALPES filiale de la SEDHS (Société d'Équipement du département de la Haute-Savoie). La SEDHS dont la CERA et la CDC sont actionnaires construira en VEFA le 1<sup>er</sup> Bâtiment BBC sur ce quartier.
- Le financement d'un **data center green** nouvelle génération (centre de stockage de données informatiques) de la société Business et Décision Eolas (l'électricité consommée est issue à 100 % de sources d'énergies renouvelables)
- La participation au financement à hauteur de 15 millions d'euros d'une importante opération de promotion immobilière dans le centre-ville de Grenoble (ZAC de la Graille) prévu pour **500 logements aux nouvelles normes énergétiques BBC**
- Le financement avec la SERL (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon), dont la CERA est actionnaire, de l'aménagement du parc technologique de LYON-ST PRIEST pour lequel la SERL a reçu le **trophée développement durable des entreprises publiques locales**.



### 2. Produits et services de l'entreprise à destination des populations en situation de précarité et initiatives commerciales de soutien à la lutte contre l'exclusion financière

En tant que banque coopérative régionale, la CERA agit pour la cohésion sociale du territoire sur lequel elle exerce ses activités et ne pratique pas de sélection de ses clients.

Une offre a été conçue pour permettre aux clients en difficulté d'accéder aux services bancaires de base (offre basic services). Par ailleurs, des produits spécialement adaptés aux besoins de certaines catégories de populations ont également été conçus et sont susceptibles de concourir à la lutte contre l'exclusion financière (jeunes, personnes protégées...).

En effet, la CERA est la banque de la famille et celle des personnes protégées. Une personne protégée sur deux possède un compte à la CERA. Avec ses deux agences dédiées (Lyon et Grenoble), la CERA est en relation permanente avec les professionnels et les associations intervenant auprès de personnes en situation de handicap. Son réseau de plus de 300 agences permet également un accompagnement bancaire de proximité pour les personnes protégées.

En outre, un suivi et une détection proactive des clients en situation de précarité est mise en place par nos départements recouvrement et contentieux. Des modalités d'accompagnement et des dispositions spécifiques pour ce type de clients ont été définies, afin de limiter au maximum l'occurrence de telle situation.

La CERA est également à l'origine d'un dispositif de microcrédit, appelé **Parcours Confiance Rhône-Alpes**, dont peuvent bénéficier les personnes en difficulté. Les sommes prêtées peuvent par exemple servir à acquérir un véhicule afin de pouvoir aller travailler, à financer des équipements de base pour le foyer ou encore à aider des micro entrepreneurs...

Ce dispositif est particulièrement novateur et performant en termes d'accompagnement. En effet, tout bénéficiaire de microcrédit est formé et accompagné à la gestion d'un budget et à la pédagogie de l'argent par les animateurs de Finances & Pédagogie, association soutenue financièrement par la CERA.

De plus, l'accompagnement social, pour les emprunteurs de microcrédit personnel, est réalisé avec des partenaires locaux, acteurs clés sur le territoire de la CERA (Restos du cœur, Croix Rouge, FACE...).

Indicateur	Année 2011
Nombre de microcrédits Particuliers	166
Montant des microcrédits Particuliers (en K€)	342
Nombre de microcrédits Professionnels	16
Montant des microcrédits Professionnels (en K€)	90 500

Par la densité de notre réseau d'agences et notre présence dans les zones défavorisées, nous contribuons à l'accès aux services bancaires sur l'ensemble du territoire tout en favorisant la mise à disposition de services bancaires sur internet (Direct Ecureuil) et par téléphone (Centre de Relations Clients, ...).

Indicateur	Année 2011
Nombre d'agences / points de vente / centre d'affaires	313
Nombre d'agences accessibles PMR	279
% d'agences accessibles PMR sur la totalité des agences de l'entité	89
Nombre d'agences en zone rurale sur le territoire (hors agglomération)	23
Nombre d'agences en ZUS (Zone Urbaine Sensible)	17 (dont 10 en ZRU)



La CERA agit aussi en faveur des personnes en situation de handicap en veillant à l'accessibilité de ses agences pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Elle a également organisé, en mai 2011, un colloque sur le thème de la gestion de l'argent au quotidien pour les personnes en situation de handicap en partenariat avec l'ADAPEI du Rhône, l'UNAFAM, l'Atmp du Rhône et le CREA Rhône-Alpes.

### 3. Partenariats existants avec des organismes de sensibilisation au monde bancaire

De par ses valeurs et son histoire, la CERA place la sensibilisation aux enjeux économiques, sociaux et bancaires comme un des éléments de dialogue avec ses parties prenantes, notamment ses sociétaires et ses clients.

Elle organise et participe tout au long de l'année à des rencontres, des actions de sensibilisation, de formation sur ces questions en particulier en s'appuyant sur l'association « Finances & pédagogie ».

« Finances & pédagogie » est un organisme de formation agréé soutenue depuis son origine par la CERA dont le but est d'amener chacun à mieux maîtriser l'argent. Cette association réalise des actions collectives de formation et/ou d'information sur l'argent en s'appuyant sur différents modules tels que « Les jeunes et l'argent », « Le couple et l'argent », « La prévention du surendettement », « La préparation financière de la retraite »...

### 4. Soutien de l'entreprise au développement local et aux initiatives responsables sur son territoire

La CERA est une banque coopérative régionale qui participe au développement du territoire sur lequel elle exerce son activité.

Sa contribution au développement du territoire se traduit par le financement des acteurs économiques et sociaux de son territoire comme par un soutien philanthropique apporté à des initiatives locales.

En 2011, et à titre d'exemple, la CERA a participé au financement des grands projets suivants :

- **Le quartier de la Confluence à Lyon** : La Confluence est un des plus grands projets urbains d'Europe et par conséquent le projet phare en Rhône-Alpes. La CERA participe au financement de différentes réalisations de ce quartier. Par exemple, elle finance la réhabilitation de la « Sucrière », haut-lieu de la culture lyonnaise. La Sucrière abrite notamment des expositions dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain.
- **Le centre de simulateur de vol AIR CAMPUS** : ce simulateur de vol sur Boeing 737 est basé sur la plateforme aéroportuaire Lyon-St Exupéry.
- **Le nouveau siège mondial de la chaîne internationale d'informations Euronews** : la CERA assure le financement à long terme de la SCI porteuse des murs, ainsi que certains des équipements intérieurs. De plus, la CERA a délivré la garantie financière nécessaire au promoteur qui construit l'immeuble, dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière.
- **Le Centre Hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin-Jallieu** : le projet global du Médipôle consiste à regrouper sur un même site l'hôpital public (CHPO), la clinique Saint-Vincent de Paul (144 lits), et le centre psychothérapeutique du Vion Nord-Dauphiné (170 lits). La CERA a participé au montage financier réalisé sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), via un bail emphytéotique hospitalier. Le coût total de l'opération s'élève à 150 M€ et la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a participé à son financement à travers un prêt long terme de 36 M€.



En matière philanthropique, la CERA s'est dotée de sa propre **Fondation d'Entreprise**. Celle-ci agit selon 3 axes :

- Favoriser l'autonomie sociale des personnes fragilisées (aide aux personnes en situation de grande précarité, bien-être des personnes malades, handicapées ou âgées, accès aux savoirs de base...).
- Financer les actions innovantes et la recherche médicale (et notamment en faveur du grand âge).
- Soutenir la création et le développement d'emplois.

En effet, la CERA est particulièrement attentive à l'entrepreneuriat. Aux côtés de ceux qui font l'économie en Rhône-Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes joue pleinement son rôle de banque régionale en soutenant les créateurs d'entreprise. Concrètement, nous soutenons les réseaux France Active, France Initiative et Réseau Entreprendre en Rhône-Alpes (notamment via l'abondement au fonds de prêts d'honneur). Depuis 2001, ce partenariat a permis la création de plus de 5 000 emplois (500 en 2010). Nous travaillons également avec les CCI, avec lesquelles nos spécialistes épaulent les entrepreneurs sur leurs projets de création ou de reprise, par des formations sur mesure.

La Fondation d'Entreprise Caisse d'Épargne Rhône Alpes est également l'un des partenaires principaux du dispositif *Entrepreneurs dans la ville*, porté par l'association *Sport dans la Ville*. L'objectif, en partenariat avec l'École de Management de Lyon, est d'offrir à des jeunes, issus de quartiers sensibles, un cursus de formation pour qu'ils puissent créer leur propre emploi. A cet égard, au printemps 2011, la CERA organisait une réunion d'information pour proposer à ses collaborateurs de devenir marraine ou parrain d'un jeune âgé de 15 à 22 ans.

En plus des aides apportées par sa Fondation, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes poursuit également ses actions de mécénat culturel et sportif sur son territoire. Nous sommes ainsi partenaires de nombreux hauts-lieux de la culture en Rhône-Alpes avec, à titre d'exemple, les Biennales, le musée des Beaux-arts de Lyon et le musée de Grenoble, les Nuits de Fourvière, les Festivals de musique baroque d'Ambronay et de Tarentaise, la Fondation FACIM, la maison de la culture MC2 de Grenoble, les Journées de l'économie, la Fédération Française de Ski...

### **1.5.6 Politique sociale interne**

#### **1. Politique ou pratiques en faveur du recrutement de salariés locaux**

La CERA est une entreprise régionale qui contribue au développement de l'emploi local. En 2011, la CERA a embauché 180 collaborateurs en CDI pour un effectif total de 3 193 collaborateurs dont 97,2 % en CDI.

Nous avons développé des partenariats avec de nombreux établissements de formation, notamment l'EM Lyon et l'ESC Grenoble. En 2011, la CERA a accueilli 81 jeunes salariés en alternance.

Nous avons également noué un accord avec Pôle emploi Rhône-Alpes le 17 novembre dernier à Lyon afin de favoriser le recrutement et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Par ce partenariat, la CERA touche un public plus large. En effet, sur un marché fortement concurrentiel, l'un des enjeux primordiaux est de trouver les candidats ayant des profils commerciaux évolutifs.



## 2. Politique en matière de handicap et diversité

La mission Handicap & Diversité de la CERA est animée par un référent, chargé d'animer l'accord de branche national en faveur de l'emploi des personnes handicapées (signée le 10/10/2008) autour de 4 axes :

- **Le maintien en l'emploi** : cet axe regroupe les actions d'aménagement du poste de travail (ex : formation de collaborateurs en Langue des Signes Françaises), les aides à la personne (ex : cofinancement de prothèses), la gestion des carrières (ex : accompagnement dans la demande de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et les réunions de « maintien dans l'emploi ».
- **Le recrutement** : à titre d'exemple, on peut citer la mise en place du dispositif d'alternance « Tremplin » concernant l'accueil de dix collaborateurs en contrats de professionnalisation intérimaire pendant six mois (Parcours certifiant sans engagement de CDI)
- **L'information et la sensibilisation sur le handicap** : à titre d'exemple, on peut citer l'organisation de soirées sur le thème « La place du handicap à la CERA » des 4 et 5 octobre 2011 qui ont permis de présenter la mission handicap de l'entreprise et les actions réalisées auprès des 300 collaborateurs présents, des formations ciblées « Ergonomie & handicap », des interventions ponctuelles lors de briefs en agence ou dans les services du siège, la diffusion à chaque collaborateur de la CERA d'un bloc note comportant des messages de sensibilisation sur le handicap...
- **Les partenariats avec le secteur protégé (ESAT et EA)** : à titre d'exemple, on peut citer la sous-traitance de certains travaux (reprographie, prestations de traiteur, destruction de documents...), la réalisation de travaux au sein de l'entreprise (nettoyage des véhicules de la flotte...), financement d'une plastifieuse à l'ESAT de l'ARIMC,...

## 3. Tableau sur la formation des salariés de l'entreprise

Indicateur	Année 2011
Nombre total d'heures de formation pour la population "cadre"	21 510
Nombre total d'heures de formation pour la population "non cadre"	71 191
dont nombre total d'heures de formation en ligne (e-learning) pour la population "cadre "	10 080
dont nombre total d'heures de formation en ligne (e-learning) pour la population "non cadre "	25 920
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	30

## 4. Dispositif d'évolution de carrière

Indicateur	Année 2011
% de salariés bénéficiant d'entretien d'évolution par rapport au nombre total de salariés de l'entité	40



### 5. Dispositif relatif au congé parental dans l'entreprise

<b>Indicateur</b>	<b>Année 2011</b>
Nombre de salariés féminins ayant bénéficié d'un congé parental	140
Nombre de salariés masculins ayant bénéficié d'un congé parental	4
Nombre de salariés féminins étant revenu au travail après avoir bénéficié d'un congé parental	12
Nombre de salariés masculins étant revenu au travail après avoir bénéficié d'un congé parental	1



## 1.6 Activités et résultats de la CERA

<b>1.6.1 Résultats financiers</b>	<b>p. 48</b>
<b>1.6.2 Résultats commerciaux</b>	<b>p. 49</b>
<b>1.6.3 Analyse du bilan</b>	<b>p. 51</b>



### **1.6 Activités et résultats de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes**

#### **1.6.1 Résultats financiers** (normes French)

Le produit net bancaire (PNB) 2011 hors dividendes de l'organe central s'élève à 663,7 millions d'euros, contre 658,6 millions d'euros pour l'exercice 2010, soit une progression de 0,8%. En l'absence de dividendes perçus en 2011 (contre 9,7 M€ perçus en 2010), le PNB y compris dividendes de l'organe central est en recul de 0,7%.

La croissance du PNB 2011 est non seulement le résultat d'une activité commerciale soutenue sur l'ensemble de nos marchés et territoires, mais également liée à une gestion optimisée des activités financières, notamment en termes d'optimisation du coût des ressources et de protection du bilan.

En particulier, résultat de la stratégie de conquête de nouveaux clients et du renforcement de la bancarisation des clients en portefeuille, les produits issus de la tarification des produits et services se sont accrus de 16,9% pour atteindre 158,3 millions d'euros en 2011. De même, résultat d'une activité de collecte qui demeure dynamique sur les produits d'assurance-vie, les commissions de distribution de produits d'épargne financière (Assurance-vie et OPCVM) s'établissent à 62,2 M€ millions d'euros, en progression de 3,0%.

Enfin, traduction d'une activité sur les domaines du crédit et de la collecte sur l'ensemble des marchés de la Banque Commerciale, conjuguée à l'efficacité de la politique d'optimisation du coût des ressources et des opérations de couverture du bilan, la marge d'intérêts s'apprécie de près de 3% pour atteindre 426,8 M€.

Les charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements, à 389,3 millions d'euros, sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent (+0,3%).

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'établit à 274,5 millions d'euros contre 280,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (-2,1%).

Le coût du risque, qui comprend notamment les dotations et reprises de provisions pour risques de crédit, s'élève à 40,2 millions d'euros en diminution de 7,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les pertes sur actifs immobilisés, à 101,9 millions d'euros, intègrent une dotation aux provisions pour dépréciation des titres BPCE à hauteur de 89,7 millions d'euros ; cette charge a été partiellement compensée par une reprise de provision pour FRBG à concurrence de 78,8 M€.

Ainsi, après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 40,2 millions d'euros, le résultat net comptable de l'exercice 2011 s'élève à 170,9 millions d'euros contre 175,9 millions d'euros en 2010, soit une diminution de 2,8%.

Au total, et avant décision de distribution de l'intérêt aux parts sociales, les capitaux propres (hors FRBG) de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'élèvent à 2 057,6 millions d'euros en augmentation de 125,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010.



## 1.6.2 Les résultats commerciaux

### ▪ Crédits

Dans le domaine du crédit, l'activité est marquée une nouvelle fois par une progression significative. Avec près de 5 milliards d'euros engagés l'encours de créances sur la clientèle, hors activité financière, est porté à 17,4 milliards d'euros (+14,1%). Cette performance s'accompagne d'une amélioration des parts de marchés de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes tant en termes de crédits à la consommation (+0,7 point) qu'en termes de crédits immobiliers (+0,8 point).

La demande de crédits immobiliers est restée soutenue, avec une accélération en fin d'année. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, avec une production de 2,8 milliards d'euros de crédits nouveaux (soit une progression de 17,1% par rapport à la production de l'exercice 2010), a porté ses encours de financement à l'immobilier à 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, soit une progression de 18,4% par rapport à l'exercice précédent.

Les engagements de crédits à la consommation (hors crédits revolving) s'élèvent en 2011 à 570,5 millions d'euros, en progression de 10,1% par rapport à l'exercice précédent, portant ainsi l'encours de fin d'exercice à 965 millions d'euros (+16,4% par rapport au 31 décembre 2010).

Enfin, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a poursuivi son action de soutien au développement de l'économie régionale à travers l'octroi de plus de 1,5 milliards d'euros de crédits nouveaux aux acteurs de l'économie locale. Ainsi, les encours de financement de l'économie locale progressent de 9,2% en 2011 pour s'établir 6,5 milliards d'euros en fin d'année.

### ▪ Collecte

S'agissant des ressources, la collecte globale s'établit à près de 1,1 milliard d'euros, soit près du double de la collecte de l'exercice 2010, portant ainsi, les encours de collecte (y compris produits de hors bilan) à 31,8 milliards d'euros en fin d'année, soit une progression de 4,4% par rapport à l'exercice précédent.

Les ressources de bilan, à 19,4 milliards d'euros sont composées du livret A (6,5 milliards d'euros) ainsi que :

- ✓ des comptes sur livrets pour 3,3 milliards d'euros,
- ✓ des plans et livrets d'épargne logement pour 3,6 milliards d'euros,
- ✓ des comptes ordinaires créditeurs pour 3,2 milliards d'euros,
- ✓ et des autres produits d'épargne bancaires proposés à notre clientèle.

Concernant l'épargne centralisée, il convient de noter que la collecte sur le livret A est restée positive à 41,8 millions d'euros (contre 24,5 millions d'euros en 2010).

L'évolution de la collecte sur les ressources transformables est quant à elle marquée par quatre points majeurs :

- ✓ une forte collecte sur les produits d'épargne logement (+230,3 millions d'euros contre +208,8 millions d'euros en 2010),
- ✓ une accélération de la collecte sur le livret B (+413,2 millions d'euros contre +191,5 millions d'euros en 2010), sous l'effet notamment de la mise en marché de comptes sur livrets dédiés aux acteurs de l'économie locale,
- ✓ une collecte redevenue positive sur les comptes à terme (+425,2 millions d'euros contre -10,8 millions d'euros en 2010),
- ✓ la poursuite de la décollecte sur les PEP (-24,6 millions d'euros), compte tenu de l'arrivée à échéance de ces produits.



En outre, les encours de comptes à vue ont poursuivi leur croissance, traduction du développement de l'activation des clients sur l'ensemble des marchés et notamment sur le marché des entreprises. Les encours moyens de comptes à vue atteignent ainsi près de 3,2 milliards d'euros en fin d'année, soit une progression de 3,8% par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes collecte des produits non inscrits au passif du bilan (OPCVM, Assurance-vie, valeurs mobilières), dont l'encours s'établit à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent à 12,4 milliards d'euros. La décollecte enregistrée sur les valeurs mobilières (-242,8 millions d'euros) a été compensée par une activité soutenue sur l'assurance-vie (+306,2 millions d'euros), qui demeure l'un des supports principal de la collecte clientèle.

### **Services**

Sur les marchés de la Banque de Détail (particuliers et professionnels), la stratégie d'équipement et de bancarisation des clients a permis d'accroître le stock de produits de bancarisation.

En particulier, le stock de forfaits de services atteint près de 700 000 contrats en fin d'année, soit une progression de 5,8% par rapport à l'exercice précédent.

De même, l'activité Assurances a poursuivi son développement tant sur les produits d'assurance risque (habitation, auto, ...) que sur les produits de prévoyance (garantie famille, offre santé, ...). Ainsi en fin d'année, le stock de contrats de produits d'assurance s'établissait à près de 290 000 contrats, soit une progression de 21,6%.

Cette amélioration de l'équipement des clients de la Banque de Détail s'est ainsi accompagnée d'une croissance des clients actifs de près de 60 000 clients sur le marché des particuliers et de près de 2 100 clients sur le marchés des professionnels.

Enfin, sur le marché des entreprises, le nombre de clients actifs progresse de près de 24,1% par rapport à fin 2010, pour s'établir à 1 467 clients actifs en fin d'année.



### 1.6.3 Analyse du bilan de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2011, présente un total de 31,7 milliards d'euros, en augmentation de 1,7 milliards d'euros par rapport à fin 2010.

- **Chiffres clés**

(En M€)	2011	2010
<b>Bilan</b>		
Capital souscrit	632,4	632,4
Capitaux propres hors FRBG	2 057,6	1 932,1
Dettes subordonnées	301,4	413,0
Créances sur les Ets de crédit	8 968,5	9 603,7
Opérations avec la clientèle (actif)	17 458,6	15 219,2
Opérations avec la clientèle (passif)	18 913,3	17 544,1
Total de bilan	31 727,7	30 022,8
<b>Compte de résultat</b>		
Produit Net Bancaire	663,7	668,3
Résultat Brut d'Exploitation	274,5	280,3
Résultat d'exploitation	234,2	232,3
Résultat courant avant impôt	132,4	211,1
Résultat net	170,9	175,9
<b>Rapport de gestion</b>		
Encours de collecte	31 824	30 491,0
Encours de crédits	17 436	15 276,0
Variation des capitaux propres (hors FRBG)	+125,6	+120,3



## 1.7 Fonds propres et solvabilité

<b>1.7.1 Gestion des fonds propres</b>	<b>p. 53</b>
1.7.1.1 Définition du ratio de solvabilité	p. 53
1.7.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité	p. 53
<b>1.7.2 Composition des fonds propres</b>	<b>p. 53</b>
1.7.2.1 Tier 1	p. 53
1.7.2.2 Tier 2	p. 54
1.7.2.3 Déductions	p. 54
1.7.2.4 Circulation des fonds propres	p. 54
1.7.2.5 Gestion du ratio de l'établissement	p. 54
1.7.2.6 Tableau de composition des fonds propres	
<b>1.7.3 Exigences de fonds propres</b>	<b>p. 55</b>
1.7.3.1 Définition des différents types de risques	p. 55
1.7.3.2 Tableau des exigences	p. 55



## **1.7 Fonds propres et solvabilité**

### **1.7.1 Gestion des fonds propres**

#### **1.7.1.1 Définition du ratio de solvabilité**

Le ratio de solvabilité de l'établissement indique sa capacité à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport ses fonds propres et une mesure de ses risques. Ce ratio et les éléments qui le composent font l'objet d'une définition et d'un suivi réglementaire par les autorités de tutelle. Il est généralement présenté par rapport à une limite plancher de 8 % (les fonds propres globaux devant représenter au minimum 8 % des risques pondérés<sup>1</sup>).

#### **1.7.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité**

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, chaque entité est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales et de CCI, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des exigences.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (*cf. code monétaire et financier, art. L511-31*). Ainsi, le cas échéant, l'établissement peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (*cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6*), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

### **1.7.2 Composition des fonds propres**

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, constitués de fonds propres de base (Tier 1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2) desquels sont déduits des participations dans d'autres établissements bancaire (pour l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). A fin 2011, les fonds propres globaux de l'établissement étaient de 1 709 millions d'euros.

#### **1.7.2.1 Tier 1**

Les fonds propres Tier 1 de l'établissement sont composés, pour l'essentiel, de son capital social et de ses réserves. Ils se montent, à fin 2011, à 2 102 millions d'euros.

#### **Capital social**

Le capital social de l'établissement est de nature fixe et est composé :

- à 80% de parts sociales. Il s'agit de titres de capital souscrits par des Sociétés Locales d'Épargne (SLE), elles-mêmes détenues par des sociétaires, clients de l'établissement,
- à 20% de CCI (certificats coopératifs d'investissements). Ces titres de capital sont exclusivement souscrits par Natixis.

Au cours de l'année 2011, les ventes nettes de parts sociales de SLE aux sociétaires ont baissé de 4 millions d'euros, portant leur encours fin 2011 à 884 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Cf. § « exigences de fonds propres » en fin de note



### Réserves

Avant affectation du résultat 2011, les réserves de l'établissement se montent à 1 252 millions d'euros.

#### **1.7.2.2 Tier 2**

A fin 2011, l'établissement dispose de fonds propres Tier 2 pour un montant de 220 millions d'euros. Ils sont constitués de prêt subordonnés accordés par BPCE SA.

#### **1.7.2.3 Déductions**

L'établissement est actionnaire de BPCE SA. Le montant des titres détenus (836 millions d'euros en valeur nette comptable) vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents (déduction des fonds propres nette de franchise = 606 millions d'euros).

D'autres titres d'établissements de crédit détenus par l'établissement viennent également en déduction de ses fonds propres pour un total de 9 millions d'euros (déduction des fonds propres nette de franchise = 7 millions d'euros).

#### **1.7.2.4 Circulation des fonds propres**

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

#### **1.7.2.5 Gestion du ratio de l'établissement**

Niveau du ratio de solvabilité = 14.71 % (COREP = 184)

#### **1.7.2.6 Tableau de composition des fonds propres**

(En millions d'euros)

Capital	632
Réserves	1 252
Résultat net comptable net de distribution estimée	125
FRBG	94
Immobilisations incorporelles	- 1
Emprunts subordonnés	220
Participations déduites des fonds propres	- 613
<b>Fonds propres réglementaires 31/12/11</b>	<b>1 709</b>



### 1.7.3 Exigences de fonds propres

#### 1.7.3.1 Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8% du total de ces risques pondérés.

A fin 2011, les risques pondérés de l'établissement étaient de 11 621 millions d'euros (soit 930 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

Le détail figure dans le tableau ci-après.

#### 1.7.3.2 Tableau des exigences au 31/12/2011

(En millions d'euros)

<b>Total des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit</b>	<b>850</b>
Catégories d'exposition	847
Administrations centrales et banques centrales	0
Etablissements	71
Entreprises	248
Clientèle de détail	443
Actions	66
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	19
Positions de titrisation en approche standard	3
<b>Total des exigences de fonds propres au titre du risque de marché</b>	<b>0</b>
<b>Total des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel</b>	<b>79</b>
Approche standard du risque opérationnel	79
<b>Total des exigences de fonds propres</b>	<b>929</b>



## 1.8 Organisation et activité du contrôle interne

<b>1.8.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent</b>	<b>p. 57</b>
1.8.1.1 Coordination du contrôle permanent	p. 57
1.8.1.2 Focus sur la filière Risques	p. 57
1.8.1.3 Focus sur la filière Conformité	p. 58
<b>1.8.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique</b>	<b>p. 59</b>
<b>1.8.3 Gouvernance</b>	<b>p. 59</b>



## **1.8 Organisation et activité du contrôle interne**

### **1.8.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent**

Le dispositif de contrôles permanents désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre en permanence pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles de place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé. La mise en œuvre de ce dispositif est de la responsabilité des dirigeants et du management, à tous les niveaux. Les contrôles permanents sont mis en œuvre à deux niveaux :

- 1er niveau dans les activités par la hiérarchie ;
- 2nd niveau par des fonctions dédiées (révision comptable, sécurité des systèmes d'information...) et par les directions des Risques et de la Conformité.

Leurs rôles respectifs sont pour la direction des Risques : surveillance, mesure et maîtrise des risques et pour la direction de la Conformité : cohérence et efficacité des contrôles permanents.

#### **1.8.1.1 Coordination du contrôle permanent**

Le contrôle permanent hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne est assuré par les entités opérationnelles ou fonctionnelles sous la supervision de leur hiérarchie. Ces entités sont notamment responsables de :

- la vérification du respect des limites de risques, des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- la déclaration des incidents de risques opérationnels constatés et de l'élaboration des indicateurs d'activité nécessaires à l'évaluation des risques opérationnels ;
- la justification des soldes comptables résultant des mouvements des comptes concernés par les opérations initiées par ces entités.

En fonction des situations et activités et le cas échéant conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit de préférence par une structure de contrôle ad hoc de type middle office ou de contrôle comptable ou par les opérateurs eux-mêmes sous la supervision de leur hiérarchie. Les principaux contrôles de niveau 1 font l'objet d'un reporting formalisé à la direction de la Conformité via l'outil Groupe Pilcop.

Le contrôle permanent de niveau 2 au sens de l'article 6-a du règlement 97-02 est assuré par les entités dédiées exclusivement à cette fonction que sont les directions des Risques et de la Conformité. D'autres fonctions sont des acteurs importants du dispositif de contrôle permanent de la CERA : le département révision comptable, le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ainsi que celui du plan de continuité des activités (RPCA).

#### **1.8.1.2 Focus sur la filière Risques**

La direction des Risques est positionnée dans l'organisation de façon à assurer son indépendance vis-à-vis de l'ensemble des activités opérationnelles génératrices de PNB. Elle est rattachée en conséquence directement au Président du Directoire. Elle dispose de moyens et d'outils adaptés à l'exercice de ses responsabilités en termes de contrôle permanent. La désignation du directeur des Risques fait l'objet d'une information à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un dispositif d'agrément par BPCE, constitutif du lien fonctionnel fort lui facilite l'indépendance nécessaire au bon accomplissement de ses tâches. La direction des Risques de la CERA est



l'interlocuteur de la direction des Risques Groupe. Elle est responsable sous l'autorité du Président du Directoire de la mise en place et du respect des méthodes, procédures, systèmes de suivi de contrôle et de reporting élaborés pour l'ensemble du Groupe par BPCE.

La direction des Risques de la CERA :

- couvre tous les risques hors celui de non-conformité, sur base consolidée ;
- n'a pas de délégation opérationnelle de prises de risques ;
- est en charge des missions de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques définies par le règlement 97.02. A ce titre, elle procède à la contre-expertise ex-ante des risques et l'analyse et le contrôle ex-post des risques ;
- organise les contrôles permanents des risques (hors risques de non-conformité) ;
- est responsable du déploiement au sein de l'établissement des normes réglementaires relatives aux exigences de fonds propres et du suivi permanent de leur correcte application, ces normes faisant partie intégrante du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques de crédit ;
- est responsable de l'établissement et de la mise à jour de la cartographie des risques.

La gestion, le suivi et le contrôle des Risques sont assurés au travers des comités génériques suivants relevant de la filière Risques :

- un Comité des Risques faîtier ;
- un Comité Finances Risques ;
- un Comité des Risques opérationnels et Conformité.

La Direction des Risques est partie prenante à l'ensemble de ces comités. De plus, la direction des Risques participe à d'autres comités animés par d'autres filières, opérationnelles ou de contrôle, conformément à la charte Risques Groupe approuvée par le Directoire de BPCE, notamment le Comité de Crédit qui détermine les prises de risques par client ou groupe et le Comité de Gestion du Bilan.

### **1.8.1.3 Focus sur la filière Conformité**

La direction de la Conformité est positionnée dans l'organisation de façon à assurer son indépendance vis-à-vis de l'ensemble des activités opérationnelles génératrices de PNB. A ce titre, elle est rattachée à la direction des Risques et Conformité. Elle dispose de moyens et d'outils adaptés à l'exercice de ses responsabilités en termes de contrôle permanent. La désignation du directeur de la Conformité fait l'objet d'une information à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un dispositif d'agrément par BPCE, constitutif du lien fonctionnel fort lui facilite l'indépendance nécessaire au bon accomplissement de ses tâches. La direction de la Conformité de la CERA est l'interlocuteur de la direction de la Conformité – Sécurité Groupe. Elle est responsable sous l'autorité du Président du Directoire de la mise en place et du respect des méthodes, procédures, systèmes de suivi de contrôle et de reporting élaborés pour l'ensemble du Groupe par BPCE.

La direction de la Conformité de la CERA :

- insère dans la cartographie des risques pilotée par la direction des Risques la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité ;
- organise les contrôles permanents de conformité des opérations à la réglementation ;
- s'assure de leur réalisation et de leur homogénéité avec les normes de contrôle de conformité établies par BPCE ;
- s'assure qu'une procédure de mise en marché des nouveaux produits et services est en place et formule des avis bloquant le cas échéant ;
- veille à ce que les actions de sensibilisation et de formation nécessaires soient réalisées ;



- diffuse à ses correspondants dans les métiers toutes les informations requises pour leur permettre de mettre à jour les procédures et les modes opératoires, en utilisant les supports fournis par BPCE ;
- assure le respect des règles de BPCE en matière de prévention, détection et traitement du blanchiment et en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Les correspondants TRACFIN relèvent de son autorité ;
- coordonne le plan de lutte contre la fraude dans le cadre des règles fixées par BPCE.

### **1.8.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique**

Le contrôle périodique relève de la direction de l'Audit Interne qui a pour rôle de vérifier périodiquement la qualité et le bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif de contrôle interne. Plus précisément, elle vérifie périodiquement, par sondages et par enquêtes, la qualité de la situation financière et de la gestion, le bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif de contrôle interne ainsi que la maîtrise des risques.

Selon les dispositions réglementaires et de manière à garantir son indépendance, la direction de l'Audit Interne de la CERA est rattachée au Président du Directoire. Elle dispose de moyens et d'outils adaptés à l'exercice de ses responsabilités. Un dispositif d'agrément par BPCE du directeur de l'Audit Interne, constitutif du lien fonctionnel fort, lui facilite l'indépendance nécessaire au bon accomplissement de ses tâches. De même, sa nomination fait l'objet d'une déclaration à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Elle organise ses travaux en conformité avec les normes et outils d'audit Groupe, mis en place par BPCE. L'ensemble des activités de la CERA ont été recensées et hiérarchisées par niveau de risques conformément aux normes de l'Inspection Générale BPCE afin de définir un plan pluriannuel d'audit 2012-2014 couvrant son périmètre au maximum sur 4 ans, tout en garantissant un cycle d'audit plus court sur les activités les plus risquées.

### **1.8.3 Gouvernance**

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur le Directoire et le Conseil d'Orientation.

Le Directoire définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive et optimale la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière et stratégique de la CERA. Il définit la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; il assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Le Directoire est responsable de la maîtrise au quotidien des risques. Il informe régulièrement le comité d'audit des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques. Le Directoire répond de sa maîtrise au quotidien des risques devant le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance veille conformément au dispositif réglementaire à la maîtrise des principaux risques encourus et évalue le dispositif de contrôle interne. A cette fin, le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend appui sur le comité d'audit.



## 1.9 Gestion des risques

<b>1.9.1 Risques de crédit / contrepartie</b>	<b>p. 61</b>
1.9.1.1 Organisation du suivi des risques de crédit	p. 61
1.9.1.2 Système de mesure des risques de crédit	p. 61
1.9.1.3 Technique de réduction des risques	p. 63
1.9.1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit	p. 63
1.9.1.5 Travaux réalisés en 2011	p. 64
<b>1.9.2 Risques financiers</b>	<b>p. 64</b>
1.9.2.1 Risques de marché	p. 64
▪ Organisation du suivi des risques de marché	p. 64
▪ Système de mesure et de limite des risques de marché	p. 65
▪ Simulation de crise relative aux risques de marché	p. 66
▪ Travaux réalisés en 2011	p. 66
1.9.2.2 Risques de taux d'intérêt global	p. 66
▪ organisation du suivi des risques de taux d'intérêt global	p. 66
▪ système de mesure et de limite des risques de taux d'intérêt global	p. 67
▪ Travaux réalisés en 2011	p. 67
1.9.2.3 Risque de liquidité	p. 67
▪ organisation du suivi des risques de liquidité	p. 67
▪ système de mesure et de limite des risques de liquidité	p. 69
▪ Travaux réalisés en 2011	p. 69
<b>1.9.3 Information financière spécifique</b>	<b>p. 69</b>
<b>1.9.4 Risques Opérationnels</b>	<b>p. 70</b>
1.9.4.1 Organisation du suivi des risques opérationnels	p. 70
1.9.4.2 Système de mesure des risques opérationnels	p. 70
1.9.4.3 Travaux réalisés en 2011	p. 70
<b>1.9.5 Risques juridiques – faits exceptionnels et litiges</b>	<b>p. 71</b>
<b>1.9.6 Risques de non-conformité</b>	<b>p. 71</b>
1.9.6.1 Sécurité financière	p. 72
1.9.6.2 Conformité bancaire	p. 73
1.9.6.3 Conformité financière (RCSI) – déontologie	p. 74
1.9.6.4 Conformité Assurances	p. 75
1.9.6.5 Risques de non-conformité sociale et environnementale	p. 76
<b>1.9.7 Gestion de la continuité d'activité</b>	<b>p. 76</b>
1.9.7.1 Dispositif en place	p. 76
1.9.7.2 Travaux menés en 2011	p. 77



## **1.9 Gestion des risques**

### **1.9.1 Risques de crédit / contrepartie**

#### **1.9.1.1 Organisation du suivi des risques de crédit**

Plusieurs éléments contribuent à la gestion du risque de crédit.

A l'octroi, la prise de risque est encadrée par un schéma délégataire et par une politique risque. Cette politique établit, sur chaque marché, les conditions générales d'intervention. Elle définit notamment les pièces indispensables à la constitution d'un dossier, les standards d'analyse requis, les niveaux souhaitables de garanties et d'apports en fonds propres.

Des limites individuelles, des limites se rapportant à des encours et des seuils d'observation sont établis, afin de limiter les risques de concentration sur une contrepartie ou sur un type de clientèle.

Plusieurs procédures fixent les règles à appliquer en termes de suivi et de traitement du risque. Les mises en attente de décision doivent être traitées quotidiennement, et les incidents de paiement, identifiés par l'outil RPM, de manière au moins hebdomadaire. Des délais et des conditions sont définis concernant le transfert des dossiers en anomalie soit au département du recouvrement ou au département des affaires spéciales pour la recherche d'une solution amiable avec le client, soit au département du contentieux.

Sur le marché des PME, un dispositif d'alertes permet aux chargés d'affaires d'exercer une surveillance rapprochée des dossiers les plus risqués.

La fonction de contrôle de la direction des risques vérifie, sur la base de contrôles périodiques systématiques et de contrôles thématiques, la bonne application des règles de suivi et de traitement du risque par le réseau.

La fonction de contrôle établit par ailleurs un suivi du risque au travers d'indicateurs mensuels, permettant un suivi global du risque ainsi qu'une identification des dossiers les plus sensibles. Tous les trimestres, des commissions de risques spécialisées par marché (professionnels, PME, promotion immobilière et économie sociale) réunissant la direction des risques et les directions de marché concernées examinent les dossiers les plus sensibles et définissent des orientations sur chacun d'eux. Les commissions se tiennent en amont du comité Watch List. Elles proposent des inscriptions en WL.

Enfin, un reporting risque établi tous les trimestres réalise une synthèse des risques constatés.

La Direction des risques établit tous les trimestres pour le compte du Directoire et pour celui du Comité d'Audit un état des risques et des actions mises en œuvre.

#### **1.9.1.2 Système de mesure des risques de crédit**

La mesure du risque est fondée sur le dispositif suivant :

- Le suivi d'un certain nombre d'indicateurs dans le cadre du reporting risque établi trimestriellement ;
- Le suivi d'indicateurs par marché établi mensuellement dans le cadre du contrôle ;
- Le suivi des limites.



### 1 – Indicateurs établis dans le cadre du reporting risque

Ces indicateurs se rapportent :

Aux encours :

Répartition des encours par marché

20 plus gros encours par marché

Limites de concentration (détaillées plus bas)

A la qualité des encours :

Répartition par note Bâle II des encours (par marché)

Répartition par note Bâle II des engagements nouveaux par trimestre

Au coût du risque :

Coût du risque par marché

Evolution des provisions par marché

Au taux de douteux par marché

Au taux de provision par marché

Aux dossiers sensibles :

Encours et nombre de dossiers étudiés par les commissions de marché

Encours et nombre de dossiers en WL par marché

Encours et nombre de dossiers en procédure amiable

Sur la base de ces indicateurs, le reporting risque apporte un éclairage précis du niveau de risque de la CERA et donne un diagnostic permettant d'ajuster, le cas échéant, la politique risque.

### 2 – Indicateurs établis dans le cadre du reporting risque

Sur les marchés de la banque de détail, la Direction des risques produit des états bimensuels par régions commerciales sur le risque avéré : 10 plus gros dossiers en anomalie, évolution des dépassements et des impayés. Ces statistiques visent à éclairer les régions sur leurs risques avérés et à le traiter de la façon la plus efficace possible.

Sur le marché des professionnels, la Direction des risques produit tous les mois des indicateurs servant à éclairer les directeurs de régions sur leurs zones de risque et à identifier les dossiers les plus sensibles.

Ces indicateurs concernent :

Le risque avéré :

Comptes irréguliers

Impayés sur crédit

Le risque potentiel :

Débiteurs permanents

Plus fortes autorisation de découvert

Déséquilibres entre solde et flux

NET dégradées

Présence répétée au MAD



### 3 - Le suivi des limites

Le système de limite de risque de crédit s'inscrit dans le cadre du suivi prudentiel de notre activité et répond à des préoccupations d'équilibre global de nos encours.

Les limites générales déclinées par marché ont pour objectif de limiter la concentration des encours sur différents types de risques. Elles comprennent :

Limites de répartition par marché (par exemple, les particuliers ne doivent pas représenter plus de 75% de nos encours).

Limites par granularité (concernent les PME, les particuliers et les professionnels)

Limites sur les contreparties considérées comme risquées (par marché, la part des notes 8 et 9 ne doit pas dépasser un pourcentage des encours)

Des limites individuelles sur les PME partagés avec d'autres entités du groupe, les grandes contreparties (au sens d'entreprises dont le CA > 1 Mrd€) et certaines grandes collectivités locales.

Notons enfin que la CERA n'a pas souhaité établir de limites sectorielles en raison de la fragilité des informations du SI sur les secteurs d'activité. Néanmoins la Direction des Risques réalise tous les ans une étude sectorielle sur la base notamment d'un examen des dossiers aux contentieux. Cette étude sert à orienter la politique risque et à limiter notre exposition sur les secteurs jugés les plus risqués.

#### **1.9.1.3 Technique de réduction des risques**

La politique risque donne des orientations en matière de garanties. Ces garanties doivent être solides et appropriées au niveau de risque pris, sur la base d'une analyse au cas par cas. Des procédures encadrent la prise de garantie et les appels de garantie.

Sur le segment crédits immobiliers aux particuliers, la créance est systématiquement couverte, de préférence par un organisme de cautionnement mutuel, à défaut par une hypothèque ou un PPD sur le bien financé, ainsi que par une assurance décès et invalidité sur l'emprunteur.

Les opérations patrimoniales complexes et de montant élevé financées dans le cadre du marché de la gestion privée sont en général garanties par des nantisements de valeur mobilière (cas des prêts in fine), et/ ou des hypothèques et/ ou des cautions personnelles.

Sur les entreprises (PME et PRO), les engagements à court terme se font, lorsque cela est possible, sous forme de ligne d'escompte ou par des cessions Dailly. Les financements à moyen long terme peuvent être couverts par des garanties sur les objets financés : nantissement de fonds de commerce, nantissement de parts sociales, hypothèque. Le crédit bail est aussi une forme de garantie, dans la mesure où le crédit bailleur est propriétaire des biens financés. Enfin, la caution du dirigeant ou l'intervention d'un assureur crédit peuvent être demandés, quelle que soit la durée du prêt.

Le financement des opérations de promotion immobilières est en général assis sur hypothèques ou une promesse d'hypothèque. La prise de garantie et la force de la garantie dépendent de la solidité financière de l'opérateur et la qualité de l'opération.

#### **1.9.1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit**

La CERA dispose d'un niveau de fonds propres confortable, près de deux fois supérieur à ce que la réglementation exige. D'après les simulations réalisées par BPCE, un scénario macroéconomique dégradé avec une récession de 3% et baisse de 0,2% du taux d'inflation conduirait à une réduction de 1% du ratio core Tier One, à 14%.



### 1.9.1.5 Travaux réalisés en 2011

En 2011, les principaux travaux ont consisté à :

- Renforcer et améliorer le suivi du risque et le contrôle de second niveau sur les marchés PRO et PME
- Préparer la mise en place du nouveau en janvier 2012 système de notation des PME.

### 1.9.2 Risques financiers

La fonction spécialisée « risques financiers » est composée de deux branches : les risques de marché et les risques structurels de bilan.

#### 1.9.2.1 Risques de marché

Les risques de marché se définissent comme les risques de perte liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

#### Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, les activités financières du portefeuille de négociation ainsi que les opérations de placement moyen long terme sur des produits générant des risques de marchés, quel que soit leur classement comptable.

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la **fonction Risques de marchés de l'établissement** assure les missions suivantes :

La charte financière de la CERA a été validée par le Directoire et le Comité d'audit en février 2008. Cette charte présente les règles de fonctionnement de la gestion financière. Elle a fait l'objet d'une première mise à jour en juillet 2009 et d'une seconde en février 2012. Elle s'inscrit dans le cadre des règles fixées par la charte groupe.

Le Comité Financier se réunit une fois par mois. Il valide les stratégies d'allocation et leur déclinaison opérationnelle, dans le cadre du corpus de limites validées par le Directoire.



La Commission Finance Risques se réunit une fois par mois, en amont du Comité Financier. Elle passe en revue le portefeuille financier, décide des entrées et sorties en WL, discute des projets d'investissements.

Les risques financiers sont suivis en premier niveau par le Département des opérations de marchés (front office). Dépendant de la Direction financière, ce Département assure la mise en œuvre des programmes validés en Comité Financier. Il doit alerter le plus rapidement de toute évolution de risque (contrepartie, marché) qui pourrait affecter le résultat de la Caisse ou entraîner le dépassement d'une limite.

Le Département Mesure et Surveillance (DMS) contrôle la conformité des opérations réalisées par le front office, suit la rentabilité des opérations, des stratégies et des compartiments au regard des risques pris, suit la consommation des limites financières.

Le Département Analyse des Risques Crédit et Financiers, dépendant de la Direction des Risques, contrôle les opérations en second niveau au fil de l'eau, surveille ligne à ligne le portefeuille financier, entretient et met à jour la Watch list. Il s'assure, par des contrôles trimestriels, que la filière financière applique correctement les procédures. Il réalise une analyse de chaque investissement proposé par la Direction Financière, et donne un avis qui prend en compte le risque, le respect des limites et les stratégies d'allocation.

### Système de mesure et de limite des risques de marché

Pour cela l'établissement a mis en place des systèmes et procédures permettant d'appréhender globalement les risques de marché. Il veille à intégrer à ces systèmes et procédures l'ensemble des risques de marché associés aux activités bancaires et non bancaires de l'établissement.

Les limites globales de risque de marché sont fixées et revues, autant que nécessaire et au moins une fois par an, par l'organe exécutif et, le cas échéant, par l'organe délibérant en tenant compte des fonds propres de l'entreprise et, le cas échéant, des fonds propres consolidés et de leur répartition au sein du groupe adaptée aux risques encourus.

Afin de s'assurer que les bonnes pratiques du rapport Lagarde sont mises en application au sein des établissements, des contrôles spécifiques sont suivis par la filière risques. La Direction des Risques Groupe de BPCE diligente chaque trimestre un suivi des recommandations Lagarde sur la base d'une grille de contrôle élaborée en central.

Le corpus des limites de la CERA reprend :

- les limites réglementaires ;
- les limites internes.

Les limites réglementaires ont trait au ratio de solvabilité Bâle II, au ratio de liquidité à 1 mois, aux grands risques individuels, à l'exposition sur le risque de change. Dans le cadre de la gestion de bilan, l'établissement doit satisfaire au ratio Bâle II, qui impose une limite en sensibilité par rapport aux fonds propres des excédents d'emplois (par rapport aux ressources) à taux fixés.

Le portefeuille financier est soumis à une limite de volumétrie et d'allocation sur le compartiment fonds propres, où sont placés les actifs financiers investis dans une optique de long terme, et à une limite en VaR sur le compartiment compte propre, établi dans une optique de gestion dynamique de plus court terme.



### Simulation de crise relative aux risques de marché

Depuis 2009, la Direction des Risques Groupe s'est attachée à définir et mettre en œuvre des stress scénarii, en collaboration avec les différentes entités du groupe. L'établissement dispose des données relatives aux stress scénarii qui le concernent.

6 stress « scénarii globaux hypothétiques » ont été définis en central et sont calculés à fréquence hebdomadaire. Les composantes de ces stress peuvent être des composantes actions, taux, crédit, change ou matières premières.

11 stress « scénarii historiques » ont été définis en central et sont calculés à fréquence hebdomadaire. La CERA réalise au moins une fois par an un stress scénario portant sur le portefeuille financier. Les hypothèses retenues pour le stress scénario réalisé le 19 septembre 2011 sont les suivantes :

- hausse homothétique de 50 bp de la courbe des taux d'intérêt ;
- hausse de 50 bps des spreads quel que soit le rating ;
- baisse de 20% des indices action et OPCVM, hors gestion alternative et fonds monétaires purs ;
- baisse de la valeur des OPCVM de gestion alternative du montant le plus défavorable entre deux fois la plus forte baisse constatée historiquement sur des périodes de baisse continue et 1,5 fois la volatilité glissante sur un an ;
- les produits structurés garantis en capital ne sont pas affectés.

Au 19 septembre 2011, ce stress scénario conduisait à une perte de 115 M€ (principalement par une réduction d'OCI sur le compartiment taux révisable OAT asset swapées).

### Travaux réalisés en 2011

Au cours de l'année 2011, le suivi quotidien des opérations financières a été renforcé.

#### **1.9.2.2 Risques de taux d'intérêt global**

**Le risque de taux d'intérêt global** : se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

### Organisation du suivi des risques de taux d'intérêt global

La gestion de bilan est assurée par le Comité ALM, qui se réunit une fois par trimestre. Son suivi est assuré par le Département de la gestion de bilan dépendant de la Direction Financière. Les décisions de couverture de bilan prise en Comité sont mises en place par le Département des opérations financières. La Direction des risques assure un contrôle de second niveau sur l'alimentation des données, le respect des procédures et des limites et l'application des programmes.

Les prévisions de bilan sont établies sur la base d'hypothèses de taux d'intérêt définies par BPCE et d'hypothèses de production commerciale définies au niveau de l'établissement.

La politique de couverture du risque de taux vise avant tout à atténuer les effets potentiellement négatifs sur la marge nette d'intermédiation de différents stress scénarios jugés plausibles au vu des informations économiques disponibles, dans le strict respect des limites. De par la structure de son bilan, la CERA est soumise au risque de translation à la baisse et de rotation de la courbe des taux. Les



instruments de couverture utilisés le plus souvent sont les titres, les swaps, les options de type cap et floor.

La maîtrise du risque de liquidité est assurée en premier niveau par BPCE, qui est chargée de garantir la liquidité du groupe. Le refinancement des entités du groupe sur les marchés est donc piloté et coordonné par la trésorerie centrale.

Dans le cadre de cette gestion centralisée, la CERA est soumise à des limites réglementaires, à des droits à tirage à court terme alloués aux entités du groupe et à un certain nombre de ratio. La CERA s'efforce d'optimiser la gestion de son refinancement, en assurant des ressources à moindre coût, dans le strict respect de ces limites.

La CERA effectue un certain nombre d'opérations en devises, notamment en CHF pour des montants importants. Toutes ces opérations sont couvertes au fil de l'eau et les éventuelles positions de change sont résiduelles.

### Systèmes de mesure et de limite des risques de taux d'intérêt global

Dans le cadre de la gestion de bilan, la limite réglementaire Bâle II s'applique. Par ailleurs, la marge nette d'intermédiation, ou MNI, est soumise à des limites de sensibilité. Par rapport à quatre scénarios d'évolution de taux prédéfinis, le scénario le plus défavorable ne doit pas conduire à une baisse de la MNI supérieure à 5% à l'horizon d'un an et à 9% en cumulé sur deux ans.

### Travaux en 2011

Au cours de l'année 2011, la CERA a poursuivi les travaux engagés en 2010 concernant le contrôle et la validation des travaux ALM, dont la partie risque de taux.

#### **1.9.2.3 Risques de liquidité**

**Le risque de liquidité** : se définit comme le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché. Le risque de liquidité est associé à l'incapacité pour une société de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides. Le risque de règlement est rattaché au risque de liquidité conformément au chapitre 5 du titre IV du règlement 97-02.

### Organisation du suivi des risques de liquidité

Le risque de liquidité est maîtrisé avec un ratio « coef liq » voisin de 111% au 31/12/2011 et un suivi mensuel des écarts prévisions/réalisations. Le pilotage est complété des indicateurs hebdomadaires « infoliq1 » et permet la programmation des refinancements courts termes dans le respect des limites.

#### - Description synthétique du cadre général de la gestion du risque de liquidité

Les rôles de la filière Risques ALM sont définis dans la Charte des Risques Groupe qui a été approuvée par le Directoire BPCE le 7 décembre 2009.

Un département gestion de bilan est en charge de la gestion des Risques de taux, de liquidité et de change.



La filière financière gestion de bilan (GAP), rattachée à la Direction Financière, est en charge de la gestion des risques structurels de taux, de liquidité et de change. A ce titre, elle :

- propose, en lien avec la Direction des risques Groupe, les méthodologies de mesure et de suivi des risques de taux, de liquidité et de change ;
- produit les indicateurs de suivi et les reportings présentés dans le cadre des comités GAP ;
- propose des opérations de couverture en fonction des anticipations économiques ;
- réalise les opérations de couverture décidées par le Comité GAP ;
- effectue les contrôles de premier niveau.

Ces missions sont du ressort de la filière GAP de chaque entité sur son propre périmètre, de la DFG au niveau consolidé. Chaque entité formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de premier niveau.

La filière Risques GAP assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan. A ce titre, elle valide les hypothèses servant à la mesure des risques, notamment :

- la liste des facteurs de risques identifiés et les cartographies des risques de bilan et de hors-bilan d'une part, celle des scénarios économiques utilisés, d'autre part (2) ;
- les backtestings ;
- les conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading/banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- les indicateurs de suivi, les règles et périodicité de reporting au comité de gestion de bilan,
- les conventions et processus de remontée d'informations ;
- les normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action ;
- le modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan.

Elle instruit les demandes de limites ALM, en respectant les limites définies au niveau du Groupe. Elle valide les stress scenarios soumis au comité de gestion de bilan. Elle définit des stress scenarios complémentaires aux stress scenarios groupe le cas échéant. Cette mission est du ressort de la filière Risques de chaque entité sur son propre périmètre, de la DRG au niveau consolidé.

Elle contrôle :

- la conformité des indicateurs calculés aux normes arrêtées par le comité de gestion de bilan ;
- le respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- la mise en œuvre de plans d'action de réduction de risques.

Ces missions sont du ressort de la filière Risques de chaque entité sur son propre périmètre, de la DRG au niveau consolidé. Chaque entité formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de second niveau dans lequel figure la qualité du dispositif d'encadrement de risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

---

<sup>2</sup> Point assuré par la DRG, en collaboration avec les DR concernées pour la déclinaison à chaque entité.



- -Description des sources de financement

Source unique : BPCE

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011, un montant de 23 G€ a été traité (96% à JJ, 4% à moins de 3 mois)

Systèmes de mesure et de limite des risques de liquidité

Trois indicateurs assortis de limites sont suivis :

- l'exposition JJ à fréquence quotidienne avec une limite actuelle de 443M€ dont l'objectif est un suivi quotidien des opérations de refinancement de durée au plus 7 jours ;
- les 3 stress de liquidité à 3 mois (décrits ci-après) au minimum positif dont l'objectif est un suivi de la capacité à faire face à ses engagements en cas de survenance d'un des scénarii de stress de liquidité ;
- le GAP de liquidité statique à moyen long terme avec un ratio minimum de 85% dont l'objectif est de mesurer l'évolution du coefficient ressource/emploi en statique et sur un horizon de 10 ans.

Ces indicateurs complètent le suivi des indicateurs réglementaires :

- Ratio « Coef liq » à fréquence mensuelle avec analyse des écarts prévisions/réalisations ;
- « Infoliq1 » à fréquence hebdomadaire dont l'objet consiste à prévoir les tombées (encaissements/décaissement) sur la semaine à venir sur l'ensemble des activités financières et commerciales.

Les hypothèses reposent sur :

- l'analyse de la saisonnalité observée par le passé pour la banque commerciale les échéances contractuelles pour les opérations financières ;
- « Info liq2 » à fréquence dont l'objet est d'analyser le refinancement réalisé sur le trimestre écoulé et son coût par différence à l'index de référence.

Travaux en 2011

Au cours de l'année 2011, la CERA a poursuivi les travaux engagés en 2010 concernant le contrôle et la validation des travaux ALM, dont la partie risque de liquidité.

**1.9.3 Information financière spécifique**

Le portefeuille titrisation de la CERA est en phase extinctive. Il représente un risque modéré car il a été « originé » au début des années 2000. L'exposition actuelle est de 73 M€. Elle profite d'un coussin moyen constitué par les tranches inférieures de 17% et le taux d'amortissement moyen est de 67%. La CERA déclare trimestriellement ses positions en remontant à BPCE le formulaire FSF.

Le portefeuille LBO dont le montant avoisine 90 M€ est suivi de manière régulière.



### **1.9.4 Risques opérationnels**

#### **1.9.4.1 Organisation du suivi des risques opérationnels**

La surveillance du risque opérationnel est organisée à partir d'un réseau de plus de 400 correspondants, représentant toutes les filières de l'entreprise. Ces interlocuteurs procèdent à l'identification et à l'évaluation régulière des risques opérationnels susceptibles de survenir dans leur domaine d'activité, alimentent les bases d'incidents, prennent au plus tôt les mesures conservatoires qui s'imposent.

Le département des risques opérationnels, rattaché à la direction des risques, comprend trois collaborateurs ; il a en charge l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle du dispositif.

Un comité des risques opérationnels se réunit a minima trois fois par an pour présenter les incidents majeurs survenus au cours des derniers mois, commenter une synthèse des risques, faire un état des plans d'actions en cours.

Le Directoire pilote les principales actions trimestriellement en comité des risques.

Un reporting annuel est effectué en comité d'audit.

Par ailleurs, des systèmes d'alertes sont en place: tout incident supérieur à 50 k€ remonte au Directoire, tout incident supérieur à 150 k€ est déclaré à l'organe central, tout incident supérieur à 0,5% des fonds propres nets de l'établissement fait l'objet d'une information au superviseur (l'ACP).

Enfin, les états réglementaires (COREP) qui synthétisent les risques identifiés sur l'année écoulée sont adressés tous les trimestres à BPCE qui réalise une analyse des risques opérationnels au niveau groupe.

#### **1.9.4.2 Système de mesure des risques opérationnels**

La mesure du risque opérationnel est rendue possible grâce à l'enregistrement au fil de l'eau des incidents dans l'outil ORIS par les correspondants désignés. Ces incidents sont ensuite classés suivant une nomenclature précise partagée par toutes les Caisses d'Épargne.

Le suivi d'un certain nombre d'indicateurs de risque avec seuils d'alerte complète ce dispositif.

Le panorama des incidents commentés trimestriellement lors de chaque comité des risques constitue un élément de pilotage pour le Directoire.

Lorsqu'un incident survient, les principaux responsables concernés engagent les actions curatives qui s'imposent. Lorsque ces incidents surviennent de manière récurrente, ou que des risques majeurs sont identifiés, des actions préventives sont mises en place : refonte de procédures, réorganisations de services, amélioration de dispositifs de maîtrise des risques.

Par ailleurs, tous les ans, l'exercice de cartographie permet de recenser l'ensemble des risques potentiels auquel est exposé l'établissement, et évalue chacun d'eux. Cet exercice est réalisé par la direction des risques en collaboration avec toutes les directions de l'établissement. Le risque potentiel le plus important auquel la CERA est aujourd'hui confrontée est le risque lié aux prêts structurés consentis aux collectivités locales.

#### **1.9.4.3 Travaux réalisés en 2011**

Les incidents de fraude externe (notamment fraude à la carte bancaire, opérations de cavalerie, usurpation d'identité) sont des incidents récurrents auxquels notre établissement est de plus en plus exposé.



Dans ce domaine, en 2011, la CERA a déployé deux dispositifs de prévention qui ont permis de réduire sensiblement le montant unitaire des fraudes :

- PRISME : logiciel permettant de détecter les comportements « atypiques » dans l'utilisation d'une carte bancaire, de contacter le client très en amont et de mettre en opposition rapidement une carte objet d'opérations frauduleuses
- SOL : accès pour une majorité de nos clients à un système d'authentification non rejouable pour leurs opérations de paiement à distance par carte bancaire

Concernant les prêts structurés, un dispositif de suivi a été mis en place :

- Analyse trimestrielle de l'évolution des expositions
- Contacts personnalisés avec les clients concernés pour leur proposer des solutions de sortie dès que possible

### **1.9.5 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges**

Pas de démultiplication des « litiges nationaux » (Doubl'ô, Natixis) propre au groupe Caisse d'Épargne.

Au plan juridique, la CERA s'est pourvue en cassation contre une décision de Cour d'Appel de Grenoble du 18 mai 2010. La Cour d'Appel, statuant sur les conditions générales de compte de dépôt de la Caisse d'Épargne des Alpes datant de 2003, modifiées en 2005. Le dossier est en cours d'instruction, à la mise en état.

### **1.9.6 Risques de non-conformité**

La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BPCE. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés.

La loi 2009-715 du 18 juin 2009 confie à l'Organe Central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne dans le cadre de son article 1<sup>er</sup> qui prévoit notamment que l'Organe Central est « chargé » :

*7° De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés, notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 511-31 ;*

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité:

- BPCE en tant qu'Organe Central pour ses activités propres ;
- Ses affiliés et leurs filiales directes ou indirectes ;
- Ses filiales directes ou indirectes.

La filière Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n°97/02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes des entreprises du Groupe BPCE aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires financières ou d'assurance, afin :



- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4-p du règlement 97/02 du CRBF, comme « *le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.* »
- de préserver l'image et la réputation du Groupe BPCE auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la filière Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein des entreprises du Groupe BPCE, de ses affiliés et de ses filiales, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La filière Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF. La filière Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec l'ACP. Enfin, en tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BPCE : Inspection Générale, Direction des Risques, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction en charge du Contrôle Comptable.

Par ailleurs, la Direction développement durable de BPCE, en lien avec la Direction des Risques du Groupe BPCE, analyse et suit les risques de non-conformité sociaux et gouvernementaux. Elle s'assure ainsi de la bonne prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'activité bancaire afin d'en minimiser les risques de non-conformité ou de réputation.

A la CERA, la **Direction de la Conformité et des contrôles permanents** comprend 15,30 ETP répartis dans deux départements :

- le Département Sécurité Financière et Déontologie (8,30 ETP) qui couvre la Lutte anti-blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme et qui assure la prévention et le traitement du risque de fraude interne,
- le Département Conformité (6 ETP) qui couvre la conformité bancaire, la conformité assurances ainsi que la conformité financière (contrôle des services d'investissement) et la déontologie financière.

En juin 2011, la Direction de la conformité et des contrôles permanents a fusionné avec la Direction des risques pour former la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents.

### **1.9.6.1 Sécurité financière (LAB, LFT, lutte contre la fraude)**

#### **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.**

Les procédures disponibles sur l'intranet et complétées par des notes de directives couvrent l'ensemble des exigences imposées par la réglementation.

Tous les collaborateurs concernés par la LAB/FT doivent obligatoirement suivre les formations dédiées. Ces formations se font en e-learning par des modules spécifiques aux métiers.



519 collaborateurs ont bénéficié de formation en 2011, soit en suivant l'un des 8 modules proposés, soit dans le cadre de séminaires de formation.

La Direction conformité a aussi réalisé des actions de sensibilisation auprès de différentes directions.

L'outil VIGICLIENT permet le déclenchement d'alertes à partir de seuils d'opérations ou d'opérations ciblées. Les alertes doivent être traitées par le réseau commercial et en cas de doute le Service LAB prend en charge les analyses complémentaires et effectue si nécessaire les déclarations à TRACFIN.

En 2011, 144 767 alertes ont été traitées par le réseau, et 124 de celles-ci ont été transmises à TRACFIN.

Le contrôle des chèques a concerné 36 734 images chèques.

L'outil DBSCAN est utilisé pour la lutte contre le financement du terrorisme. Il permet le filtrage des entrées en relation et régulièrement celui du stock.

En 2011, les filtrages ont produit 3 211 alertes, mais aucune n'a entraîné une déclaration au service du Trésor compétent.

Les procédures concernant les personnes politiquement exposées ont été mises en place.

Un dispositif d'approche par les risques a été mis en place au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2011, 1 350 clients ont un score « rouge » selon les normes du Groupe BPCE. Un dispositif de surveillance renforcée est mis en place pour ces clients.

Les travaux visant l'exhaustivité et la complétude du dossier réglementaire client se sont poursuivis tout au long de l'année. Des outils de pilotage ont été développés tant pour le réseau que pour les organes de contrôle et des actions de sensibilisation récurrentes ont été menées.

Le SLAB réalise des contrôles de 2ème niveau dans le réseau pour s'assurer de la qualité des traitements et pour identifier d'éventuels cas non détectés.

### Lutte contre la fraude et déontologie

Deux collaborateurs sont dédiés à plein temps aux travaux de détection et d'instruction des cas de fraudes internes ou de manquements aux règles de déontologie.

Des requêtes informatiques permettent de détecter ces risques. Les réclamations de la clientèle, les réquisitions judiciaires, les travaux du SLAB, le traitement des fraudes externes sont aussi une source d'analyse.

Une fois instruits, les dossiers sont transmis à la DRH et à la hiérarchie pour que les mesures disciplinaires soient prises. En cas de détournements, des poursuites judiciaires sont engagées.

Le nouveau règlement intérieur, entré en vigueur en février 2011, indique les règles de déontologie que doivent observer les collaborateurs.

Tous les comptes du personnel et de leur proche famille sont gérés par l'agence du personnel.

#### **1.9.6.2 Conformité bancaire**

La Direction conformité exerce une veille réglementaire. Elle s'assure que les dispositions législatives et réglementaires sont prises en compte dans les activités.

Toutes les procédures et notes de directives font l'objet d'une validation par la Direction conformité.

Les produits et services commercialisés par la CERA font l'objet d'une double validation fonction juridique / fonction conformité. Il en est de même pour les contrats et imprimés.



La fonction conformité valide également les campagnes publicitaires ainsi que les challenges commerciaux.

La procédure de validation des nouveaux produits avant mise en marché a été renforcée pour le marché des particuliers.

Un référentiel des risques de non-conformité a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail. Il sera inséré en 2012 dans le référentiel unique des risques Groupe. Un nouvel outil de cartographie sera mis en place.

En 2011, les principaux risques de non-conformité ont été cotés. Il en ressort que les événements de risques les plus importants sont couverts par un dispositif de maîtrise préventif fort.

Un outil Groupe « Pilotage des Contrôles permanents » (PILCOP) a été déployé dans différentes structures de la CERA. Les objectifs sont, d'une part d'aider la hiérarchie à maîtriser les risques de non-conformité, d'autre part de formaliser les contrôles de 1er niveau.

L'utilisation des résultats se traduit par la mise en place de plans d'actions correctifs.

Les contrôles sont effectifs pour les front-office du réseau banque de détail (agences et régions commerciales) et des marchés de la banque du développement régional, pour les activités support, les prestations essentielles externalisées, la lutte anti-blanchiment et les services d'investissement.

Des contrôles de supervision ont été déployés dans différentes directions. Ceux-ci sont aussi réalisés par la Direction de la Conformité.

### **1.9.6.3 Conformité financière (RCSI) - Déontologie**

La CERA est agréé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissement et des services connexes. Elle est agréée pour le traitement des instruments financiers suivants : actions, titres de créance, parts ou actions d'OPC, instruments financiers à terme.

Le réseau commercial et la Direction financière pour les activités compte propre ainsi que pour les activités conseil et ingénierie financière sont responsables du respect de la réglementation lors de toutes opérations. Les procédures complétées par des notes de directives couvrent l'ensemble des activités.

Depuis le 1er juillet 2010, tous les nouveaux collaborateurs pouvant vendre ou conseiller des services d'investissement doivent suivre obligatoirement un cursus de formation et réussir l'examen de certification professionnelle.

L'outil « connaissance client commerciale » (CoCliCo) a été mis en place pour le réseau commercial en juin 2010. Cet outil permet de répondre aux exigences de connaissance du client et du devoir de conseil pour la vente de valeurs mobilières et d'assurance-vie. Il permet de proposer des familles de produits en accord avec les besoins du client dans le cadre d'une vente et de formaliser le conseil.

Le Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) a pour mission d'assurer un contrôle permanent de 2ème niveau sur les activités visées par le règlement général de l'AMF.

Pour cela, il réalise des investigations et des contrôles sur pièces, il identifie les risques et propose des améliorations des dispositifs.

Il assure une veille juridique sur les lois, règlements et normes et évalue l'impact sur les processus métier.

Il assure un reporting à la Direction ainsi qu'aux autorités de tutelle.

Le RCSI instruit les réclamations de la clientèle transmise par le médiateur de l'AMF, et le cas échéant propose à la Direction du réseau une indemnisation.



### Principaux contrôles récurrents

- Traitement des alertes abus de marché : 9 450 alertes analysées en 2011.
- Traitement des situations de conflits d'intérêts : les 51 dossiers traités n'ont pas révélé d'anomalie.
- Suivi de la liste des personnes concernées : les personnes identifiées comme personnes concernées sont informées de leurs obligations. La liste est mise à jour deux fois par an.
- Contrôle des transactions personnelles des personnes concernées : les personnes concernées sont tenues de déclarer sans délai les transactions qu'elles réalisent à titre personnelle sur un instrument financier. Pour les comptes titres ouverts à la CERA, un outil permet l'identification automatique des transactions. Il n'y a pas eu d'anomalie détectée.
- Suivi des transactions des initiés permanents : il s'agit des membres du comité exécutif et du Président du COS. Les périodes d'interdiction des transactions sur trois sociétés cotées du Groupe BPCE (natixis, Nexity et CNP Assurances) leurs ont été communiquées.
- Suivi trimestriel du reporting direct des transactions (RDT) à l'AMF. Conformément à la réglementation, la Direction financière doit déclarer sur un site dédié toutes les transactions sur instruments financiers.
- Suivi et mise à jour de la liste des cartes professionnelles de négociateurs : la mise à jour a été réalisée. La carte a été attribuée à 7 collaborateurs de la Direction financière ;
- Suivi de la liste d'interdiction de transactions pour compte propre : afin d'éviter l'utilisation d'informations privilégiées ou de se trouver en situation de conflits d'intérêts, la CERA s'interdit toute transaction pour son compte propre sur les instruments financiers donnant accès directement ou indirectement au capital des sociétés cotées du Groupe BPCE (sociétés consolidées, sociétés pour lesquelles la BPCE dispose d'un poste d'administrateur). Cette liste est mise à jour et envoyée aux Directions concernées (Direction financières, Directions des risques). Un contrôle des transactions pour le compte propre de la CERA est effectué.

### Contrôles ponctuels

La Direction conformité réalise des contrôles thématiques tels que conformité des souscriptions de FCP, conformité des souscriptions des parts sociales, conformité des souscriptions d'instruments financiers par des personnes fragiles ...

Les résultats sont diffusés à la hiérarchie pour que des mesures correctrices soient éventuellement mises en œuvre.

#### **1.9.6.4 Conformité Assurances**

La CERA est inscrite à l'ORIAS en qualité de mandataire d'assurance, de mandataire d'intermédiaire en assurance, de courtier d'assurance ou de réassurance.

Des procédures ont été mises en place pour s'assurer que les collaborateurs habilités respectent les conditions d'honorabilité et de capacité professionnelle.

Les Directions conformité BPCE et CERA veillent à la bonne commercialisation des produits d'assurances : validation des produits avant mise en marché, validation des documents à destination des commerciaux et des publicités à destination des clients, contrôle des processus de vente.



Comme pour les prestations de services d'investissement, l'outil « connaissance client commerciale » est utilisé afin de répondre aux exigences de connaissance du client et du devoir de conseil pour la vente d'assurance-vie.

Des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau portent sur l'assurance vie, l'assurance non vie, l'assurance emprunteur. La Direction de la conformité effectue des contrôles récurrents de 2<sup>ème</sup> niveau notamment sur la réalisation effective du devoir de conseil ou de mise en garde.

### **1.9.6.5 Risques de non-conformité sociale et environnementale**

Néant.

### **1.9.7 Gestion de la continuité d'activité**

Le PCA (Plan de Continuité des Activités) de la CERA s'inscrit complètement dans le cadre du projet National EGIDE piloté par la BPCE.

70 processus critiques issus de 13 domaines métiers font l'objet de solutions de continuité selon 3 scénarii:

- Indisponibilité de l'accès au Système d'Information Communautaire et/ou National
- Locaux du Siège Social totalement impraticable / Inutilisable
- Indisponibilité durable des personnes

La Continuité d'Activité du Groupe BPCE est organisée en filière et pilotée par le Directeur de la Sécurité et Continuité d'Activité Groupe (DSCA-G).

Le RCA Groupe de la DSCA-G assure l'animation de la filière Continuité d'Activité, regroupant les Responsables PCA des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne, des GIE informatiques, de Natixis, BPCE et ses filiales.

Les RPCA sont rattachés fonctionnellement au RCA Groupe.

La Direction Sécurité et Continuité d'Activité Groupe (DSCA-G) définit, met en œuvre et fait évoluer en tant que de besoin la politique de Continuité d'Activité Groupe.

Dans ce cadre, la DSCA-G a mis en place une instance plénière nationale à vocation informative et consultative, ainsi qu'une instance de coordination opérationnelle et de consultation des entreprises, le Comité Filière Continuité d'Activité Groupe (CFCA-G), en charge de la validation des options d'action.

Trois plénières nationales et trois réunions de comité se sont tenues pour informer la filière et développer le programme de convergence du métier Continuité d'Activité.

#### **1.9.7.1 Dispositif en place**

La CERA dispose d'une politique de continuité d'activité intégrée dans la charte de Sécurité CERA. En 2011, le Groupe BPCE a formalisé un Référentiel de bonnes pratiques de la Continuité d'activité qui servira de base à la CERA en 2012 ainsi qu'une importante phase d'analyse et de cartographie des processus critiques. Cette analyse a été réalisée via le RGP et les experts des domaines concernés et a permis notamment de définir le DMIA (Durée Maximale d'Indisponibilité Acceptable) ainsi que les chaînes d'activités et de liaisons inhérentes à chaque processus traité.

L'ensemble des processus retenus sont conformes à cette analyse.



La démarche EGIDE a bien été validée par la Direction Générale de la CERA via le CIS (Comité Interne de Sécurité) en 2006. S'agissant de 2011, la refonte du PCA CERA a été initiée par la mise en plan du BIA (Analyse d'impact métier).

Un point d'avancement ainsi que l'actualité liée au PCA est fait systématiquement à chaque CIS.

Actuellement la documentation PCA\_CERA est conservée sous forme papier et en partie présente sur des portables spécifiques, dans un format protégé, ainsi que dans la valise de crise numérique.

Un outil national est en cours d'étude.

### **1.9.7.2 Travaux menés en 2011**

Pour 2011, la CERA a décidé de poursuivre les actions :

- Maintenir la conformité des processus
- Assurer la continuité de l'accès aux données
- Formaliser une gestion de crise opérationnelle dotée de moyens spécifiques (salles de gestion de crise, valise de crise numérique, ...)

Les exercices réalisés en 2011 :

Test de Place 2011 :

- Test Robustesse fiduciaire avec la BDF de Chambéry / Novembre 2011

Tests communautaires 2011 :

- PRA MYSYS :
- Mars et Octobre sur la partie MVS (Système central)
- Mai, Juin et Novembre pour la partie OPEN (Système distribué Windows et Unix)

Tests locaux 2011 :

- Diffuseur Multi canal
- Numéro d'audio conférence disponible 24/24 7/7 et réservé à cet usage exclusif
- BlackBerry et GSM
- Exercice de gestion de crise
- Tests avec certains prestataires (TESSI, CORUS)
- Tests Métier

## 1.10 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

**1.10.1 Les événements postérieurs à la clôture**

**p. 79**

**1.10.2 Les perspectives et évolutions possibles**

**p. 79**



## **1.10 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives**

### **1.10.1 Les événements postérieurs à la clôture**

Néant.

### **1.10.2 Les perspectives et évolutions possibles**

#### **Prévisions pour 2012 : une récession modérée et temporaire**

L'hypothèse d'une amélioration rapide de la gouvernance européenne est essentielle pour réduire l'incertitude, redonner de la confiance aux investisseurs et limiter la période d'attentisme en 2012. Cependant, même en cas de maintien de l'intégrité de la zone euro, les perspectives économiques sont entourées de fortes incertitudes. De plus, le mouvement de désendettement à la fois privé et public, amorcé en 2009, devrait continuer de peser relativement longtemps sur la croissance.

Il est désormais devenu très probable que le PIB français connaisse une contraction au moins faible en 2012. Tout dépendra de l'impact sur l'activité du processus d'assainissement budgétaire supplémentaire, de l'ampleur du ralentissement du crédit et de la résilience de l'investissement des entreprises, face à un taux de marge historiquement bas et à la dégradation des débouchés, tant intérieurs qu'extérieurs.

- **L'ambition de rester un acteur majeur du développement régional**

Dans ce contexte économique incertain, les ambitions de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes en termes de développement de son activité sur l'ensemble de ses marchés et territoires demeurent à un niveau élevé tant en termes de collecte que de financement du développement de l'économie régionale.

En s'inscrivant dans les ambitions du plan stratégiques du Groupe BPCE, la CERA, dans le cadre de son plan stratégique, souhaite conserver sa place de toute première banque au service des rhônalpins et de sa région.



## 1.11 Éléments complémentaires

<b>1.11.1 Tableau des cinq derniers exercices</b>	<b>p. 81</b>
<b>1.11.2 Tableau des mandats exercés</b>	<b>p. 82</b>
<b>1.11.3 Décomposition du solde des dettes fournisseurs</b>	<b>p. 87</b>
<b>1.11.4 Tableau de bord des informations sociales et environnementales</b>	<b>p. 88</b>



## 1.11 Eléments complémentaires

### 1.11.1 Tableau des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2011	2010	2009	2008	2007
<b><u>I. Capital en fin d'exercice</u></b>					
a/ Capital social	632 357 K€	632 357 K€	632 357 K€	402 357 K€	339 857 K€
b/ Nombre des parts ordinaires existantes	25 294 268	25 294 268	25 294 268	16 094 268	13 594 268
c/ Nombre des certificats coopératifs d'investissement (sans droit de vote) existants	6 323 568	6 323 568	6 323 568	4 023 568	3 398 568
<b><u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u></b>					
a/ Chiffre d'affaires hors taxes (PNB avant retraitements SIG)	670 854	660 707 K€	591 936 K€	535 191 K€	499 890 K€
b/ Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	289 854 K€	228 849 K€	240 275 K€	180 520 K€	130 777 K€
c/ Impôts sur les bénéfices	- 49 701 K€	- 48 274 K€	- 33 670 K€	540 K€	- 9 484 K€
d/ Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 545 K€	2 094 K€	-	-	-
e/ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	170 911 K€	175 922 K€	160 705 K€	92 829 K€	145 976 K€
<b><u>III. Résultat distribué</u></b>					
a/ Intérêts servis aux parts sociales	32 377 K€	31 365 K€	24 282 K€	15 676 K€	12 779 K€
b/ Intérêts servis aux CCI	11 201 K€	11 201 K€	10 092 K€	10 579 K€	10 344 K€
<b><u>IV. Personnel</u></b>					
a/ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 030	3 042	3 010	3 037	3 056
b/ Montant de la masse salariale de l'exercice	114 701 K€	111 586 K€	106 757 K€	107 566 K€	107 510 K€
c/ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	77 731 K€	76 499 K€	53 269 K€	56 010 K€	87 425 K€



# 1 Rapport de gestion

## 1.11 Eléments complémentaires

### 1.11.2 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux

#### 1.11.2.1 Evolution des mandats des membres du Directoire en fonction au 31/12/2011 :

Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	A titre personnel (oui/non)	A titre de représentant d'une personne morale	Date de début si intervenue en cours d'exercice	Date de fin si intervenue en cours d'exercice
<b>Madame Stéphanie PAIX</b>					
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Président du Directoire	Oui		05/12/11	
Banque Populaire Atlantique 857 500 227 RCS NANTES	Directeur Général	Oui			05/12/11
NATIXIS ALGERIE Non immatriculée en France	Administrateur	Oui			
AGENCE LUCIE – SAS 513 180 273 RCS PARIS	Président	Oui			
ATLANTIQUE PLUS – SARL 35 2775 407 RCS NANTES	Cogérant	Oui			
OUEST CROISSANCE - SAS 342 048 022 RCS NANTES	Président	Non	Banque Populaire Atlantique		
LUDOVIC DE BESSE – SAS 491 046 868 RCS NANTES	Président	Non	Banque Populaire Atlantique		
NATIXIS ASSURANCES – SA 313 243 800 RCS PARIS	Administrateur	Non	Banque Populaire Atlantique		
PORTZAMPARC – SA 786 001 339 RCS NANTES	Administrateur	Non	Banque Populaire Atlantique		
C3B IMMOBILIER – GIE 326 027 604 RCS NANTES	Administrateur	Non	Banque Populaire Atlantique		
i-BP – SA 435 377 684 RCS VERSAILLES	Administrateur	Non	Banque Populaire Atlantique		
OUEST CROISSANCE GESTION – SAS 440 297 935 RCS NANTES	Membre du conseil de surveillance	Non	Banque Populaire Atlantique		
ATLANTIQUE MUR REGIONS – SCPI 342 803 236 RCS NANTES	Membre du conseil de surveillance	Non	Banque Populaire Atlantique		
CREDIT MARITIME MUTUEL ATLANTIQUE – SA 778 150 615 RCS NANTES	Membre de droit	Non	Banque Populaire Atlantique		
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT – SA 378 537 690 RCS PARIS	Administrateur	Non	Ouest Croissance		



Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	A titre personnel (oui/non)	A titre de représentant d'une personne morale	Date de début si intervenue en cours d'exercice	Date de fin si intervenue en cours d'exercice
<b>Monsieur Bruno DUCHESNE</b>					
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du Directoire – Directeur Général	Oui			
SOCFIM – SA 390 348 779 RCS PARIS	Membre du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
GIE DISTRIBUTION - GIE 493 298 632 RCS PARIS	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
NATIXIS INTEREPARGNE – SA 692 012 669 RCS PARIS	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
<b>Monsieur Jean-Philippe DIEHL</b>					
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du Directoire	Oui			
RHONE ALPES PME GESTION – SA 421 391 814 RCS LYON	Vice-président du conseil de surveillance	Oui		01/06/11	
SOCIETE DES TROIS VALLEES – SAEM 429 852 668 RCS CHAMBERY	Membre du conseil de surveillance	Oui			
INNOVAFONDS – SAS 503 327 736 RCS GRENOBLE	Membre du COS	Oui			
SIPAREX CROISSANCE – SCA 312 056 641 RCS LYON	Membre du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
RHONE ALPES PME GESTION – SA 421 391 814 RCS LYON	Membre du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		01/06/11
SACVL – SA 954 502 142 RCS LYON	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
NATIXIS LEASE – SA 379 155 369 RCS PARIS	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
Gaz et Electricité de Grenoble GEG – SAEM 331 995 944 RCS GRENOBLE	Censeur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
COMPAGNIE DES ALPES – SA 349 577 908 RCS NANTERRE	Administrateur	Non	BPCE		



# 1 Rapport de gestion

## 1.11 Eléments complémentaires

Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	A titre personnel (oui/non)	A titre de représentant d'une personne morale	Date de début si intervenue en cours d'exercice	Date de fin si intervenue en cours d'exercice
<b>Monsieur Alain MONTEILS</b>					
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du Directoire	Oui		01/02/11	
GIE VIVALIS INVESTISSEMENTS 969 600 303 RCS LYON	Président du conseil d'administration	Oui		23/06/11	
Société d'Intervention et de Prévoyance -EURL 348 081 159 RCS LYON	Gérant	Oui			
BPCE Assurances Production Services – SAS 501 633 275 RCS PARIS	Membre du comité de surveillance	Oui			
GIE I-DATECH 450 576 251 RCS STRASBOURG	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes	30/05/11	

### 1.11.2.2 Evolution des mandats des membres du Directoire ayant quitté la CERA en 2011 :

Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	A titre personnel (oui/non)	A titre de représentant d'une personne morale	Date de début si intervenue en cours d'exercice	Date de fin si intervenue en cours d'exercice
<b>Monsieur Jean-Bernard MATEU</b>					
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Président du Directoire	Oui			05/12/11
	Membre du Directoire				22/12/11
Rhône-Alpes PME Gestion - SA 421 391 814 RCS LYON	Président du conseil de surveillance	Oui			22/12/11
NOVACREDIT – SA 343 103 362 RCS PARIS	Directeur Général et administrateur	Oui			31/03/11
NATIXIS – SA 542 044 524 RCS PARIS	Administrateur	Oui			22/12/11
NATIXIS PAIEMENTS – SA 345 155 337 RCS PARIS	Administrateur	Oui			22/12/11
SIPAREX ASSOCIES – SA 354 024 838 RCS LYON	Administrateur	Oui			22/12/11
SOCIETE DES TROIS VALLEES - SAEM 429 852 668 RCS CHAMBERY	Membre du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		22/12/11



Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	A titre personnel (oui/non)	A titre de représentant d'une personne morale	Date de début si intervenue en cours d'exercice	Date de fin si intervenue en cours d'exercice
GCE BUSINESS SERVICES – GIE 500 513 429 RCS PARIS	Membre du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		22/12/11

## Monsieur François CAMPERGUE

Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du Directoire	Oui			05/12/11
AEW Foncière Ecureuil – SPPICAV (SA) 509 703 153 RCS PARIS	Président du conseil d'administration	Oui			
CSF – GCE – GIE 479 585 614 RCS PARIS	Membre du conseil de surveillance	Oui			
FONCIERE ECUREUIL – SAS 420 881 187 RCS PARIS	Président du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
CEPRAL PARTICIPATIONS – SAS 407 631 605 RCS LYON	Président	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
RHONE ALPES PME GESTION – SA 421 391 814 RCS LYON	Membre du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
FONCIERE ECUREUIL II – SAS 492 273 230 RCS PARIS	Membre du conseil de surveillance	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
ALPIARCA AIRCRAFT – GIE 429 051 394 RCS PARIS	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
CATALINA BAIL – GIE 424 553 535 RCS PARIS	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
PORT MATHURIN AVIATION BAIL – GIE 442 363 552 RCS PARIS	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		
ROSKOLEASE – GIE 422 055 558 RCS PARIS	Administrateur	Non	Caisse d'Épargne Rhône Alpes		30/11/11



# 1 Rapport de gestion

## 1.11 Eléments complémentaires

### 1.11.2.3 Mandats au 31/12/2011 des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance :

Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	Structure représentée
<b>Monsieur Yves TOUBLANC</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Président du COS	
SLE Savoie	Président du CA	
CE HOLDING PROMOTION – SAS 501 689 178 R.C.S. PARIS	Président du CA	
BPCE – SA 493 455 042 RCS PARIS	Vice-président du conseil de surveillance	
CARTOGRAM CONSEIL – SARL 504 598 483 RCS CHAMBERY	Gérant	

<b>Monsieur Jacques ALTSCHUL</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Vice-président du COS	
SLE Beaujolais Val-de-Saône	Président du CA	
GOLF CLUB de LYON - SA 381 438 449 RCS LYON	Administrateur	

<b>Monsieur Laurent BIBOUD</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Voiron Saint-Marcellin	Président du CA	
SCI SAULT-VIAL 398 826 784 RCS GRENOBLE	Gérant	
SCI LA CHENEVARIE 398 826 719 RCS GRENOBLE	Gérant	

<b>Monsieur Patrice BOCHETTAZ</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	Représentant des salariés

<b>Monsieur Georges CONSTANTIN</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Léman	Président du CA	
AGE D'OR EXPANSION - SA 387 617 236 RCS TROYES	Président du CA	
EQUASANTÉ - SAS 408 956 845 RCS PARIS	Administrateur	

Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	Structure représentée
HAUTE SAVOIE HABITAT – EPIC 349 185 611 RCS ANNECY	Administrateur	
LÉMAN HABITAT – EPIC (OPH) 277 400 024 RCS THONON LES BAINS	Administrateur	

<b>Monsieur Michel DECLAT</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Ouest Lyonnais	Président du CA	

<b>Monsieur Philippe DONVITO</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	Représentant des salariés sociétaires
SCI ZARASTRO 450 273 172 RCS LYON	Gérant	

<b>Madame Laurence DUMAZER</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	SARL DECOPREM
SLE Développement Régional	Présidente du CA	
DECOPREM - SARL 314 924 721 RCS ANNECY	Cogérante	
ALPES PRECISION - SAS 493 927 289 RCS ANNECY	Présidente	

<b>Monsieur Daniel FAURE</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Est Lyonnais	Administrateur	

<b>Monsieur Michel MANENT</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Lyon	Président du CA	

<b>Madame Marie-Claude MARTINOD</b>		
Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Ain	Vice-présidente du CA	



Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	Structure représentée
--	------------------	-----------------------

Madame Danielle MULIN		
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Vienne Bourgoin-Jallieu et Nord Isère	Présidente du CA	

Madame Dominique NACHURY		
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SA d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) – SA 961 503 174 RCS LYON	Administratrice	

Monsieur Pierre de NOMAZY		
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Annecy Mont-Blanc	Président du CA	
PROXAM - SA 411 407 562 RCS MARSEILLE	Administrateur	

Monsieur Jean-Claude PEYRIN		
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Grenoble 3 Vallées	Président du CA	
SEMITAG – SAEM 301 503 231 RCS GRENOBLE	Administrateur	Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise
OPAC de l'Isère – EPIC 779 537 125 RCS GRENOBLE	Administrateur	

Société dans laquelle est exercé le mandat	Nature du mandat	Structure représentée
--	------------------	-----------------------

Monsieur Jean POURADIER DUTEIL		
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Grenoble Champollion	Président du CA	
GIE INTERGREFFE 381 157 130 RCS LYON	Administrateur	

Madame Myriam SCAPPATICCI		
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Membre du COS	
SLE Ain	Président du CA	
Etablissements SCAPPATICCI – SA 314 972 290 RCS BOURG-EN-BRESSE	Administratrice	
SCI SCAPPATICCI 349 941 211 RCS BOURG-EN-BRESSE	Cogérante	

### 1.11.3 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

(En milliers d'euros)

Dettes fournisseurs	Total	Echues (1)	Echéance à moins de 30 jours	Echéance à moins de 60 jours	Echéance à plus de 60 jours	Factures non parvenues
31/12/2010	23 504	390	8 467	15	953	13 679
31/12/2011	24 703	724	5 722	15	616	17 626

(1) = factures fournisseurs en litiges



### 1.11.4 Tableau de bord des informations sociales et environnementales

#### 1. Profil, taille et répartition sur le territoire

Indicateur	Année 2011
Nombre d'agences / points de vente / centre d'affaires	313
Surface totale des bâtiments de l'entité en m2	130 883
Surface totale des bâtiments administratifs de l'entité en m2 (Siège)	56 229
Surface totale des agences et centres d'affaires de l'entité en m2	74 654
Nombre d'immeubles HQE ou éco-labellisés	1
Nombre d'agences accessibles PMR	279
% d'agences accessibles PMR sur la totalité des agences de l'entité	89
Nombre d'agences en zone rurale sur le territoire (hors agglomération)	23
Nombre d'agences en ZUS (Zone Urbaine Sensible)	17 (dont 10 en ZRU)

#### 2. Consommation d'énergie directe

Indicateur	Année 2011
Consommation totale d'énergie (en KWh)	1 876 797
Consommation totale d'électricité (en KWh)	16 485 989 <sup>Ⓞ</sup>
Consommation totale de fioul (en KWh)	80 000
Consommation totale de gaz (en KWh)	2 201 980
Consommation totale de vapeur (en KWh)	Non disponible
Consommation totale d'eau glacée (en KWh)	Non disponible
Consommation totale d'énergie renouvelable (en KWh)	2 989 570 <sup>Ⓢ</sup>

<sup>Ⓞ</sup> Ce chiffre comprend notamment l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable soit 2 989 570 KWh (cf. consommation totale d'énergie renouvelable) - <sup>Ⓢ</sup> Ce chiffre comprend uniquement de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable. Il ne comprend pas le chauffage par géothermie qui est une énergie renouvelable utilisée sur cinq sites de la CERA.

#### 3. Consommation d'eau

Indicateur	Année 2011
Consommation totale d'eau (en m3)	52 000
Consommation d'eau récupérée, dont les eaux pluviales (en m3)	0
Volume de récupération des eaux pluviales (en m3)	0

#### 4. Consommation de papier

Indicateur	Année 2011
Consommation totale de papier (en tonnes)	299.8
Consommation totale de papier recyclé (en tonnes)	0.02



## 5. Consommation d'énergie liée aux transports professionnels et domicile-travail

Indicateur	Année 2011
Consommation totale de fuel / carburant en K€ (déplacements professionnels)	386
Total des indemnités kilométriques en K€ (déplacements professionnels)	796.5
Totale des émissions de CO2 issues des déplacements professionnels (en Teq. CO2)	Non disponible

## 6. Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre

Indicateur	Année 2011
Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre (en Teq. CO2)	Non disponible

## 7. Fluides frigorigènes et gaz

Indicateur	Année 2011
Quantité d'émissions de gaz frigorigènes de type CFC (en Teq. CO2)	Non disponible
Quantité d'émissions de gaz frigorigènes de type HCFC (en Teq. CO2)	Non disponible
Quantité d'émissions de gaz frigorigènes de type HFC (en Teq. CO2)	Non disponible

## 8. Déchets produits et recyclés par l'entité

Indicateur	Année 2011
Quantité de déchets produits par l'entité (en Tonnes)	448.33
Quantité de déchets industriels banals (papier, consommable bureautique, cartouches, toners...)	442.3
Quantité de déchets industriels spéciaux : tubes fluorescents, néons, DEEE, piles... (en Tonnes)	6.03 <sup>Ⓞ</sup>
Quantité totale de déchets recyclés (en Tonnes)	Non disponible

<sup>Ⓞ</sup> Ce chiffre comprend uniquement les DEEE et les piles

## 9. Déchets dangereux (au sens de la Convention de Bâle) transportés, importés ou exportés lors du dernier exercice par l'entité

Indicateur	Année 2011
Quantité de déchets dangereux (au sens de la Convention de Bâle) transportés, importés ou exportés (en Tonnes)	Non disponible

**10. Produits et services répondant aux enjeux environnementaux et/ou sociaux des clients**

<b>Indicateur</b>	<b>Année 2011</b>
Nombre d'ouvertures brutes de Livrets A Kipouss	9 262
Encours des Livrets A Kipouss (en K€)	6 921
Nombre d'ouvertures brutes de Livret Développement Durable	25 566
Encours du Livret Développement Durable (en K€)	716 062
Nombre de contrats de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour travaux d'économie d'énergie	3 736
Montant des encours de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour travaux (en K€)	31 571
Nombre de contrats de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour l'achat de véhicules « propres » ou peu polluants	1 526
Montant des encours de prêts « Ecureuil Crédit DD » pour l'achat de véhicules « propres » ou peu polluants (en K€)	11 567
Nombre de contrats d'Éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) (CE et CFF)	25 268
Montant des encours Eco-PTZ (CE et CFF) - (en K€)	380 212

**11. Production annuelle liée au financement du service public territorial, de l'économie sociale, du logement social et des partenariats publics-privés**

<b>Indicateur</b>	<b>Année 2011</b>
Total de la production annuelle de l'entité liée au financement du secteur public territorial (en K€)	263 642
Total de la production annuelle de l'entité liée au financement du logement social (en K€)	351 586
Total de la production annuelle de l'entité liée au financement de l'économie sociale (en K€)	78 605
Total de la production annuelle de l'entité liée au financement des partenariats publics-privés (en K€)	Donnée non disponible

**12. Production annuelle de Microcrédit**

<b>Indicateur</b>	<b>Année 2011</b>
Nombre de microcrédits Particuliers	166
Montant des microcrédits Particuliers (en K€)	342
Nombre de microcrédits Professionnels	16
Montant des microcrédits Professionnels (en K€)	90 500



### 13. Effectifs / embauches

Indicateur	Année 2011
Effectif totaux (CDI + CDD)	3 193
Nombre de CDI (y compris alternants)	3 105
% de CDI par rapport à l'effectif total	97.2
Nombre de CDD (hors alternants)	7
% de CDD par rapport à l'effectif total	0.2
Nombre d'alternants (apprentis, contrats professionnels)	81
Effectif cadre total	845
% de l'effectif cadre par rapport à l'effectif total	26.5
Effectif non cadre total	2 348
% de l'effectif non cadre par rapport à l'effectif total	73.5
Effectif total femmes	1 667
% de l'effectif femmes par rapport à l'effectif total	52.2
Effectif total hommes	1 526
Total des embauches de cadres en CDI	15
Total des embauches de cadres en CDD	0
Total des embauches de non cadres en CDI	165
Total des embauches de non cadres en CDD	84
% d'embauches de BAC +2/3 en CDI par rapport au total des embauches de CDI	54.4
% d'embauches de BAC +4/5 en CDI par rapport au total des embauches de CDI	18.3

### 14. Départs / licenciements

Indicateur	Année 2011
Nombre total de salariés ayant quitté l'entité	221
dont nombre de départs de salariés en CDI	187
dont nombre de départs de salariés en CDD	34
dont nombre de départs à la retraite	10
dont % de départs à la retraite sur l'effectif total	0
dont nombre de licenciements	44
dont % de licenciements	0.1
dont nombre de démissions	55
dont % de démissions	0.1
Nombre de salariés de moins de 30 ans ayant quitté l'organisation	97
Nombre de salariés entre 30 et 50 ans ayant quitté l'organisation	71
Nombre de salariés de plus de 50 ans ayant quitté l'organisation	53
Ancienneté moyenne de l'effectif	16



### 15. Dispositif de formation interne

Indicateur	Année 2011
Nombre total d'heures de formation pour la population "cadre"	21 510
Nombre total d'heures de formation pour la population "non cadre"	71 191
dont nombre total d'heures de formation en ligne (e-learning) pour la population "cadre "	10 080
dont nombre total d'heures de formation en ligne (e-learning) pour la population "non cadre "	25 920
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	30

### 16. Dispositif d'évolution de carrière

Indicateur	Année 2011
% de salariés bénéficiant d'entretien d'évolution par rapport au nombre total de salariés de l'entité	40

### 17. Dispositif relatif au congé parental dans l'entreprise

Indicateur	Année 2011
Nombre de salariés féminins ayant bénéficié d'un congé parental	140
Nombre de salariés masculins ayant bénéficié d'un congé parental	4
Nombre de salariés féminins étant revenu au travail après avoir bénéficié d'un congé parental	12
Nombre de salariés masculins étant revenu au travail après avoir bénéficié d'un congé parental	1



## 2.1 Comptes individuels

<b>2.1.1 Bilan et Hors bilan</b>	<b>p. 94</b>
<b>2.1.2 Compte de résultat</b>	<b>p. 96</b>



## 2 Comptes individuels

Bilan et hors bilan

### 2. COMPTES INDIVIDUELS

#### 2.1 Comptes individuels au 31 décembre 2011

##### 2.1.1 Bilan et Hors bilan

en milliers d'euros			
ACTIF	Notes	2011-12-31	2010-12-31
CAISSES, BANQUES CENTRALES		118 197	99 016
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1/3.4/3.14	8 968 495	9 603 655
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2/3.4/3.10/3.14	17 458 553	15 219 223
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3/3.14	3 231 125	2 810 792
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	95 063	293 474
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	85 005	92 458
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	956 870	1 046 385
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	9 158	9 246
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	155 831	159 852
AUTRES ACTIFS	3.8/3.10	215 376	342 204
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	434 051	346 526
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>31 727 724</b>	<b>30 022 831</b>
HORS BILAN	Notes	2011-12-31	2010-12-31
<b>Engagements donnés</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3.4/4.1	2 892 034	2 800 466
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3.4/4.1	9 570 024	6 882 160



en milliers d'euros			
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2011-12-31</b>	<b>2010-12-31</b>
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>3.1/3.4/3.14</b>	<b>8 806 256</b>	<b>8 651 273</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>3.2/3.4/3.14</b>	<b>18 913 345</b>	<b>17 544 116</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>3.7/3.14</b>	<b>171 618</b>	<b>146 775</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>3.8</b>	<b>456 474</b>	<b>470 892</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3.9</b>	<b>740 756</b>	<b>486 266</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>3.10</b>	<b>185 973</b>	<b>208 163</b>
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>3.4/3.11/3.14</b>	<b>301 370</b>	<b>412 974</b>
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>3.12</b>	<b>94 300</b>	<b>170 300</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>3.13</b>	<b>2 057 632</b>	<b>1 932 072</b>
Capital souscrit		632 357	632 357
Primes d'émission		604 858	604 858
Réserves		647 051	533 015
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 456	5 240
Report à nouveau		0	-19 320
Résultat de l'exercice (+/-)		170 910	175 922
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>31 727 724</b>	<b>30 022 831</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>2011-12-31</b>	<b>2010-12-31</b>
<b>Engagements reçus</b>			
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>4.1</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 954 692</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>4.1</b>	<b>104 076</b>	<b>108 742</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>		<b>4 208</b>	<b>5 071</b>



## 2 Comptes individuels

Bilan et hors bilan

### 2.1.2 COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	5.1	1 115 582	941 817
Intérêts et charges assimilées	5.1	-688 788	-526 081
Revenus des titres à revenu variable	5.3	5 707	15 626
Commissions (produits)	5.4	258 898	233 516
Commissions (charges)	5.4	-46 013	-40 697
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	1 105	26 634
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	11 801	17 463
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	18 537	15 610
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-13 111	-15 634
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>663 718</b>	<b>668 254</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	-364 212	-363 670
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-25 042	-24 331
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>274 464</b>	<b>280 253</b>
Coût du risque	5.9	-40 226	-47 958
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>234 238</b>	<b>232 295</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-101 884	-21 184
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>132 354</b>	<b>211 111</b>
Résultat exceptionnel	5.11	0	-3 946
Impôt sur les bénéfices	5.12	-40 229	-44 421
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		78 785	13 177
<b>RESULTAT NET</b>		<b>170 910</b>	<b>175 922</b>



## 2.2 Notes annexes aux comptes individuels

<b>2.2.1 Cadre général</b>	<b>p. 98</b>
2.2.1.1 Le Groupe BPCE	p. 98
2.2.1.2 Mécanisme de garantie	p. 99
2.2.1.3 Événements significatifs	p. 100
2.2.1.4 Événements postérieurs à la clôture	p. 101
<b>2.2.2 Principes et méthodes comptables</b>	<b>p. 102</b>
2.2.2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées	p. 102
2.2.2.2 Changements de méthodes comptables	p. 102
2.2.2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	p. 102
<b>2.2.3 Informations sur le bilan</b>	<b>p. 116</b>
2.2.3.1 Opérations interbancaires	p. 116
2.2.3.2 Opérations avec la clientèle	p. 117
2.2.3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	p. 118
2.2.3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	p. 120
2.2.3.5 Opérations de crédit-bail et locations simples	p. 123
2.2.3.6 Immobilisations corporelles et incorporelles	p. 123
2.2.3.7 Dettes représentées par un titre	p. 123
2.2.3.8 Autres actifs et autres passifs	p. 123
2.2.3.9 Comptes de régularisation	p. 124
2.2.3.10 Provisions	p. 124
2.2.3.11 Dettes subordonnées	p. 126
2.2.3.12 Fonds pour risques bancaires généraux	p. 127
2.2.3.13 Capitaux propres	p. 127
2.2.3.14 Durée résiduelle des emplois et ressources	p. 128
<b>2.2.4 Informations sur le hors bilan et opérations assimilées</b>	<b>p. 129</b>
2.2.4.1 Engagements reçus et donnés	p. 129
2.2.4.2 Opérations sur instruments financiers à terme	p. 130
2.2.4.3 Ventilation du bilan par devise	p. 131
<b>2.2.5 Informations sur le compte de résultat</b>	<b>p. 132</b>
2.2.5.1 Intérêts, produits et charges assimilés	p. 132
2.2.5.2 Produits et charges sur opérations de crédit-bail et locations assimilées	p. 132
2.2.5.3 Revenus des titres à revenu variable	p. 132
2.2.5.4 Commissions	p. 132
2.2.5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	p. 132
2.2.5.6 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	p. 133
2.2.5.7 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	p. 133
2.2.5.8 Charges générales d'exploitation	p. 133
2.2.5.9 Coût du risque	p. 134
2.2.5.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	p. 134
2.2.5.11 Résultat exceptionnel	p. 134
2.2.5.12 Impôt sur les bénéfices	p. 134
2.2.5.13 Répartition de l'activité	p. 135
<b>2.2.6 Autres informations</b>	<b>p. 136</b>
2.2.6.1 Consolidation	p. 136
2.2.6.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements	p. 136
2.2.6.3 Honoraires des commissaires aux comptes	p. 136
2.2.6.4 Implantations dans les pays non coopératifs	p. 136

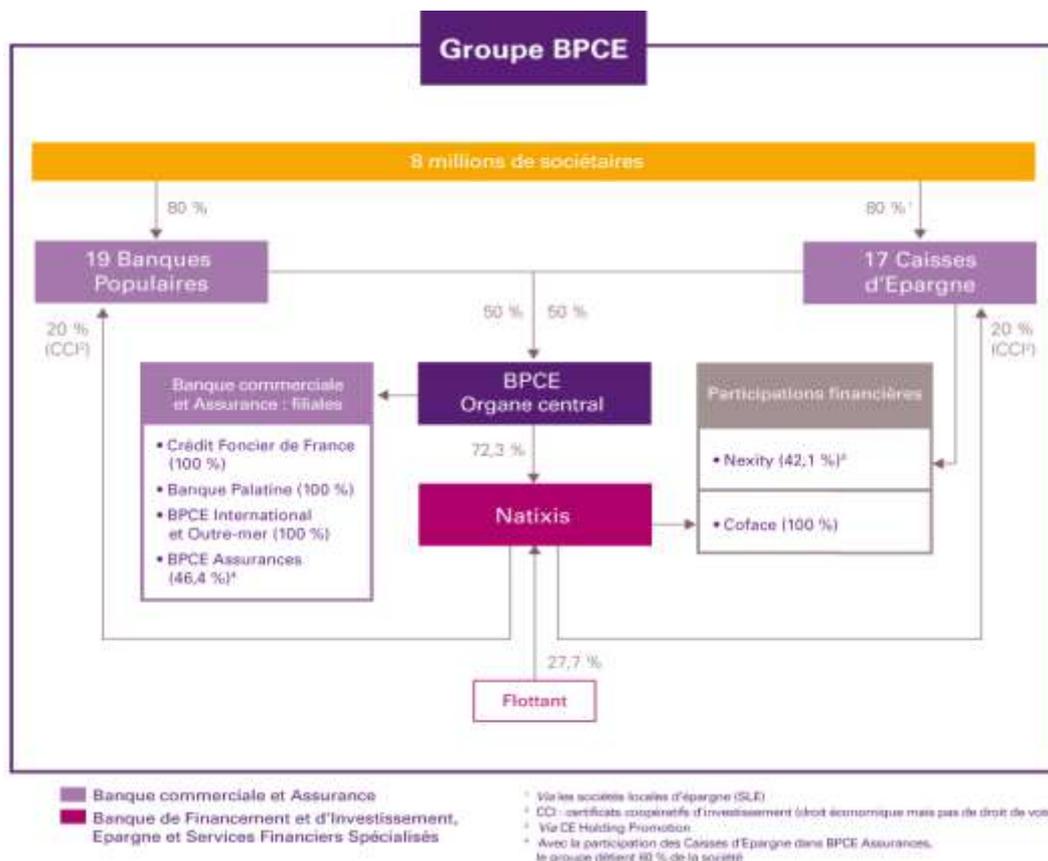


## 2.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

### 2.2.1 Cadre général

#### 2.2.1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le



cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

### BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

#### **2.2.1.2 Mécanisme de garantie**

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.



Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque Société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

### **2.2.1.3 Evénements significatifs**

#### **2.2.1.3.1 Faits majeurs du Groupe BPCE**

##### **Remboursement intégral de l'Etat**

Au cours du mois de mars 2011, le Groupe BPCE a racheté 1,2 milliard d'euros d'actions de préférence et a procédé au rachat de 1 milliard d'euros de titres supersubordonnés (TSS) détenus par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), filiale à 100 % de l'État.

A l'issue de ces deux opérations, le Groupe BPCE a intégralement remboursé l'État.

##### **Mise en œuvre du plan stratégique : poursuite du recentrage du Groupe sur ses métiers cœurs**

Le Groupe BPCE a cédé le 15 juin ses participations dans Eurosic via Nexity (32,1 %) et la Banque Palatine (20,1 %) à Batipart, Covea et ACM Vie.

Le 26 juillet, le groupe a finalisé la cession de sa participation dans Foncia au consortium regroupant Bridgepoint et Eurazeo. BPCE a réinvesti aux côtés du consortium à hauteur de 18 % dans le véhicule de reprise de Foncia et a souscrit à des obligations remboursables en actions émises par ce dernier pour un montant de 100 millions d'euros.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique Ensemble 2010-2013, qui vise notamment à recentrer l'immobilier sur les seules activités de financement.



Ces deux opérations ont un impact global légèrement positif sur le compte de résultat du groupe et conduisent à une libération de fonds propres Core Tier 1 de l'ordre de 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent de 25 points de base.

### **Renforcement de la gestion de la liquidité et du refinancement**

#### **Création d'un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis**

Dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés, une raréfaction de la liquidité en Europe et une concurrence accrue entre les acteurs, la gestion de la liquidité constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des établissements bancaires.

Dès l'été 2010, les équipes de BPCE, de Natixis et du Crédit Foncier de France ont donc lancé un projet d'envergure,

« Stratégie liquidité », visant à sécuriser et optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers. En mai 2011, un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis a été créé ; les équipes de trésorerie et de gestion du collatéral banque centrale de BPCE et de Natixis ont été regroupées au sein de Natixis en juin 2011 et sont désormais placées sous un management unique.

#### **Succès de l'émission inaugurale de BPCE SFH**

BPCE SFH (la nouvelle société de financement de l'habitat du Groupe BPCE) a réalisé le 4 mai 2011 son émission inaugurale pour un montant de 2 milliards d'euros. Il s'agissait de la première émission « benchmark » d'OH (Obligations de Financement de l'Habitat) sur le marché euro.

Le Groupe BPCE est désormais présent sur le marché des obligations sécurisées à travers BPCE SFH, son émetteur d'obligations de financement de l'habitat (OH) et la Compagnie de Financement Foncier, son émetteur d'obligations foncières (OF).

### **Développement de la banque de détail à l'international**

En juillet 2011, BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) a finalisé l'opération de prise de participation majoritaire de 75% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI) et avec le Crédit Coopératif, l'opération de reprise de la participation détenue par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA).

Ces opérations s'inscrivent dans la lignée de la stratégie de développement de la banque de détail à l'international du Groupe BPCE qui s'appuie sur un réseau de banques régionales de proximité.

### **Gouvernance**

Le Conseil de surveillance de BPCE du 15 décembre a nommé comme président, à partir du 2 janvier 2012, Yves Toublanc, en remplacement de Philippe Dupont qui reste membre du conseil de surveillance. Stève Gentili est nommé vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations s'inscrivent dans les règles de gouvernance définies lors de la création de BPCE le 31 juillet 2009. La durée des mandats d'Yves Toublanc et de Stève Gentili est de deux ans.

#### **2.2.1.3.2 Faits majeurs de l'entité**

##### **Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA**

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation BPCE SA, détenus par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires.

##### **2.2.1.4 Événements postérieurs à la clôture**

Néant.



### **2.2.2 Principes et méthodes comptables**

#### **2.2.2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées**

Les comptes individuels annuels de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

#### **2.2.2.2 Changements de méthodes comptables**

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2011

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

#### **2.2.2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### **2.2.2.3.1 Opérations en devises**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *prorata temporis* en



compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

### 2.2.2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.



### **Créances douteuses**

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

### **Opérations de pension**

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

### **Dépréciation**

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.



Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### 2.2.2.3.3 Opérations de crédit-bail et de locations simples

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées à une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien/remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire/dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

En application du règlement CRC n° 2009-03, les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sur la durée du bail sont intégrés à l'encours concerné.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

### 2.2.2.3.4 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2008-17, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.



Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

### **Titres de transaction**

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

### **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.



Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### **Titres d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas sauf exceptions faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du Règlement CRC n° 2008-17, peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.



### **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.



Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

### 2.2.2.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

#### **Immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum de 3 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

#### **Immobilisations corporelles**

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

<i>Postes</i>	<i>Durée</i>
Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes	25 ans
Toitures	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Installations de chauffage ou de climatisation	10 ans
Éléments de signalétique et façade	10 ans
Ouvrants (portes et fenêtres)	15 ans
Câblages	10 ans
Autres agencements et installations des constructions	5 à 20 ans



Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

#### 2.2.2.3.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

#### 2.2.2.3.7 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### 2.2.2.3.8 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.



## Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle



dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.



### 2.2.2.3.9 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés aux fonds constitués dans le cadre du mécanisme de garantie (cf. §1.2).

### 2.2.2.3.10 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

#### **Opérations fermes**

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives / positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une



cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

### **Opérations conditionnelles**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

#### **2.2.2.3.11 Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.



#### 2.2.2.3.12 Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

#### 2.2.2.3.13 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Epargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

**2.2.3 INFORMATIONS SUR LE BILAN**

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

**2.2.3.1 Opérations interbancaires**

*en milliers d'euros*

<b>ACTIF</b>	<b>2011-12-31</b>	<b>2010-12-31</b>
Créances à vue	6 890 555	6 900 927
<i>Comptes ordinaires</i>	52 913	68 074
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>	6 837 642	6 832 853
Créances à terme	1 912 635	2 573 813
<i>Comptes et prêts à terme</i>	1 912 400	2 573 578
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	235	235
Créances rattachées	165 305	128 915
<b>TOTAL</b>	<b>8 968 495</b>	<b>9 603 655</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 51 207 milliers d'euros à vue et 1 910 089 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 6 472 641 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

*en milliers d'euros*

<b>PASSIF</b>	<b>2011-12-31</b>	<b>2010-12-31</b>
Dettes à vue	211 801	465 822
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	256	596
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	170 049	419 793
<i>Autres sommes dues</i>	41 496	45 433
Dettes à terme	8 544 017	8 155 419
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	5 331 796	5 718 089
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	3 212 221	2 437 329
Dettes rattachées	50 438	30 032
<b>TOTAL</b>	<b>8 806 256</b>	<b>8 651 273</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 170 049 milliers d'euros à vue et 5 132 453 milliers d'euros à terme.



## 2.2.3.2 Opérations avec la clientèle

### 2.2.3.2.1 Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>		
<b>ACTIF</b>	<b>2011-12-31</b>	<b>2010-12-31</b>
Comptes ordinaires débiteurs	148 122	147 143
Créances commerciales	17 065	14 515
Autres concours à la clientèle	17 057 894	14 815 842
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	1 394 336	1 297 905
<i>Crédits à l'équipement</i>	5 553 817	5 105 477
<i>Crédits à l'habitat</i>	9 945 105	8 313 454
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	36 189	29 890
<i>Prêts subordonnés</i>	39 400	39 400
<i>Autres</i>	89 047	29 716
Créances rattachées	90 982	79 226
Créances douteuses	294 938	294 671
Dépréciations des créances sur la clientèle	(150 448)	(132 173)
<b>Total</b>	<b>17 458 553</b>	<b>15 219 223</b>

<i>Dont créances restructurées</i>	5 817	5 186
------------------------------------	-------	-------

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque de France se montent à 2 146 835 milliers d'euros.

#### Dettes vis-à-vis de la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>		
<b>PASSIF</b>	<b>2011-12-31</b>	<b>2010-12-31</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	13 759 735	12 848 436
<i>Livret A</i>	6 678 124	6 499 649
<i>PEL / CEL</i>	3 631 817	3 323 476
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	3 449 794	3 025 311
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	5 007 543	4 600 984
Autres sommes dues	62 394	25 982
Dettes rattachées	83 673	68 714
<b>Total</b>	<b>18 913 345</b>	<b>17 544 116</b>

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	2011-12-31			2010-12-31		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 115 224	////	3 115 224	2 941 507	////	2 941 507
Emprunts auprès de la clientèle financière		278 492	278 492		398 186	398 186
Autres comptes et emprunts		1 613 827	1 613 827		1 261 291	1 261 291
<b>Total</b>	<b>3 115 224</b>	<b>1 892 319</b>	<b>5 007 543</b>	<b>2 941 507</b>	<b>1 659 477</b>	<b>4 600 984</b>

### 2.2.3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines			Créances douteuses		<i>Dont créances douteuses compromises</i>	
	Brut	Dépréciation individuelle	Total	Brut	Dépréciation individuelle		
Société non financières	813 953	46 923	-32 083	24 382	-19 722		
Entrepreneurs individuels	1 707 130	104 961	-54 327	74 923	-47 775		
Particuliers	9 428 737	120 661	-51 387	91 081	-46 276		
Administrations privées	393 038	1 620	-789	1 283	-742		
Administrations publiques et Sécurité Sociale	4 037 525	389	-71	389	-71		
Autres	933 001	21 063	-11 791	13 228	-10 067		
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>17 313 384</b>	<b>295 617</b>	<b>(150 448)</b>	<b>205 286</b>	<b>(124 653)</b>		
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>15 055 795</b>	<b>295 602</b>	<b>(132 173)</b>	<b>180 818</b>	<b>(108 511)</b>		

**2.2.3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable****2.2.3.3.1 Portefeuille titres**

en milliers d'euros	2011-12-31					2010-12-31				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>618</b>	<b>718 238</b>	<b>2 512 269</b>	<b>0</b>	<b>3 231 125</b>	<b>0</b>	<b>2 677 091</b>	<b>133 701</b>	<b>0</b>	<b>2 810 792</b>
Valeurs brutes	///	736 401	2 489 276		3 225 677	///	2 671 277	132 465		2 803 742
Créances rattachées	///	13 316	22 993		36 309	///	34 093	1 236		35 329
Dépréciations	///	(31 479)	0		(31 479)	///	(28 279)	0		(28 279)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>59 555</b>	<b>///</b>	<b>35 508</b>	<b>95 063</b>		<b>258 310</b>	<b>///</b>	<b>35 164</b>	<b>293 474</b>
Montants bruts	///	67 842	///	44 549	112 391	///	266 762	///	48 523	315 286
Créances rattachées	///	0	///	0	0	///	0	///	0	0
Dépréciations	///	(8 287)	///	(9 041)	(17 329)	///	(8 453)	///	(13 359)	(21 812)
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>777 793</b>	<b>2 512 269</b>	<b>35 508</b>	<b>3 326 188</b>	<b>0</b>	<b>2 935 401</b>	<b>133 701</b>	<b>35 164</b>	<b>3 104 266</b>

**Titres souverains italiens, portugais, espagnols, irlandais :**

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes détient 3 750 milliers d'euros (valeur nominale) de titres italiens dans le portefeuille de placement. Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur ces titres sont de 204 milliers d'euros.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes détient respectivement 2 045 et 4 573 milliers d'euros (valeur nominale) de titres portugais et espagnols dans le portefeuille d'investissement. Au 31 décembre 2011, aucun indicateur de risque de contrepartie avéré justifiant la constatation d'une dépréciation n'a été relevé sur ces titres.

A titre d'information, les valeurs de marché de ces titres sont respectivement de 1 817 et 4 816 milliers d'euros.

**Obligations et autres titres à revenu fixe**

en milliers d'euros	2011-12-31				2010-12-31			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés	618	569 048	2 489 276	3 058 942		2 384 041	124 892	2 508 933
Titres non cotés		93 657		93 657		109 245		109 245
Titres prêtés		29 990		29 990		146 791	7 573	154 364
Créances douteuses		12 227		12 227		2 921		2 921
Créances rattachées		13 316	22 993	36 309		34 093	1 236	35 329
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>718 238</b>	<b>2 512 269</b>	<b>3 231 125</b>	<b>0</b>	<b>2 677 091</b>	<b>133 701</b>	<b>2 810 792</b>
dont titres subordonnés		13 021		13 021		13 202		13 202

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 31 479 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 28 279 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 74 580 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 259 155 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les titres d'investissement n'ont fait l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2011.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 251 212 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 7 671 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 2 566 114 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 1 973 259 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

**Actions et autres titres à revenu variable**

en milliers d'euros	2011-12-31				2010-12-31			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres non cotés		59 555	35 508	95 063		258 310	35 164	293 474
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>59 555</b>	<b>35 508</b>	<b>95 063</b>	<b>0</b>	<b>258 310</b>	<b>35 164</b>	<b>293 474</b>



Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 55 000 milliers d'euros d'OPCVM dont 53 543 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2011, contre 253 753 milliers d'euros d'OPCVM dont 247 538 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2010.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 8 287 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 8 453 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 17 903 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 25 821 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Pour les titres de l'activité de portefeuille, les moins-values latentes s'élèvent à 9 041 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 13 359 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et les plus-values latentes s'élèvent à 5 656 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 11 289 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 2.2.3.3.2 Evolution des titres d'investissement

<i>en milliers d'euros</i>	2011-01-01	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	2011-12-31
Obligations et autres titres à revenu fixe	133 701	(4 827)	2 361 638	21 757	<b>2 512 269</b>
Total	133 701	(4 827)	2 361 638	21 757	<b>2 512 269</b>

### 2.2.3.3.3 Reclassements d'actifs

Au cours des 2 derniers exercices, le transfert suivant a été opéré pour la raison suivante :

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a décidé de modifier sa stratégie de gestion sur certains titres du fait des situations exceptionnelles sur les marchés financiers et des risques relatifs à la zone euro, en transférant l'ensemble des titres d'état français OAT et OATi asset swapés du portefeuille titres de placement vers le portefeuille titres d'investissement.

<i>en milliers d'euros</i>		Montant transféré en cours d'exercice	
Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010
Titres de placement	Titres d'investissement	<b>2 361 638</b>	0

Par ailleurs, sur l'exercice 2011, la moins-value latente qui aurait été provisionnée sur ces titres de placement s'ils n'avaient pas été reclassés, s'élèverait à 257 147 milliers d'euros.



### 2.2.3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

#### 2.2.3.4.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'euros	2011-01-01	Augmentation	Diminution	Autres variations	2011-12-31
Valeurs brutes	1 178 906	694	(4 920)	(47)	1 174 633
Participations et autres titres détenus à long terme	99 052	694	(4 920)	(47)	94 779
Parts dans les entreprises liées	1 079 854				1 079 854
Dépréciations	40 063	93 551	(809)	(47)	132 758
Participations et autres titres à long terme	6 594	3 887	(660)	(47)	9 774
Parts dans les entreprises liées	33 469	89 664	(149)		122 984
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1 138 843</b>	<b>(92 857)</b>	<b>(4 111)</b>	<b>0</b>	<b>1 041 875</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 30 997 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 31 181 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les autres titres détenus à long terme incluent notamment les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts (7 274 milliers d'euros).

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 89 662 milliers d'euros sur les titres BPCE. Cette dépréciation est inscrite en gains et pertes sur actifs immobilisés.

Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable s'élève à 836 216 milliers d'euros pour les titres BPCE.

**2.2.3.4.2 Tableau des filiales et participations**

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

en milliers d'euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
SCI NOUVILLE	29 202		100	29 202	26 661			0	-3		31/12/2010
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
OPCI AEW Foncière Ecuireuil	168 644		16.05	26 946	26 946	8 467				677	
SA S3V	73 866		13.62	11 803	11 803			55 941	4 806	603	30/11/2010
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)				4 757	4 496	80 803				0	
Certificats d'associations				7 274	7 274						
Participations dans les sociétés françaises				135 535	128 479	907				2 426	
dont participations dans les sociétés cotées											

**2.2.3.4.3 Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable**

Dénomination	Siège	Forme juridique
GIE CE SYNDICATION RISQUE	75 Paris	GIE
GIE IT CE	75 Paris	GIE
GIE BPCE A CHATS	75 Paris	GIE
GIE NATIXIS PAIEMENTS	75 Paris	GIE
GIE VIVALIS INVESTISSEMENTS	69 Rilleux	GIE
GIE GCE MOBILIZ	75 Paris	GIE
GIE NEUILLY CONTENTIEUX	75 Paris	GIE
GIE SIRCE 2	75 Paris	GIE
GIE ECUREUIL CREDIT	75 Paris	GIE
GIE BPCE TRADE	75 Paris	GIE
GIE CRC DIRECT ECUREUIL LDA	42 Saint Etienne	GIE
GIE FLEUR DE CANNE	75 Paris	GIE
GIE SYLVIE BAIL	75 Paris	GIE
GIE CATALINA BAIL	75 Paris	GIE
GIE ECOLOCALE	75 Paris	GIE
GIE PORT MATHURIN AVIATION BAIL	75 Paris	GIE
GIE MARIE LEASE	75 Paris	GIE
GIE CSF-GCE	75 Paris	GIE
GIE MAX HYMANS	75 Paris	GIE
GIE ALPIARCA AIRCRAFT LEASING	75 Paris	GIE
SCI CDC CERA LES TOURNESOLS	69 Lyon	SCI
SCI LE CANOPEE	69 Lyon	SCI
SCI SAXIM 72	69 Lyon	SCI
SCI LA CROIX BLANCHE	75 Paris	SCI
SCI ASSURECUREUIL PIERRE 6	75 Paris	SCI
SCI FONCIERE ALPECUREUIL	75 Paris	SCI
SNC LASSALLEFI	75 Paris	SNC
SCI KARUKAZ 3	971 Pointre à Pitre	SCI
SCI SAINT ANTOINE	973 Cayenne	SCI
SNC TERRAE	69 Lyon	SNC
SNC SALF 1	67 Strasbourg	SNC
SNC SALF 2	67 Strasbourg	SNC
SNC MIRA E	69 Lyon	SNC
SNC DIDEROT FINANCEMENT 2	75 Paris	SNC
SCI BMSA	974 Saint Denis	SCI
SCI ISA	974 Saint Denis	SCI
SCI LES JONCS	974 Saint Denis	SCI
SCI BOURBON POINTU	974 Saint Denis	SCI
SNC ECUREUIL 5 RUE MASSERAN	75 Paris	SNC
SNC PULCHRAE	69 Lyon	SNC
SNE ALTERAE	69 Lyon	SNC

**2.2.3.4.4 Opérations avec les entreprises liées**

<i>en milliers d'euros</i>	Etablissements de crédit	Autres entreprises	2011-12-31	2010-12-31
Créances	2 331 995	24 885	<b>2 356 880</b>	<b>2 665 282</b>
Dettes	9 018 123	115 930	<b>9 134 053</b>	<b>9 132 389</b>
dont subordonnées	301 370		<b>301 370</b>	412 974
Engagements donnés	1 569 796	2 685 461	<b>4 255 257</b>	<b>2 883 133</b>
Engagements de financement	2 449	5 000	<b>7 449</b>	2 449
Engagements de garantie	1 567 347	2 680 461	<b>4 247 808</b>	2 880 684



### 2.2.3.5 Opérations de crédit-bail et locations simples

Néant.

### 2.2.3.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 2.2.3.6.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	2011-01-01	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	2011-12-31
<b>Valeurs brutes</b>	<b>12 014</b>	<b>710</b>	<b>-1 303</b>	<b>8</b>	<b>11 429</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	7 634		-16	540	8 158
Logiciels	3 831	236	-1 287	68	2 848
Autres	549	474		-600	423
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>2 768</b>	<b>806</b>	<b>-1 303</b>	<b>0</b>	<b>2 271</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	139	303	-16		426
Logiciels	2 629	503	-1 287		1 845
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>9 246</b>	<b>-96</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>9 158</b>

#### 2.2.3.6.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	2011-01-01	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	2011-12-31
<b>Valeurs brutes</b>	<b>384 220</b>	<b>22 409</b>	<b>-29 744</b>	<b>-8</b>	<b>376 877</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>350 313</b>	<b>21 843</b>	<b>-27 579</b>	<b>-1 610</b>	<b>342 967</b>
Terrains	8 801			-91	8 710
Constructions	206 119	2 131	-3 004	8 635	213 881
Autres	135 393	19 712	-24 575	-10 154	120 376
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>33 907</b>	<b>566</b>	<b>-2 165</b>	<b>1 602</b>	<b>33 910</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>224 368</b>	<b>25 034</b>	<b>-28 356</b>	<b>0</b>	<b>221 046</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>200 824</b>	<b>24 236</b>	<b>-26 767</b>	<b>-1 177</b>	<b>197 116</b>
Constructions	113 203	13 519	-2 609	-1 194	122 919
Autres	87 621	10 717	-24 158	17	74 197
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>23 544</b>	<b>798</b>	<b>-1 589</b>	<b>1 177</b>	<b>23 930</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>159 852</b>	<b>-2 625</b>	<b>-1 388</b>	<b>-8</b>	<b>155 831</b>

### 2.2.3.7 Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	2011-12-31	2010-12-31
Bons de caisse et bons d'épargne	79 092	31 507
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	91 152	113 686
Dettes rattachées	1 375	1 582
<b>Total</b>	<b>171 618</b>	<b>146 775</b>

Il n'y a pas de primes de remboursement ou d'émission restant à amortir.

### 2.2.3.8 Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	2011-12-31		2010-12-31	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1			
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	14 013	3 280	14 810	3 265
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////		////	127
Créances et dettes sociales et fiscales		26 199		21 809
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	201 362	426 995	327 394	445 691
<b>TOTAL</b>	<b>215 376</b>	<b>456 474</b>	<b>342 204</b>	<b>470 892</b>

**2.2.3.9 Comptes de régularisation**

<i>en milliers d'euros</i>	2011-12-31		2010-12-31	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	178	0	0	15
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	7 840	13 888	9 649	6 580
Charges et produits constatés d'avance (1)	37 306	121 992	29 153	99 267
Produits à recevoir/Charges à payer	97 606	361 099	85 817	227 284
Valeurs à l'encaissement	267 640	212 178	182 805	129 151
Autres (2)	23 481	31 599	39 102	23 969
<b>TOTAL</b>	<b>434 051</b>	<b>740 756</b>	<b>346 526</b>	<b>486 266</b>

(1) Charges constatées d'avance	<b>37 306</b>	
Primes émission emprunts	2 269	
Loyers, charges locatives et redevances crédit bail	934	
Travaux informatiques	318	
Soulttes à amortir	19 061	
Impôt différé prêts à taux zéro	14 417	
Charges diverses	307	
(1) Produits constatées d'avance		<b>121 992</b>
Primes émission emprunts BPCE		3 536
Bonification prêts à taux zéro		114 755
Étalement commissions de gestion		771
Étalement marge garantie de change		1 220
Commissions Ecureuil Vie		901
Intérêts escompte		103
Intérêts clientèle		105
Produits divers		601
(2) Autres comptes de régularisation		
Comptes techniques de liaison entre applicatifs	<b>23 481</b>	<b>31 599</b>

**2.2.3.10 Provisions****2.2.3.10.1 Tableau de variations des provisions**

<i>en milliers d'euros</i>	2011-01-01	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres mouvements	2011-12-31
Provisions pour risques de contrepartie	39 644	2 085	(218)	(3 226)		38 285
Provisions pour engagements sociaux	41 521	1 408	(16 754)	(251)		25 924
Provisions pour PEL/CEL	57 879	781				58 660
Autres provisions pour risques	69 119	21 988	(3 324)	(24 679)		63 104
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>	1 921	3 992		(1 633)		4 280
<i>Provisions pour impôts</i>	21 670	5 523		(15 510)		11 683
<i>Provisions pour litiges</i>	15 762	5 361	(1 743)	(5 146)	2 289	16 523
<i>Provisions pour risques opérationnels</i>	15 835	930		(8)		16 757
<i>Provisions pour restructurations</i>	1 626	532	(256)			1 902
<i>Autres</i>	12 305	5 650	(1 325)	(2 382)	(2 289)	11 959
<b>Total</b>	<b>208 163</b>	<b>26 262</b>	<b>(20 296)</b>	<b>(28 156)</b>	<b>0</b>	<b>185 973</b>



### 2.2.3.10.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

en milliers d'euros	2011-01-01	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres mouvements (a)	2011-12-31
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>145 406</b>	<b>57 417</b>	<b>(20 189)</b>	<b>(19 540)</b>	<b>120</b>	<b>163 214</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	132 173	56 853	(19 691)	(18 896)	9	150 448
Dépréciations sur titres et débiteurs divers	13 233	564	(498)	(644)	111	12 766
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>39 644</b>	<b>2 085</b>	<b>(218)</b>	<b>(3 226)</b>		<b>38 285</b>
Provisions pour risque d'exécution d'engagement par signature	10 005	2 025	(218)	(1 374)		10 438
Provisions pour encours sains dépréciés	29 131			(1 791)		27 340
Autres provisions	508	60		(61)		507
<b>TOTAL</b>	<b>185 051</b>	<b>59 502</b>	<b>(20 407)</b>	<b>(22 766)</b>		<b>201 500</b>

(a) Ecart de valorisation provisions en USD = 120

### 2.2.3.10.3 Provisions pour engagements sociaux

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Caisses d'Épargne. L'engagement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est limité au versement des cotisations (15 119 milliers d'euros en 2011).

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Caisses d'Épargne, anciennement géré au sein de la Caisse Générale de Retraite des Caisses d'Épargne (CGRCE) désormais intégré au sein de la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (Régime de maintien de droit). Ce régime est fermé depuis le 31 décembre 1999 et les droits sont cristallisés à cette date. Le régime de maintien de droit est assimilé à un fonds d'avantages à long terme,
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

#### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagts	2011-12-31	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagts	2010-12-31
Valeur actualisée des engagements financés (a)	387 849	14 245	21 544	<b>423 638</b>	364 361	13 982	21 346	<b>399 689</b>
Juste valeur des actifs du régime (b)	382 259	6 526		<b>388 785</b>	365 577	6 241		<b>371 818</b>
Juste valeur des droits à remboursement (c)				<b>0</b>	34 655			<b>34 655</b>
Valeur actualisée des engagements non financés (d)				<b>0</b>				<b>0</b>
Éléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	5 590	-236	3 575	<b>8 929</b>	-17 905	782	3 473	<b>-13 650</b>
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>0</b>	<b>7 955</b>	<b>17 969</b>	<b>25 924</b>	<b>-17 966</b>	<b>6 959</b>	<b>17 873</b>	<b>6 866</b>
Passif	0	7 955	17 969	<b>25 924</b>	16 689	6 959	17 873	<b>41 521</b>
Actif	0			<b>0</b>	34 655			<b>34 655</b>

Depuis le 31 décembre 2008, dans le cadre de l'application de la Loi Fillon, la CGRCE (institution de retraite supplémentaire, gérant un régime de retraite « fermé » au profit du personnel des entreprises du Réseau Caisse d'Épargne) a fusionné avec la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (CGPCE), une institution de prévoyance.



### Ajustement lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Caisses d'Épargne (CGRCE)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

	2011-12-31	2010-12-31	2009-12-31	2008-12-31	2007-12-31
Valeur actualisée des engagements (1)	387 849	364 361	339 047	353 341	337 474
Juste valeur des actifs du régime et droits à remboursement (2)	-382 259	-400 232	-368 210	-359 934	-348 864
<b>Déficit (Surplus)</b>	<b>5 590</b>	<b>-35 871</b>	<b>-29 163</b>	<b>-6 593</b>	<b>-11 390</b>
Ajustements sur les passifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (1)	0.44%	4.10%	2.60%	0.50%	4.00%
Ajustements sur les actifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (2)	0.016%	1.97%	1.10%	5.30%	-6.70%

Au 31 décembre 2011, les actifs de couverture du régime de retraite des Caisses d'Épargne sont répartis à hauteur de 85,94 % en obligations, 5,94 % en actions et 8.12 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

### Analyse de la charge de l'exercice

	2011-12-31				2010-12-31			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
Coût des services rendus de la période		560	542	1 102		446	363	809
Coût financier	12 680	518	332	13 530	13 348	387	234	13 969
Rendement attendu des actifs de couverture	-12 233	-248		-12 481	-12 749	-247		-12 996
Rendement attendu des droits à remboursement	-447			-447	-599			-599
Écarts actuariels : amortissement de l'exercice		16	-263	-247		41	-445	-404
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>846</b>	<b>611</b>	<b>1 457</b>	<b>0</b>	<b>627</b>	<b>152</b>	<b>779</b>

### Principales hypothèses actuarielles

	Régime ex-CGRCE		Retraites		Autres engagements	
	2011-12-31	2010-12-31	2011-12-31	2010-12-31	2011-12-31	2010-12-31
<i>en pourcentage</i>						
Taux d'actualisation	3.80%	3.70%	3.88%	3.70%	3.11%	3.24%
Rendement attendu des actifs de couverture	3.40%	3.70%	3.97%	3.95%		
Rendement attendu des droits à remboursement	2.60%	1.75%				

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE.

#### 2.2.3.11 Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	2011-12-31	2010-12-31
Dettes subordonnées à durée déterminée	300 000	411 327
Dettes rattachées	1 370	1 647
<b>Total</b>	<b>301 370</b>	<b>412 974</b>

Ces emprunts subordonnés, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, ont les caractéristiques suivantes :



en milliers d'euros

Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Majoration d'intérêts en points de base (1)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance si non indéterminée
100 000	EUR	24/12/2008	100 000	E3M	136			21/07/2014
200 000	EUR	24/12/2008	200 000	E3M	141			16/02/2015

(1) au-dessus de l'Euribor 3 mois

### 2.2.3.12 Fonds pour risques bancaires généraux

en milliers d'euros	2011-01-01	Augmentation	Diminution	2011-12-31
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	170 300		(76 000)	94 300
<b>Total</b>	170 300	0	(76 000)	94 300

Au 31 décembre 2011, les Fonds pour risques bancaires généraux incluent notamment 36 900 milliers d'euros affectés au Fond Réseau Caisse d'Épargne et de Prévoyance et 8 915 milliers d'euros affectés au Fonds de Garantie Mutuelle.

### 2.2.3.13 Capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>632 357</b>	<b>604 858</b>	<b>406 686</b>	<b>160 704</b>	<b>1 804 605</b>
Mouvements de l'exercice			107 009	15 218	122 227
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>632 357</b>	<b>604 858</b>	<b>513 695</b>	<b>175 922</b>	<b>1 926 832</b>
Variation de capital			175 922	-175 922	0
Résultat de la période				170 910	170 910
Distribution de dividendes			-42 566		-42 566
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>632 357</b>	<b>604 858</b>	<b>647 051</b>	<b>170 910</b>	<b>2 055 176</b>

Le capital social de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'élève à 632 357 milliers d'euros et est composé pour 505 886 milliers d'euros de 25 294 268 parts sociales de nominal 20 euros, entièrement souscrites par les sociétés locales d'épargne et pour 126 471 milliers d'euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

### Sociétés locales d'épargne (SLE)

Au 31 décembre 2011, les parts sociales émises par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont détenues par 13 sociétés locales d'épargne, dont le capital (883 685 milliers d'euros de parts sociales) est détenu par des sociétaires. Au cours de l'exercice 2011, les SLE ont perçu un dividende de 31 365 milliers d'euros au titre de leur participation dans la Caisse d'Épargne.

Au 31 décembre 2011, les SLE sont titulaires d'un compte courant d'associé de 381 946 milliers d'euros comptabilisé en Autres passifs dans les comptes de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.



## 2 Comptes individuels

Notes annexes aux comptes individuels

### 2.2.3.14 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminé	2011-12-31
<b>Total des emplois</b>	<b>8 492 100</b>	<b>1 728 294</b>	<b>6 352 292</b>	<b>12 940 318</b>	<b>145 169</b>	<b>29 658 173</b>
Créances sur les établissements de crédit	7 472 087	280 825	987 885	227 698		8 968 495
Opérations avec la clientèle	945 091	1 253 545	4 895 685	10 219 063	145 169	17 458 553
Obligations et autres titres à revenu fixe	74 922	193 924	468 722	2 493 557		3 231 125
<b>Total des ressources</b>	<b>17 400 636</b>	<b>4 951 964</b>	<b>4 272 184</b>	<b>1 567 805</b>	<b>0</b>	<b>28 192 589</b>
Dettes envers les établissements de crédit	2 131 563	3 780 317	1 427 158	1 467 218		8 806 256
Opérations avec la clientèle	15 168 742	1 140 121	2 503 945	100 537		18 913 345
Dettes représentées par un titre	98 961	31 526	41 081	50		171 618
Dettes subordonnées	1 370		300 000			301 370



## 2.2.4 INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

### 2.2.4.1 Engagements reçus et donnés

#### 2.2.4.1.1 Engagements de financement

en milliers d'euros	2011-12-31	2010-12-31
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	4 449	2 449
en faveur de la clientèle	2 887 585	2 798 017
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	3 231	5 539
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	2 861 816	2 781 450
<i>Autres engagements</i>	22 538	11 027
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>2 892 034</b>	<b>2 800 466</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	1 500 000	1 954 692
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 954 692</b>

#### 2.2.4.1.2 Engagements de garantie

en milliers d'euros	2011-12-31	2010-12-31
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre de la clientèle	776 625	756 677
- <i>cautions immobilières</i>	362 703	326 255
- <i>cautions administratives et fiscales</i>	1 317	1 064
- <i>autres cautions et avals donnés</i>	308 316	292 243
- <i>autres garanties données</i>	104 289	137 115
Autres valeurs affectées en garanties	8 793 399	6 125 483
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>9 570 024</b>	<b>6 882 160</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	104 076	108 742
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>104 076</b>	<b>108 742</b>

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 4 344 981 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 2 995 443 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 536 540 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 623 054 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 623 545 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de GCE/BP Covered Bonds contre 2 397 113 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 233 181 milliers d'euros de créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) contre 102 373 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 367 420 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE SFH,
- 2 680 232 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE Home Loans.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a par ailleurs donné en garantie les actifs suivants :

en milliers d'euros		
Description des autres actifs donnés en garantie	Montant	Passifs ou engagements concernés
EMTN	7 500	Nantissement ICIB (Emprunts)

**2.2.4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan**

en milliers d'euros	2011-12-31		2010-12-31	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements reçus de la clientèle		11 787 434		10 280 411
Autres engagements :				
Promesse de vente de titres de participation	31 982		31 982	
Promesse d'achat de titres de participation		31 982		31 982
Redevances restant à supporter en exécution des contrats de crédit-bail				
- Mobilier	4 201		4 428	
- Immobilier	723		848	
<b>Total</b>	<b>36 906</b>	<b>11 819 416</b>	<b>37 258</b>	<b>10 312 393</b>

**2.2.4.2 Opérations sur instruments financiers à terme****2.2.4.2.1 Instruments financiers et opérations de change à terme**

en milliers d'euros	2011-12-31				2010-12-31			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>8 094 227</b>	<b>3 190</b>	<b>8 097 417</b>	<b>(896 330)</b>	<b>6 020 118</b>	<b>3 190</b>	<b>6 023 308</b>	<b>(325 656)</b>
Swaps de taux d'intérêt	8 094 227	3 190	8 097 417	(896 330)	6 020 118	3 190	6 023 308	(325 656)
<b>Total opérations fermes</b>	<b>8 094 227</b>	<b>3 190</b>	<b>8 097 417</b>	<b>(896 330)</b>	<b>6 020 118</b>	<b>3 190</b>	<b>6 023 308</b>	<b>(325 656)</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>2 099 429</b>	<b>177 703</b>	<b>2 277 132</b>	<b>(10 073)</b>	<b>2 473 672</b>	<b>30 265</b>	<b>2 503 937</b>	<b>(41)</b>
Options de taux d'intérêt	2 099 429	29 053	2 128 482	(6 675)	2 473 672	30 265	2 503 937	(41)
Options de change		148 650	148 650	(3 398)			0	
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>2 099 429</b>	<b>177 703</b>	<b>2 277 132</b>	<b>(10 073)</b>	<b>2 473 672</b>	<b>30 265</b>	<b>2 503 937</b>	<b>(41)</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>10 193 656</b>	<b>180 893</b>	<b>10 374 549</b>	<b>(906 403)</b>	<b>8 493 790</b>	<b>33 455</b>	<b>8 527 245</b>	<b>(325 697)</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux pour les opérations à terme ferme, et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des options de garantie de change.

**2.2.4.2.2 Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré**

en milliers d'euros	2011-12-31				2010-12-31			
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>4 544 801</b>	<b>3 549 426</b>	<b>3 190</b>	<b>8 097 417</b>	<b>3 868 413</b>	<b>2 151 705</b>	<b>3 190</b>	<b>6 023 308</b>
Swaps de taux d'intérêt	4 544 801	3 549 426	3 190	8 097 417	3 868 413	2 151 705	3 190	6 023 308
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>102 381</b>	<b>1 997 048</b>	<b>29 053</b>	<b>2 128 482</b>	<b>169 933</b>	<b>2 303 739</b>	<b>30 265</b>	<b>2 503 937</b>
Options de taux d'intérêt	102 381	1 997 048	29 053	2 128 482	169 933	2 303 739	30 265	2 503 937
<b>Total</b>	<b>4 647 182</b>	<b>5 546 474</b>	<b>32 243</b>	<b>10 225 899</b>	<b>4 038 346</b>	<b>4 455 444</b>	<b>33 455</b>	<b>8 527 245</b>

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.



### 2.2.4.2.3 Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

<i>en milliers d'euros</i>	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	2011-12-31
<b>Opérations fermes</b>	<b>1 160 404</b>	<b>2 348 101</b>	<b>4 588 912</b>	<b>8 097 417</b>
Opérations de gré à gré	1 160 404	2 348 101	4 588 912	8 097 417
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>725 942</b>	<b>1 456 520</b>	<b>94 670</b>	<b>2 277 132</b>
Opérations de gré à gré	725 942	1 456 520	94 670	2 277 132
<b>Total</b>	<b>1 886 346</b>	<b>3 804 621</b>	<b>4 683 582</b>	<b>10 374 549</b>

### 2.2.4.3 Ventilation du bilan par devise

<i>en milliers d'euros</i>	2011-12-31		2010-12-31	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	30 744 556	30 744 556	29 319 888	29 319 888
Dollar	6 975	6 975	6 626	6 626
Livre sterling	26 484	26 484	2 978	2 978
Yen	27	27	364	364
Autres devises	949 682	949 682	692 975	692 975
<b>TOTAL</b>	<b>31 727 724</b>	<b>31 727 724</b>	<b>30 022 831</b>	<b>30 022 831</b>

**2.2.5 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT****2.2.5.1 Intérêts, produits et charges assimilés**

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	278 042	(150 552)	<b>127 490</b>	259 887	(106 989)	152 898
Opérations avec la clientèle	641 234	(397 060)	<b>244 174</b>	550 918	(321 892)	229 026
Obligations et autres titres à revenu fixe	194 746	(129 124)	<b>65 622</b>	131 012	(81 109)	49 903
Dettes subordonnées	////	(11 271)	<b>(11 271)</b>	////	(9 789)	(9 789)
Autres	1 560	(781)	<b>779</b>	0	(6 302)	(6 302)
<b>Total</b>	<b>1 115 582</b>	<b>(688 788)</b>	<b>426 794</b>	941 817	(526 081)	415 736

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La dotation de la provision épargne logement s'élève à 781 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre 6 302 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

**2.2.5.2 Produits et charge sur opérations de crédit-bail et locations assimilées**

Néant.

**2.2.5.3 Revenus des titres à revenu variable**

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Actions et autres titres à revenu variable	499	784
Participations et autres titres détenus à long terme	2 691	2 770
Parts dans les entreprises liées	2 517	12 072
<b>TOTAL</b>	<b>5 707</b>	<b>15 626</b>

**2.2.5.4 Commissions**

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	3 409	(3 267)	<b>142</b>	1 444	(3 381)	(1 937)
Opérations avec la clientèle	71 999	(13)	<b>71 986</b>	66 783	(50)	66 733
Opérations sur titres	18 172	(200)	<b>17 972</b>	19 019	(199)	18 820
Moyens de paiement	52 229	(27 457)	<b>24 772</b>	48 232	(21 173)	27 059
Vente de produits d'assurance-vie	80 968		<b>80 968</b>	70 935		70 935
Prestations de services financiers	15 510	(3 862)	<b>11 648</b>	15 900	(4 988)	10 912
Opérations de change	1 522	(9)	<b>1 513</b>	327	(5)	322
Sur gestion titres clients		(5 979)	<b>(5 979)</b>		(5 715)	(5 715)
Sur activités monétaires		(5 221)	<b>(5 221)</b>		(5 177)	(5 177)
Activités de conseil	174		<b>174</b>	28		28
Autres commissions (1)	14 915	(5)	<b>14 910</b>	10 848	(9)	10 839
<b>Total</b>	<b>258 898</b>	<b>(46 013)</b>	<b>212 885</b>	233 516	(40 697)	192 819

(1) Autres commissions

Commissions sur ventes de produits d'assurance (non vie) 14 915

Commissions sur opérations IFT (5)

**2.2.5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres de transaction	<b>(69)</b>	135
Opérations de change	<b>16</b>	1 543
Instrument financiers à terme	<b>1 158</b>	24 956
<b>Total</b>	<b>1 105</b>	26 634



### 2.2.5.6 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	(3 306)	4 389	<b>1 083</b>	16 751	600	17 351
Dotations	(12 178)	(473)	<b>(12 651)</b>	(2 254)	(1 878)	(4 132)
Reprises	8 872	4 862	<b>13 734</b>	19 005	2 478	21 483
Résultat de cession	11 185	(467)	<b>10 718</b>	(139)	251	112
<b>Total</b>	<b>7 879</b>	<b>3 922</b>	<b>11 801</b>	<b>16 612</b>	<b>851</b>	<b>17 463</b>

### 2.2.5.7 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	3 544	(3 409)	<b>135</b>	2 899	(3 756)	(857)
Refacturations de charges et produits bancaires	905		<b>905</b>	2 014		2 014
Activités immobilières	6 369	(952)	<b>5 417</b>	4 844	(1 067)	3 777
Autres produits et charges accessoires (1)	7 719	(8 750)	<b>(1 031)</b>	5 853	(10 811)	(4 958)
<b>Total</b>	<b>18 537</b>	<b>(13 111)</b>	<b>5 426</b>	<b>15 610</b>	<b>(15 634)</b>	<b>(24)</b>

(1) Autres produits	<b>7 719</b>
Rémunération certificats d'association	203
Produits sur prescriptions	1 890
Remboursement sanction Commission Bancaire	1 661
Quote part résultat sociétés de personnes	1 006
Reprises provisions risques et charges opérations bancaires	197
Reprises provisions litiges amendes et pénalités	1 115
Reprises provisions sur autres opérations bancaires	247
Produits divers	1 400
(1) Autres charges	<b>(8 750)</b>
Dotations provisions risques et charges opérations bancaires	(1 240)
Dotations provisions litiges amendes et pénalités	(490)
Dotations provisions sur autres opérations bancaires	(3 086)
Charges diverses	(3 934)

### 2.2.5.8 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(117 168)	(116 778)
Charges de retraite et assimilées (1)	(15 526)	(13 370)
Autres charges sociales	(47 397)	(46 783)
Intéressement des salariés	(12 453)	(11 300)
Participation des salariés	(1 545)	(2 094)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(16 632)	(16 442)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(210 721)</b>	<b>(206 767)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(15 215)	(13 485)
Autres charges générales d'exploitation	(138 276)	(143 418)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(153 491)</b>	<b>(156 903)</b>
<b>Total</b>	<b>(364 212)</b>	<b>(363 670)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 816 cadres et 2 214 non cadres, soit un total de 3 030 salariés.

**2.2.5.9 Coût du risque**

	Exercice 2011					Exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<i>en milliers d'euros</i>										
<b>Dépréciations d'actifs</b>										
Cliantèle	(56 853)	18 897	(4 320)	706	(41 570)	(49 387)	21 169	(2 618)	642	(30 194)
Titres et débiteurs divers	(564)	645	(96)	0	(15)	(1 645)		(307)	0	(1 952)
<b>Provisions</b>										
Engagements hors-bilan	(2 025)	1 591			(433)	(6 518)	610			(5 908)
Provisions pour risque clientèle	0	1 791			1 791	(11 181)	274			(10 908)
Autres	(60)	61			1	0	1 004			1 004
<b>Total</b>	<b>(59 501)</b>	<b>22 985</b>	<b>(4 416)</b>	<b>706</b>	<b>(40 226)</b>	<b>(68 732)</b>	<b>23 056</b>	<b>(2 924)</b>	<b>642</b>	<b>(47 958)</b>

**2.2.5.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Participations et autres titres à long terme	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>en milliers d'euros</i>						
Dépréciations			0			0
Dotations	(100 715)		(100 715)	(7 900)		(7 900)
Reprises	17 105		17 105	40 223		40 223
Résultat de cession	(17 491)	(783)	(18 274)	(52 340)	(1 167)	(53 507)
<b>Total</b>	<b>(101 101)</b>	<b>(783)</b>	<b>(101 884)</b>	<b>(20 017)</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(21 184)</b>

**2.2.5.11 Résultat exceptionnel**

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2011.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>(3 946)</b>
Amende image chèque		(3 946)

**2.2.5.12 Impôt sur les bénéfices**

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	33.33%	15.00%
<b>Bases imposables aux taux de</b>	<b>33.33%</b>	<b>15.00%</b>
Au titre du résultat courant	183 116	
Réintégrations/Déductions dues à l'intégration fiscale	-41 779	
	141 337	0
Imputations des déficits		
Bases imposables	141 337	
Impôt correspondant	47 112	
+ contributions 3,3%	1 515	
+ majoration de 5% (loi de Finances rectificative 2011)	2 356	
- déductions au titre des crédits d'impôts*	-1 936	
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>49 047</b>	<b>0</b>
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales		
Régularisations IS	4 865	
Crédit d'impôt PATZ	-4 212	
Provisions pour litiges, amendes et pénalités	516	
Provisions pour impôts	-9 987	
<b>TOTAL</b>	<b>40 229</b>	<b>0</b>

\* la créance liée au crédit d'impôt PTZ imputée dans le cadre de la liquidation s'élève à 21 841 milliers d'euros



### **2.2.5.13 Répartition de l'activité**

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, banque et assurance, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.



## 2.2.6 AUTRES INFORMATIONS

### 2.2.6.1 Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

### 2.2.6.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements

Les rémunérations versées en 2011 aux organes de direction s'élèvent à 3 719 milliers d'euros.

### 2.2.6.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES										
Montants en milliers d'euros	Mazars					Ernst & Young				
	Exercice 2011		Exercice 2010		Variation (%)	Exercice 2011		Exercice 2010		Variation (%)
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	
<b>Audit</b>										
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	185	100.0%	181	100.0%	2.2%	173	100.0%	178	100.0%	-2.8%
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	0	0.0%	0	0.0%		0	0.0%	0	0.0%	
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>100.0%</b>	<b>181</b>	<b>100.0%</b>	<b>2.2%</b>	<b>173</b>	<b>100.0%</b>	<b>178</b>	<b>100.0%</b>	<b>-2.8%</b>

### 2.2.6.4 Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2011, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes n'exerce pas d'activité et n'a pas d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.



## **2.3 Rapport des commissaires aux comptes**

**CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE RHÔNE ALPES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**



**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

**Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes**  
42, boulevard Eugène Deruelle  
69003 LYON

Aux sociétaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse d'Épargne à la fin de cet exercice.



## II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 2.3.8 et 3.10.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre Caisse d'Épargne constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Caisse d'Épargne sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. La note 3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres BPCE.

#### Valorisation des autres titres et des instruments financiers

Votre Caisse d'Épargne détient des positions sur titres et instruments financiers. La note 2.3.10 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse d'Épargne et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Caisse d'Épargne constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.10.3 de l'annexe aux comptes annuels.

#### Provisionnement des produits d'épargne-logement

Votre Caisse d'Épargne constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 2.3.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et La Défense, le 6 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG et Autres**

Philippe Duchêne

**Mazars**

Michel Barbet-Massin



## **2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes**

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

### **Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2011

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**



**MAZARS**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.



## 1. Conventions liées à l'opération BPCE Home Loans

### *Personne concernée*

M. Yves Toubanc, président du conseil d'orientation et de surveillance de votre société et vice-président du conseil de surveillance de BPCE

### *Dans le cadre de la première enveloppe*

#### *Nature et objet*

Dans sa séance du 18 février 2011, votre conseil d'orientation et de surveillance a autorisé :

- le principe de la participation de votre société au programme BPCE Home Loans FCT,
- la conclusion et la signature d'une convention de garantie financière, la constitution de la garantie et le mandat permettant à BPCE d'agir au nom et pour le compte de votre société dans les conditions définies par la convention de garantie financière.

### *Dans le cadre de la deuxième enveloppe*

#### *Nature et objet*

Dans ses séances du 7 octobre 2011 et du 19 octobre 2011, votre conseil d'orientation et de surveillance a autorisé :

- dans la limite de la nouvelle enveloppe désormais fixée à un montant de soixante-quatre (64) milliards d'euros (incluant la précédente enveloppe de garantie convenue en mars 2011), la conclusion de l'avenant à la convention de garantie financière par votre société en qualité de fournisseur de garantie (Collateral Provider), la constitution de la garantie et le mandat permettant à BPCE d'agir au nom et pour le compte de votre société dans les conditions définies par la convention de garantie financière et son avenant, étant entendu que la garantie ne pourra être exercée que dans la limite du montant de collatéral éligible de votre société (Eligible Collateral Security Assets) tel qu'il sera disponible au jour de l'exercice de la garantie,
- le président du directoire, et toute personne qui se substituerait à lui, à l'effet de négocier, finaliser et signer au nom et pour le compte de votre société l'avenant à la convention de garantie financière, ainsi que tous documents qui y sont relatifs et, plus généralement, de faire et accomplir tout acte, démarche, demande ou procédure qui serait nécessaire aux fins de la participation de votre société au programme BPCE Home Loans FCT dans le cadre de la nouvelle enveloppe.

### *Modalités*

Au titre de ces conventions, votre société a enregistré un produit de € 1.350.916,78 sur l'exercice 2011.

**2. Avec la société Alpes Précision International***Personne concernée*

M<sup>me</sup> Laurence Dumazer, représentante légale de la société Decoprem, elle-même membre du conseil d'orientation et de surveillance de votre société et présidente de la société Alpes Précision International

*Nature, objet et modalités*

Dans sa séance du 5 décembre 2011, votre conseil d'orientation et de surveillance a autorisé le directoire à renoncer au paiement des intérêts contractuels sur la période d'étalement de la créance détenue par la société Alpes Précision International. Votre société a accepté le remboursement de sa créance d'un montant initial de € 412.634,32, sur une durée de dix ans sans intérêt complémentaire.

**3. Avec M. Alain Monteils, membre du directoire***Nature, objet et modalités*

Dans sa séance du 30 novembre 2010, votre conseil d'orientation et de surveillance a autorisé la nomination de M. Alain Monteils comme membre du directoire et la signature par ce dernier d'un contrat de travail à effet du 1<sup>er</sup> février 2011.

**Conventions autorisées depuis la clôture**

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

**Avec M. Jérôme Ballet, membre du directoire***Nature, objet et modalités*

Dans sa séance du 13 février 2012, votre conseil d'orientation et de surveillance a autorisé la nomination de M. Jérôme Ballet comme membre du directoire et la signature par ce dernier d'un contrat de travail.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1. Avec BPCE**

Convention concernant l'outil de refinancement du groupe BPCE dans le cadre de l'évolution des programmes de refinancement utilisés dans les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne - programme BPCE SFH



Cette convention a donné lieu à l'enregistrement d'un produit de € 208.904,89 par votre société au titre de l'exercice 2011.

#### 2. Avec GCE Covered Bonds

*Convention de garantie financière entre GCE Covered Bonds et votre société, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011*

Cette convention n'a donné lieu à aucun produit au profit de votre société au titre de l'exercice 2011.

#### 3. Avec les sociétés Locales d'Épargne (SLE)

*Convention de compte courant d'associés*

Les intérêts versés au cours de l'exercice 2011 par votre société s'élèvent à € 371.290,33.

*Convention de prestations de services*

Au titre de la mise à disposition de moyens et fournitures aux SLE, votre société a facturé au cours de l'exercice 2011 € 587.237,81 toutes taxes comprises, couvrant pour les SLE la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011, correspondant à leur exercice social.

#### 4. Avec M. Toubianc

*Bail locatif concernant un appartement meublé mis, à usage exclusif de M. Toubianc*

Au 31 décembre 2011, les charges locatives relatives à cet appartement s'élèvent à € 22.278,37 toutes taxes comprises.

Paris-La Défense et Lyon, le 6 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

  
Michel Barbet-Massin

ERNST & YOUNG et Autres

  
Philippe Duchêne



### **3. DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES**

#### **3.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport**

Stéphanie PAIX, Président du Directoire.

#### **3.2 Attestation du responsable**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Stéphanie PAIX,  
Président du Directoire.

Date : 23/04/2012



#### **4. Projet de résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2012.**

##### **Résolution n°1 : approbation des comptes INDIVIDUELS**

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Directoire, des observations du Conseil d'Orientation et de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, approuve les comptes de l'exercice de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat net de 170 909 863.78 euros. »

##### **Résolution n°2 : affectation du résultat**

« L'Assemblée Générale constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2011 s'élève à 170 909 863.78 euros décide, sur proposition du Directoire, d'affecter la somme de 170 909 863.78 euros comme suit :

- à la réserve légale	8 545 493,19 euros
- à la réserve statutaire	8 545 493,19 euros
- aux autres réserves	110 241 641,27 euros
- à la rémunération des certificats coopératifs d'investissement	11 200 573,09 euros
- à l'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse d'Épargne	32 376 663,04 euros
<b>TOTAL</b>	<b>170 909 863,78 euros</b>

Il est rappelé que l'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse d'Épargne au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

- exercice 2010 :	31 364 892,32 €
- exercice 2009 :	24 282 497,28 €
- exercice 2008 :	15 675 817,03 €

La rémunération des CCI a été la suivante :

- au titre de l'exercice 2010 :	11 200 573,09 €
- au titre de l'exercice 2009 :	10 092 091,29 €
- au titre de l'exercice 2008 :	10 578 579,95 €

Les rémunérations des parts sociales de la Caisse d'Épargne et des CCI au titre de l'exercice 2011 étant distribuées uniquement à des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, elles ne donnent pas droit à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI».

##### **Résolution n°3 : modalités de paiement de l'intérêt des parts sociales**

« L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à la rémunération de l'intérêt des parts sociales de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes sous la forme d'un versement en numéraire aux sociétaires intervenant au plus tard le 15 mai 2012 ».

##### **Résolution n°4 : modalités de paiement de la rémunération des CCI**

« L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à la rémunération des certificats coopératifs d'investissement (CCI) émis par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de



Rhône Alpes sous la forme d'un versement en numéraire au porteur de CCI intervenant au plus tard le 15 mai 2012 ».

#### **Résolution n°5 : niveau de rémunération des parts sociales de SLE**

« L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer le niveau de rémunération des parts sociales émises par les Sociétés Locales d'Épargne affiliées à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes à 3,35 %, conformément à l'article L.512-92 alinéa 5 du Code monétaire et financier ».

#### **Résolution n°6 : jetons de présence**

« L'Assemblée Générale décide de fixer à la somme de 300 000 euros le montant global des jetons de présence alloués annuellement aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ».

#### **Résolution n°7 : approbation des conventions réglementées**

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve, successivement, chacune des conventions qui y sont mentionnées ».

#### **Résolution n°8 : ratification de la cooptation d'un membre du COS issu de la SLE LYON**

« L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le COS en date du 13 février 2012, de Monsieur Damien DUJON issu de la SLE Lyon, comme membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en remplacement de Monsieur François MARCHAND décédé, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, et expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ».

#### **Résolution n°9 : nomination d'un censeur au COS (article 37 des statuts)**

« L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire faite au Conseil d'Orientation et de Surveillance du 20 juin 2011, nomme en qualité de Censeur Monsieur Jean-Louis HOFBAUER en remplacement de Monsieur Gilbert RAULT atteint par la limite d'âge, conformément à l'article 37 des statuts, à compter du 23 avril 2012 pour la durée du mandat restant à courir et expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ».

#### **Résolution n°10 : quitus**

« L'Assemblée Générale donne quitus au Directoire de la gestion au cours de l'exercice écoulé et aux membres du COS pour l'exécution de leur mission ».

#### **Résolution n°11 : pouvoirs pour effectuer les formalités**

« L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises ».



